

Programme INTERREG MED 2021-2027

Diagnostic territorial et analyse AFOM

Version finale
23 mars 2020

Interreg
Mediterranean



EUROPEAN UNION

SOMMAIRE

Introduction	6
1. Caractéristiques générales de l'espace Méditerranéen	8
1.1. Caractéristiques naturelles, physiques et géographiques	8
1.2. Cohésion sociale et territoriale.....	9
1.2.1. Démographie	9
1.2.2. Emploi.....	12
1.2.3. Éducation	13
1.3. Perspectives d'économie et de développement	14
1.3.2. Disparités régionales et processus de rattrapage.....	14
1.3.3. Le potentiel de l'économie bleue dans la région méditerranéenne	15
2. Développement économique et innovation : potentialités et perspectives pour une coopération plus forte	17
2.1. Priorités stratégiques de l'UE	17
2.2. Questions clés pour une zone méditerranéenne plus intelligente	18
2.2.1. Recherche, développement et innovation	18
a. Possibilité d'amélioration dans les régions méditerranéennes	18
b. Principaux défis pour l'avenir.....	19
2.2.2. Technologies de l'information et de la communication pour soutenir les défis méditerranéens.....	21
2.2.3. Accessibilité et mobilité dans les régions méditerranéennes	23
a. Accessibilité des zones méditerranéennes	23
b. Mobilité durable	24
2.2.4. Compétitivité des entreprises, en particulier des PME	25
2.3. Analyse AFOM pour un espace Méditerranéen plus intelligent.....	27
2.4. Perspectives pour le programme INTERREG MED 2021-2027	30
2.4.1. Leçons tirées du programme INTERREG MED 2014-2020	30
2.4.2. Valeur ajoutée du programme transnational MED	30
3. Développement durable : nécessité de s'adapter à un environnement en évolution rapide	32
3.1. Priorités stratégiques de l'UE	32
3.2. Principaux enjeux pour un espace Méditerranéen plus vert.....	33
3.2.1. Production d'énergies renouvelables, distribution d'énergie et efficacité énergétique.....	34
3.2.2. Gestion de l'eau, gestion des déchets et protection de la mer	36
3.2.3. Adaptation, gestion et prévention du changement climatique	41
a. Accélération du changement climatique dans les régions méditerranéennes.....	41

b.	Risques naturels croissants dans les régions méditerranéennes.....	42
c.	Élévation du niveau de la mer et érosion côtière	45
d.	Désertification.....	47
3.2.4.	Protection de l’environnement et de la biodiversité.....	49
a.	Une pression croissante sur les ressources naturelles très riches et diversifiées	49
b.	Des mesures de protection qui peuvent encore être améliorées	50
3.2.5.	Quel chemin vers le tourisme durable ?	51
3.3.	Analyse SWOT pour le développement durable dans la région méditerranéenne	53
3.4.	Perspectives pour le programme INTERREG MED 2021-2027	56
3.4.1.	Enseignements tirés du programme INTERREG MED 2014-2020	56
3.4.2.	Valeur ajoutée pour le programme transnational MED 2021-2027	57
4.	Dimension territoriale de l’espace Méditerranéen.....	59
4.1.	Priorités stratégiques de l’UE	59
4.1.1.	Contexte général	59
4.1.2.	Apport de l’Objectif Politique 5	60
a.	Cadre réglementaire.....	60
b.	Orientations de l’Objectif Politique 5	60
4.2.	Principaux enjeux territoriaux pour la région méditerranéenne.....	62
4.2.1.	Zones côtières.....	62
4.2.2.	Mer	63
4.2.3.	Hinterland /régions éloignées.....	63
4.2.4.	Zones montagneuses.....	65
4.2.5.	Îles	66
4.3.	Perspectives pour le programme INTERREG MED 2021-2027	67
4.3.1.	Leçons tirées du programme INTERREG MED 2014-2020	67
4.3.2.	Valeur ajoutée du programme transnational MED	67
4.4.	Analyse AFOM et Conditions de mise en œuvre	70
5.	Perspectives de gouvernance pour le programme INTERREG MED	73
5.1.	Priorités stratégiques de l’UE	73
5.2.	Questions clés pour une meilleure gouvernance en Méditerranée.....	75
5.2.1.	Stratégie de bassin maritime	75
5.2.2.	Stratégies macrorégionales en Méditerranée	76
5.2.3.	L’initiative WestMed	77
5.2.4.	Coopération avec les pays du voisinage	77
5.2.5.	Coopération avec les programmes régionaux	79
5.3.	Perspectives pour le programme INTERREG MED 2021-2027	80

5.3.1.	Leçons tirées du programme INTERREG MED 2014-2020	80
5.3.2.	Valeur ajoutée du programme MED 2021-2027	83
5.4.	Analyse AFOM et conditions de mise en oeuvre	83

Cartes

Carte 1 : Programme de coopération transnationale Méditerranée 2021-2027	6
Carte 2 : Région biogéographique méditerranéenne	9
Carte 3 : Projection de population dans les villes Méditerranéennes en 2030.....	10
Carte 4 : Densité de population dans l'espace MED, 2017	10
Carte 5: Croissance démographique dans la zone MED 2005-2015	11
Carte 6 : Crise européenne des migrants, 2015	11
Carte 10: Taux de chômage des pays de l'UE en 2018	12
Carte 8 : Jeunes sans emploi, sans étude et sans formation en 2018 (NEET)	13
Carte 9 : Niveau d'instruction supérieur dans l'UE en 2018.....	14
Carte 10 : PIB par habitant (PPS) en 2017	15
Carte 11 : Espaces d'interactions entre la croissance bleue et les sites d'intérêt pour la conservation des espèces dans les pays méditerranéens de l'UE	16
Carte 12: Performance régionale de l'innovation, 2019.....	19
Carte 13 : Evolution des performances de l'innovation 2011-2019.....	20
Carte 14 : Ménages ayant une connexion à large bande à domicile, 2018	22
Carte 15 : Potentiel d'accessibilité par la route en Europe en 2030	23
Carte 16 : Zones humides méditerranéennes, 2020.....	37
Carte 17 : Statut écologique de l'eau – comparaison entre pays.....	38
Carte 18 : Points chauds de la pollution plastique en Méditerranée.....	38
Carte 19 : Économie circulaire territorialisée - production et nouveaux systèmes économiques.....	40
Carte 20 : Impact négatif du changement climatique dans le cadre d'un réchauffement de 2°C	42
Carte 21 : Augmentation prévue de l'exposition climatique à des risques multiples, 2050.....	43
Carte 22 : L'impact du changement climatique sur l'Europe	44
Carte 23 : Changements prévus dans la fréquence des inondations côtières entre 2010 et 2100	46
Carte 24 : Evolution des sécheresses dans un scénario d'émissions élevées.....	48
Carte 25 : Distribution des sites Natura 2000, 2018	50
Carte 26 : Zones faiblement peuplées et zones à faible potentiel de population	64
Carte 27 : Stratégie de l'UE pour la région Adriatique et Ionienne.....	77

Tableaux

Tableau 1 : Analyse AFOM – Un espace Méditerranéen plus intelligent.....	27
Tableau 2 : Quelles solutions innovantes pour les risques méditerranéens ?	45
Tableau 3 : Analyse AFOM – Développement durable en Méditerranée	53
Tableau 4: Croisement des priorités environnementales et des critères INTERREG	58
Tableau 5 : Correspondance entre territoires et organes de gouvernance	68
Tableau 6 : Analyse AFOM pour la mise en œuvre de l’Objectif Politique 5	71
Tableau 7 : États membres participant aux différents bassins maritimes	75
Tableau 8: Partenaires associés du programme INTERREG MED.....	81
Tableau 9 : Analyse AFOM pour la mise en œuvre de l’objectif spécifique d’INTERREG « Meilleure gouvernance de coopération »	84

Graphiques

Graphique 1 : Distance au service par taille de municipalités de l’UE	25
Graphique 2 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre en dehors du système d’échange de quotas d’émission, objectifs 2005-2015 et Europe 2020.....	34
Graphique 3 : Part d’énergie renouvelable dans les États membres de l’UE, 2018.....	35
Graphique 4 : Anomalies des températures moyennes dans le bassin méditerranéen	41
Graphique 5 : Principales régions touristiques de l’UE, 2017.....	52

Encadrés

Encadré 1 : Importance de la coordination avec les initiatives et réseaux existants	21
Encadré 2 : Installation de connexion Europe	24
Encadré 3: Initiative pour l’énergie propre pour les îles.....	35
Encadré 4 : Situation des zones humides	36
Encadré 5 : Perspectives avec l’économie circulaire.....	39
Encadré 6 : La tempête "Gloria" - Janvier 2020.....	46
Encadré 7 : Focus sur les solutions basées sur la nature	47

Source d'information

Le diagnostic a été élaboré en prenant en considération les orientations stratégiques de l'UE (propositions de règlements, documents d'orientation¹). Il comprend des informations, cartes, tableaux, graphiques issus de sources de référence comme Eurostat (annuaire régional, atlas statistique), les rapports sur la cohésion économique et sociale de l'Union européenne (UE), des analyses et des documents de travail d'ESPON, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), du Plan Bleu, de l'Union pour la Méditerranée (UpM), du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), etc.

Une série d'entretiens téléphoniques a été menée avec des membres de la *Task Force* chargée de rédiger le prochain programme de coopération. Le but de ces entretiens était d'affiner autant que possible l'évaluation des besoins et l'analyse AFOM et de mettre en évidence les défis auxquels ils sont confrontés.

Structure du rapport

Ce rapport de diagnostic est structuré autour de cinq chapitres qui couvrent les principales questions abordées dans la réglementation européenne 2021-2027, dans les documents d'orientation de la Commission et qui sont pertinents pour la région méditerranéenne. Au-delà de l'analyse thématique, il met l'accent sur les liens forts qui peuvent être observés entre les différents domaines d'intervention et la valeur ajoutée qui pourrait résulter d'une meilleure coordination entre ces champs d'intervention. Il attache également une attention particulière aux caractéristiques territoriales qui constituent de fortes spécificités au sein de l'espace méditerranéenne (zones côtières, arrière-pays, îles, zones montagneuses et éloignées).

Les chapitres du rapport sont les suivants :

1. Caractéristiques générales de l'espace Méditerranéen
2. Développement économique et innovation
3. Développement durable
4. Dimension territoriale de la zone Méditerranéenne
5. Perspectives de gouvernance pour le programme INTERREG MED

AVERTISSEMENT

Géographie du programme : L'espace géographique retenu pour élaborer ce diagnostic correspond à la proposition indiquée dans le Document d'Orientation de la Commission européenne pour le programme INTERREG MED 2021-2027 (intégration de régions espagnoles, françaises, bulgares, ainsi que de l'Andorre et de la Macédoine du Nord). A la date de la rédaction de ce document (mars 2020) cette géographie n'est pas approuvée et pourra être modifiée suite aux discussions prévues entre les Etats membres.

Crise sanitaire 2020 : La crise sanitaire mondiale provoquée par le virus COVID-19 pourrait avoir des effets à moyen et long terme sur le contexte socio-économique, la croissance, l'emploi, l'innovation, la recherche des pays et régions impliqués dans le programme INTERREG MED. A la date de rédaction du diagnostic ces effets ne peuvent être mesurés précisément et ne sont donc pas intégrés dans l'analyse. Il est cependant important de noter que parmi les principaux enjeux Méditerranéens pour les années à venir, les questions liées à l'environnement et au changement climatique tiennent une place majeure. Les analyses livrées sur ces thématiques demeureront pertinentes malgré la crise sanitaire et pourront constituer une opportunité pour répondre directement ou indirectement à certains effets de la crise actuelle.

¹ Document d'orientation dédié à la zone euro-méditerranéenne 2021-2027 et à d'autres espaces de coopération (IPA-CBC, coopération transfrontalière, région méditerranéenne et atlantique...)

1. Caractéristiques générales de l'espace Méditerranéen

1.1. CARACTÉRISTIQUES NATURELLES, PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

La région méditerranéenne se caractérise par une **identité forte, des aspects géographiques et climatiques spécifiques** partagés par les pays et les régions situés sur les rives nord et sud de la Méditerranée.

Cette région accueille 150 millions de personnes concentrées majoritairement sur les espaces côtiers et doublant pendant la saison touristique. Malgré sa dimension limitée (0,7 % de la surface mondiale des océans), la mer Méditerranée accueille 30% du commerce maritime mondial en volume, 25% du trafic pétrolier et est le deuxième marché mondial pour les navires de croisière. Ces activités induisent une **forte pression sur l'environnement** et des mesures de protection sont mises en œuvre au niveau international avec **400 sites UNESCO et 236 aires marines protégées**.

Sur la rive nord de la Méditerranée, le programme INTERREG MED couvre un vaste territoire qui s'étend des régions portugaises sur la côte atlantique jusqu'à Chypre à la limite orientale de la Méditerranée. Il couvre les régions de 10 pays de l'Union européenne (Portugal, Espagne, France, Bulgarie, presque toute l'Italie, Slovénie, Croatie, Grèce, Malte et Chypre), l'Andorre et 4 pays candidats (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie et Macédoine du Nord).² La zone géographique éligible s'étend sur environ 25 % de la superficie de l'Union européenne.

Le territoire a des caractéristiques naturelles, physiques et géographiques extrêmement diverses. Il bénéficie d'un littoral maritime de plus de 15 000 kilomètres et de plaines arables fertiles, berceau de l'agriculture méditerranéenne, avec des plantations de vignes, d'oliviers et d'agrumes. Il est également composé de chaînes de montagnes telles que les Alpes, les Pyrénées et le Pinde (Grèce). Une autre caractéristique de la zone MED est la présence d'îles (îles Baléares, Corse ou Crète) dont deux États membres (Chypre et Malte).

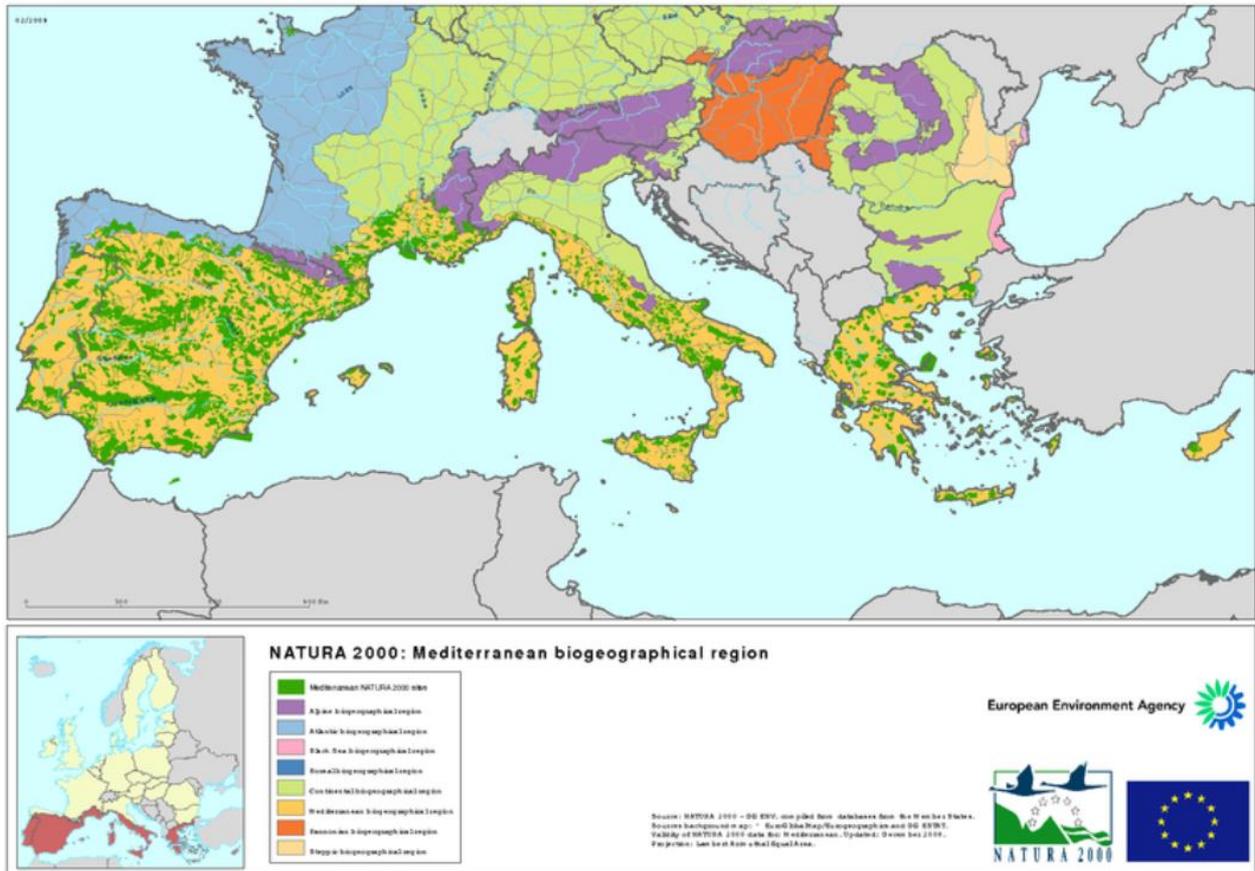
Avec l'extension géographique du programme, d'autres régions de l'arrière-pays doivent être prises en compte par rapport à la période de programmation précédente : L'Estrémadure (ES43), Castille La Mancha (ES42), comunidad de Madrid (ES30), La Rioja (ES23), Comunidad Foral de Navarre (ES22), Auvergne (FRK2), Limousin (FRI2), Yugozapaden (BG41), Yuzhen tsentralen (BG42), Macédoine du Nord (IAP) et Andorre. Ces régions (ou États pour Andorre) se caractérisent par la présence de montagnes, de zones rurales ou isolées confrontées à des défis spécifiques (agriculture, isolement géographique, risque de désertification, changement climatique...).

La juxtaposition de régions aussi diverses crée à la fois des opportunités et des défis pour le développement de cet espace. Son climat, sa côte et ses montagnes sont de véritables atouts à la fois comme lieu de vie et pour le tourisme. La zone du programme est riche en biodiversité et en potentiel agricole. Pourtant, la région est également plus vulnérable au changement climatique, et la protection de l'environnement constitue une priorité.

La région méditerranéenne est en contact direct avec les régions biogéographiques continentales, alpines et atlantiques qui contribuent à sa grande diversité (**carte 2**). Quant à la mer Méditerranée, elle abrite une grande diversité d'organismes marins, dont beaucoup sont propres à cette région. On estime que la Méditerranée contient 8 à 9 % de toutes les espèces marines du globe. Des espèces peu connues d'éponges, ascidies, crustacés, etc.... se cachent parmi les prairies sous-marines de Posidonie qui poussent dans les eaux côtières peu profondes.

² Cette géographie du programme est tirée du document d'orientation « INTERREG Euro-Mediterranean Area 2021-2027 », Commission européenne, 2019. A la date de la rédaction du diagnostic (mars 2020), il ne s'agit que d'une proposition de la CE qui doit encore être débattue par les États Membres.

Carte 2 : Région biogéographique méditerranéenne



Source : Agence européenne pour l'environnement, 2017

1.2. COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

1.2.1. Démographie

Aujourd'hui, l'espace MED compte plus de 150 millions d'habitants, soit près d'un quart de la population européenne (24,3% de la population de l'UE27)³. Cette zone abrite de grands centres urbains denses, y compris de nombreuses capitales (Lisbonne, Madrid, Rome, Ljubljana, Zagreb, Sarajevo, Podgorica, Tirana, Skopje, La Valette, Athènes, Nicosie) et d'importantes métropoles (Barcelone, Valence, Marseille, Lyon, Milan, Naples, Thessalonique). Cependant, au niveau méditerranéen, la densité et la croissance urbaine sont beaucoup plus importantes dans les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée (**carte 3**).

La densité de population des zones côtières est nettement supérieure à la moyenne européenne (142 personnes par km² dans la zone MED contre 116,3 pour l'ensemble de l'Europe).⁴

Au contraire, on peut remarquer une densité plus faible dans les régions de l'arrière-pays en France et en Espagne, au sud de l'Italie, de la Grèce et dans de nombreuses îles (Corse, Sardaigne, Sicile, Crète, Chypre) (**carte 4**). Dans l'ensemble, les disparités peuvent être très élevées avec une densité de population variant de 1 318 personnes/km² à Malte⁵, à 23,9 personnes/km² dans la région d'Alentejo au Portugal⁶.

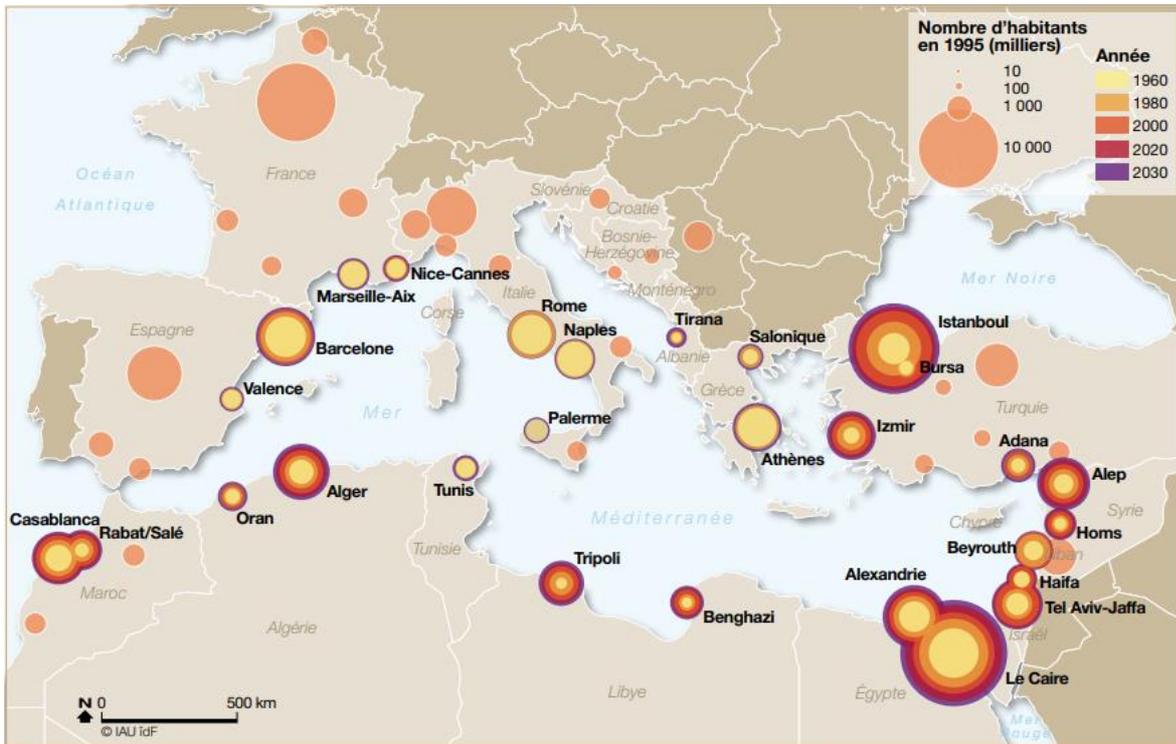
³ Eurostat, population au 1^{er} Janvier 2012

⁴ Eurostat, population au 1^{er} Janvier 2012

⁵ Eurostat, densité de population sur 1^{er} Janvier 2011

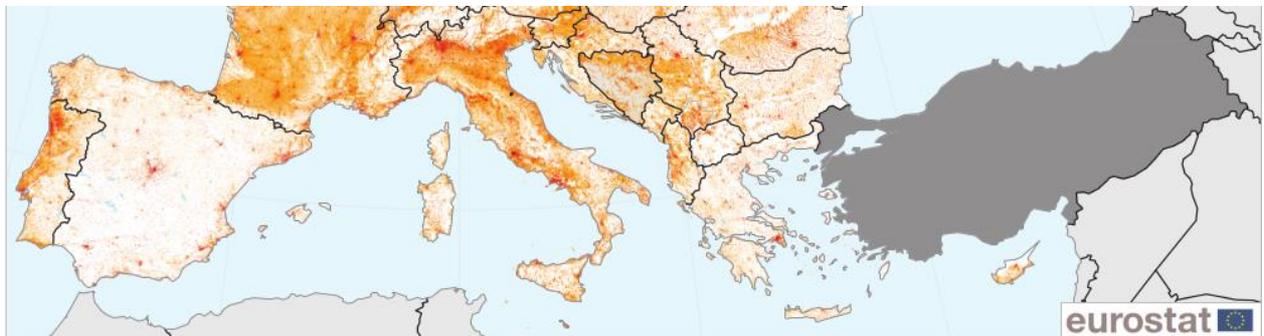
⁶ Eurostat, densité de population au 1^{er} Janvier 2011

Carte 3 : Projection de population dans les villes Méditerranéennes en 2030

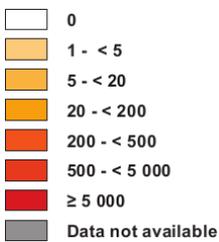


Source : *La Méditerranée, à l'aube d'une métamorphose*, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France, Note rapide, mai 2012.

Carte 4 : Densité de population dans l'espace MED, 2017



number of inhabitants/km²



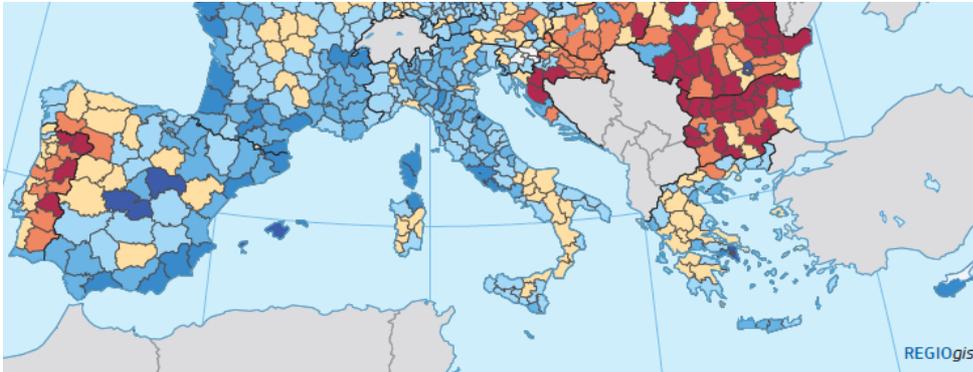
Administrative boundaries: © EuroGeographics © UN-FAO © Turkstat
Cartography: Eurostat — GISCO, 05/2018

Source: EUROSTAT, 2018

Les chiffres démographiques révèlent que la zone MED est globalement attrayante, en particulier le long des côtes et autour des principales zones urbanisées. Il existe cependant des écarts importants avec certaines régions de l'arrière-pays du Portugal, d'Espagne, de France, du sud de l'Italie, de la Grèce, ainsi que de la Croatie et de la Bulgarie où l'on peut observer une **diminution de la population globale** entre 2005 et 2015 (carte 5).

Dans l'ensemble, depuis 1990, le solde migratoire dépasse la croissance naturelle de la population comme principale source de croissance démographique. En 2016, 10,7 % de la population de l'UE est née en dehors de l'UE ou dans un autre pays européen, soit une augmentation de 0,7% par rapport à 2011. Dans la zone MED, les flux migratoires ont tendance à être en corrélation avec la croissance démographique globale.

Carte 5: Croissance démographique dans la zone MED 2005-2015



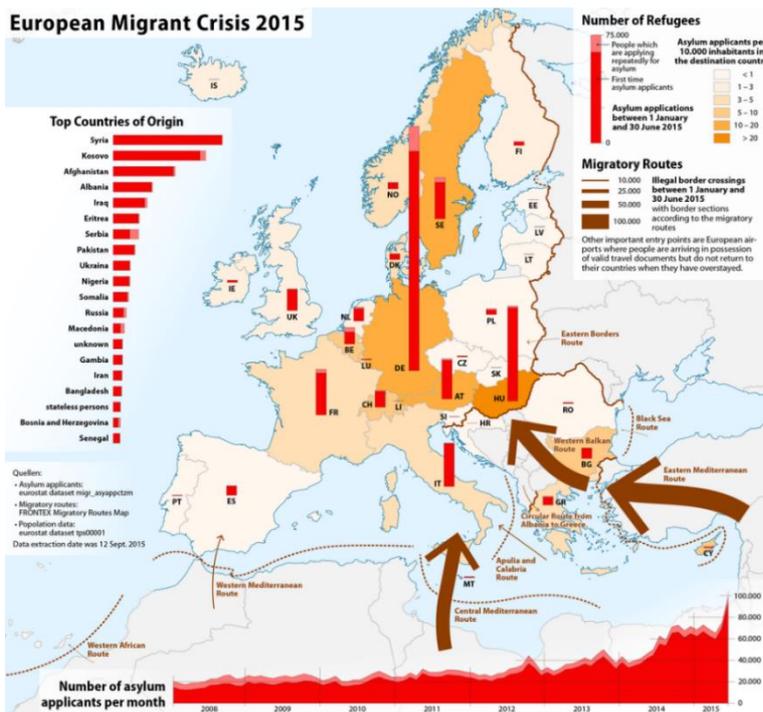
Map 2.3 Total population change in NUTS 3 regions, 2005–2015



Source : EUROSTAT/GISCO, 2016

Au cours de la période 2014-2020, la migration est devenue un enjeu majeur avec, en 2015, l'arrivée de 1,8 million de nouveaux migrants dans l'UE. Cette population s'est concentrée principalement en Allemagne, en Autriche, en France et en Italie, mais a révélé des problèmes de gestion graves pour les pays situés sur les principales routes migratoires (Grèce, Italie et Espagne dans une moindre mesure) (carte 6).

Carte 6 : Crise européenne des migrants, 2015



Source : Maximilian Dörrbecker, Wikipédia. Données Eurostat et Frontex

L'afflux rapide de personnes non-membres de l'UE dans les pays du sud de l'UE représente un défi pour les autorités nationales et locales pour fournir des abris et de la nourriture aux demandeurs d'asile. Leur intégration dans la société européenne nécessite une formation linguistique, une éducation et une aide pour trouver un emploi ou créer une entreprise.

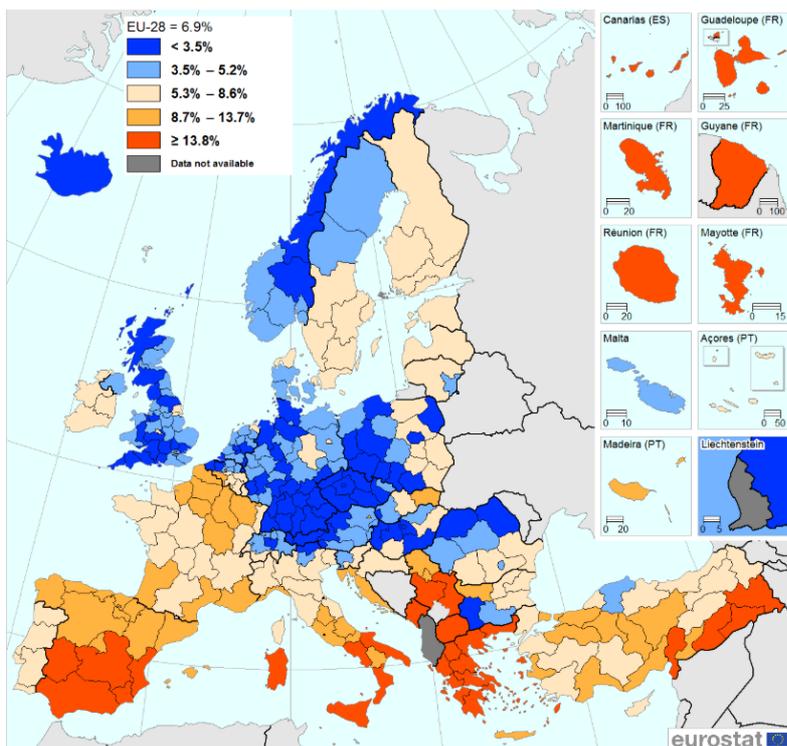
De nombreuses activités axées sur les migrations ont été développées dans le cadre de l'**Agenda européen pour la gestion des migrations** (Plan d'action contre le trafic illicite de migrants en mai 2015). Le *Seahorse Mediterranean Network*, les Forums européens et méditerranéens sur les fonctions des garde-côtes ont également contribué à améliorer la coopération entre les pays concernés.

Cependant, les initiatives et les projets sont encore relativement dispersés, et les capacités d'application de la loi, la disponibilité des données, l'accessibilité, le traitement et la compréhension des informations sont très différentes et fragmentées d'un pays à l'autre. Au-delà de sa dimension européenne (soutien et coopération entre les pays confrontés à l'arrivée des migrants), la question des migrations doit être abordée dans un contexte politique plus large avec le Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF), l'instrument de gestion des frontières et des visas (BMVI) et le Fonds pour la sécurité intérieure (ISF).

1.2.2. Emploi

Avec la crise financière de 2008, le taux de chômage a augmenté dans les pays de l'UE avec un pic à 13% en 2013. Les années suivantes, cette tendance a diminué régulièrement pour atteindre 6,3 % en octobre 2019. Toutefois, de fortes disparités subsistent avec des régions où le chômage est encore supérieur à 14% dans le sud de l'Espagne, le sud de l'Italie, en Grèce, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro ou en Macédoine du Nord (**carte 7**). Parmi les 280 régions de l'UE pour lesquelles des données sont disponibles, 71 ont eu un taux de chômage inférieur à 3,5 % en 2018, soit la moitié de la moyenne de l'UE (6,9 %). Il s'agissait de vingt régions en Allemagne, quinze au Royaume-Uni, neuf en Pologne, sept en Tchéquie, cinq en Hongrie, quatre aux Pays-Bas et en Autriche, deux en Belgique et en Roumanie et une en Bulgarie, en Italie et en Slovaquie. En revanche, 30 régions ont un taux d'au moins 13,8 %, soit le double de celui de l'UE : douze régions en Grèce, huit en Espagne et cinq en France et en Italie.

Carte 7: Taux de chômage des pays de l'UE en 2018



Source : Eurostat, annuaire régional, 2019

La part du chômage de longue durée, définie comme le pourcentage de personnes au chômage depuis 12 mois ou plus, s'élevait à 43,2 % en moyenne dans l'UE en 2018. Dans les régions de l'UE, plus des trois quarts des chômeurs étaient sans emploi depuis au moins un an dans la région Française d'outre-mer de Mayotte (81,8 %), Epirus (77,2 %), Région du Nord-Ouest en Bulgarie (76,8 %) et en Attique (76,0 %).

1.2.3. Éducation

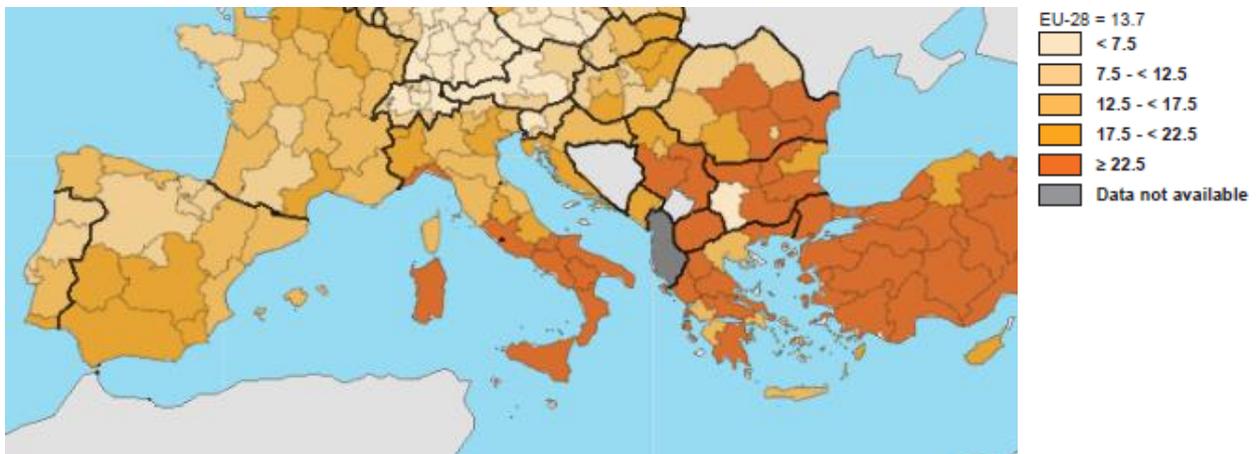
L'objectif de la stratégie Europe 2020 était qu'au moins 40 % des 30-34 ans de l'Union européenne (UE) soient titulaires d'un diplôme d'études supérieures en 2020. L'UE a franchi ce seuil en 2018 en atteignant 40,7%. Depuis 2002, cette progression a été constante. Cette croissance a été encore plus significative chez les femmes (de 24,5% en 2002 à 45,8% en 2018) que chez les hommes (de 22,6% à 35,7%).

Dans le même temps, la part des jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation (âgés de 18 à 24 ans) n'a cessé de diminuer dans l'UE, passant de 17,0 % en 2002 à 10,6 % en 2018. Jeunes femmes (8,9 %) sont moins touchées que les jeunes hommes (12,2 %). L'objectif d'Europe 2020 est de ramener les taux de décrochage scolaire dans l'UE à moins de 10 % en 2020.

Le taux des jeunes sans emploi, sans étude et sans formation (NEET) a diminué sans interruption depuis 2013 et est revenu à son niveau de 2008 en 2018 (16,5 %). Il y a cependant des écarts importants entre les Etats membres (**carte 8**). Dix pays ont enregistré des taux supérieurs à la moyenne de l'UE. Parmi ceux-ci, les taux les plus élevés ont été enregistrés en Italie et en Grèce, où plus d'un quart des jeunes de 20 à 34 ans sont concernés (28,9 % et 26,8 % respectivement). Il y a également des taux de NEET élevés en Macédoine du Nord (36,3%), au Monténégro (27,5%) et en Serbie (24,1 %).

Carte 8: Jeunes sans emploi, sans étude et sans formation en 2018 (NEET)

(% des personnes âgées de 18 à 24 ans dans les régions NUTS II)



Source : Eurostat, annuaire régional, 2019.

En 2018, la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant terminé leurs études supérieures a augmenté par rapport à 2002 dans chaque État membre. En 2018, au moins la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans avait achevé des études supérieures en Lituanie (57,6%), à Chypre (57,1%), en Irlande (56,3%), au Luxembourg (56,2%) et en Suède (52,0%). À l'autre extrémité de l'échelle, les proportions les plus faibles étaient observées en Roumanie (24,6%) et en Italie (27,8%).

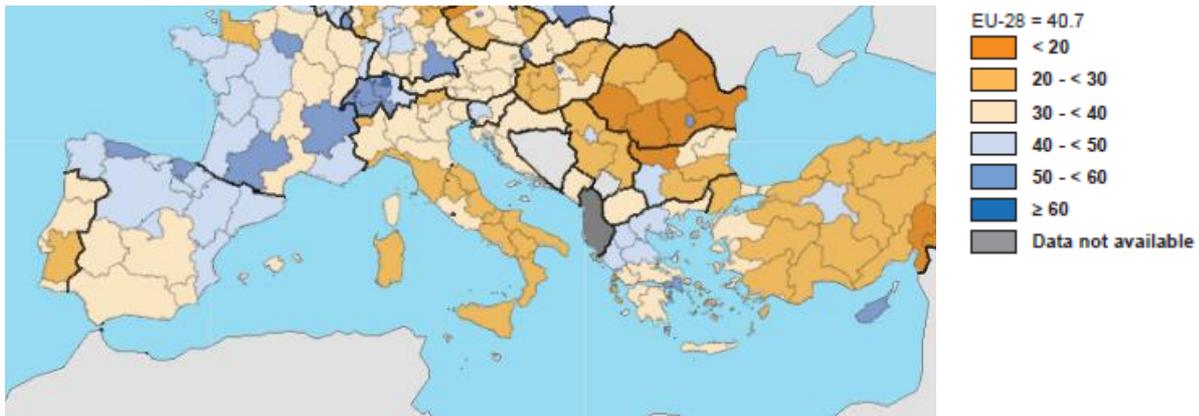
Seize États membres ont déjà atteint ou dépassé leur objectif national de 2020 pour cet indicateur : la Belgique, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Grèce, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, la Slovénie, la Finlande et la Suède.

En 2018, il y avait 10 régions européennes où plus des trois cinquièmes de la population âgée de 30 à 34 ans avaient un niveau d'instruction supérieur (Royaume-Uni, Danemark, Lituanie, Pologne et Suède). En revanche, ce niveau est

resté inférieur aux 40% fixés par le cadre stratégique européen pour l'Éducation et la Formation (« ET 2020 ») pour plus de la moitié des régions (**carte 9**). Bon nombre d'entre elles sont des régions rurales ou peu peuplées avec un secteur agricole relativement important et, par conséquent, un faible niveau d'offres d'emploi hautement qualifiées. Beaucoup de ces régions se trouvent dans la partie orientale de l'Europe ainsi que dans la région méditerranéenne, en particulier dans le sud de l'Espagne, de l'Italie, en Croatie, au Monténégro, en Macédoine du Nord, à Malte et dans le sud de la Grèce.

Carte 9: Niveau d'instruction supérieur dans l'UE en 2018

(% des personnes âgées de 30 à 34 ans dans les régions NUTS II)



Source : Eurostat, annuaire régional, 2019

1.3. PERSPECTIVES D'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT

1.3.2. Disparités régionales et processus de rattrapage

En 2008, la crise financière a entraîné une baisse significative du Produit Intérieur Brut (PIB) dans toute l'UE, avec des conséquences importantes sur l'emploi, la cohésion sociale et territoriale.

La crise a été significative dans de nombreuses régions de l'UE et a inversé la tendance à long terme d'une réduction des disparités régionales. Entre 2009 et 2015 elle a entraîné une réduction du PIB par habitant dans environ 40 % des régions situées principalement en Irlande, Italie, Espagne, Portugal et Grèce. Au cours de cette période, les disparités régionales se sont creusées mais en 2015, les disparités ont recommencé à se réduire.

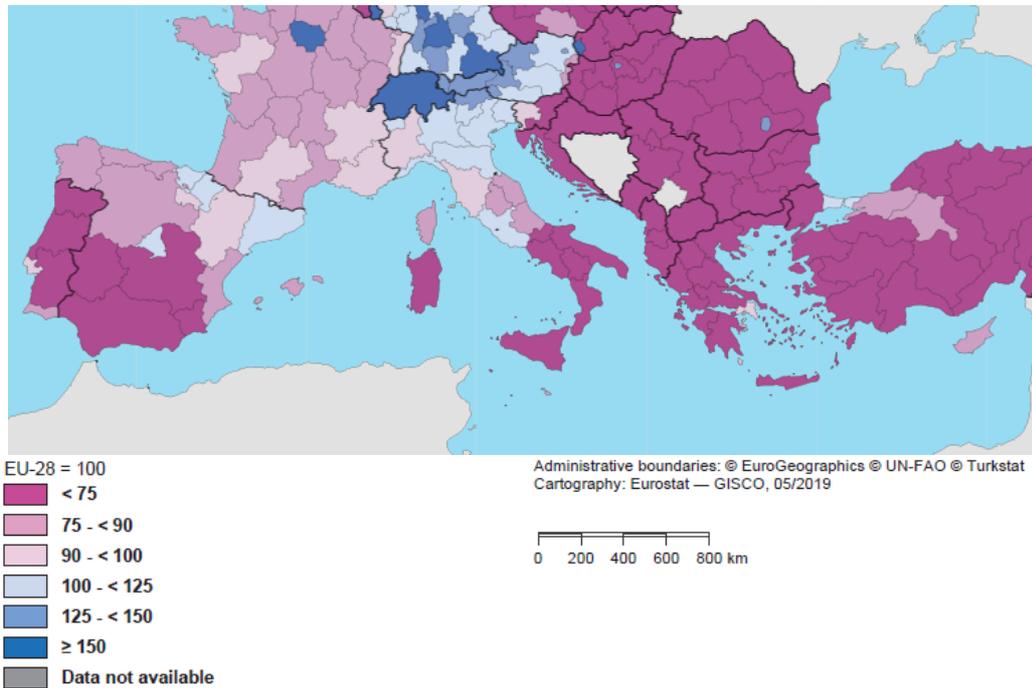
La création de richesses est concentrée dans des poches régionales relativement restreintes, tandis qu'une part plus importante des régions à des niveaux de PIB par habitant inférieurs à la moyenne européenne. Les poches de création de richesse sont souvent situées dans les capitales et régions métropolitaines.

Alors que la plupart des États membres de l'UE ont un modèle monocentrique de développement économique - la région capitale étant souvent la plaque tournante de l'activité - la situation est quelque peu différente par exemple en Italie caractérisée par un modèle de développement plus polycentrique.

Les régions « plus pauvres » peuvent être divisées en deux groupes distincts : les régions rurales peu peuplées qui se caractérisent par un vieillissement de la population et une émigration nette ; les régions post-industrielles ayant perdu leur base industrielle traditionnelle, en partie en raison des conséquences de la mondialisation. Les régions les plus pauvres de l'UE sont principalement situées dans une bande allant de la Lettonie au nord, à travers les parties orientales de l'UE, jusqu'en Grèce et dans le sud de l'Italie, avant de s'étendre aux régions méridionales d'Espagne et à la majeure partie du Portugal (**carte 10**).

Carte 10: PIB par habitant (PPS) en 2017

% de PIB en standard de pouvoir d'achat (SPA) par rapport à la moyenne de l'UE-28 (indice 100)



Source: Eurostat, regional yearbook, 2019

1.3.3. Le potentiel de l'économie bleue dans la région méditerranéenne

Selon la Banque mondiale⁷, l'économie bleue correspond à « l'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et des emplois tout en préservant la santé de l'écosystème océanique ». La Commission européenne la définit comme « toutes les activités économiques liées aux océans, aux mers et aux côtes. Elle couvre un large éventail de secteurs établis et émergents interconnectés »⁸. Selon le PNUE-MAP (Plan Bleu), « une économie verte, appelée économie bleue lorsqu'elle est appliquée aux secteurs côtiers, marins et maritimes méditerranéens, favorise le développement durable tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale et en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques »⁹.

Dans le bassin Méditerranéen, les secteurs de l'économie bleue sont des éléments clés de l'économie régionale et offrent un potentiel d'innovation et de richesse important. Avec 46 000 km de côtes et des ressources marines et halieutiques uniques, la mer Méditerranée est la cinquième économie de la région, avec une valeur totale estimée à 4,7 billions d'euros. En 2015, la contribution directe du tourisme au produit intérieur brut (PIB) des pays méditerranéens représentait 4,5 % du PIB de la région. L'industrie des croisières en Méditerranée est devenue le deuxième marché mondial après les Caraïbes. Les flux maritimes intra-méditerranéens représentent 25 % des volumes de trafic mondial.

Avec ce potentiel, la mer Méditerranée est l'un des champs les plus prometteurs en termes de croissance et d'emploi. Les opportunités actuelles concernent plusieurs domaines : l'équipement maritime et portuaire, la pêche et l'aquaculture, le tourisme, l'énergie et la Biotechnologie.

⁷ The potential of the Blue Economy, Increasing long term-term Benefits of the Sustainable Use of Marine Resources for Small Island Developing States and Coastal Least Developed Countries, World Bank 2017

⁸ The 2018 Annual Economic Report on EU Blue Economy, European Union, 2018

⁹ Mediterranean Strategy for Sustainable development 2016-2025 – Investing in environmental sustainability to achieve social and economic development, UNEP-MAP, Plan Bleu, 2016

Les principaux pôles maritimes (clusters) peuvent être identifiés soit avec un **profil intersectoriel** (Cluster maritime français, Cluster Maritime Tunisien, Blue Italian Growth Technology Cluster, Cluster Maritimo Espanol, Malta Maritime Forum, Maritime Hellas, Hrvatski Klaster Konkurentnosti Pomorske Industrije, Pôle Mer Méditerranée...) ou avec un **profil plus spécifique** (Capenergies, Catalogne Logistics, Distretto Ligure Delle Technologie Marine, Cluster Energia (Valencia), Slovensko Logisticno Zdruzenje).¹⁰

Cependant, les activités liées à la mer peuvent également générer de fortes externalités négatives telles que :

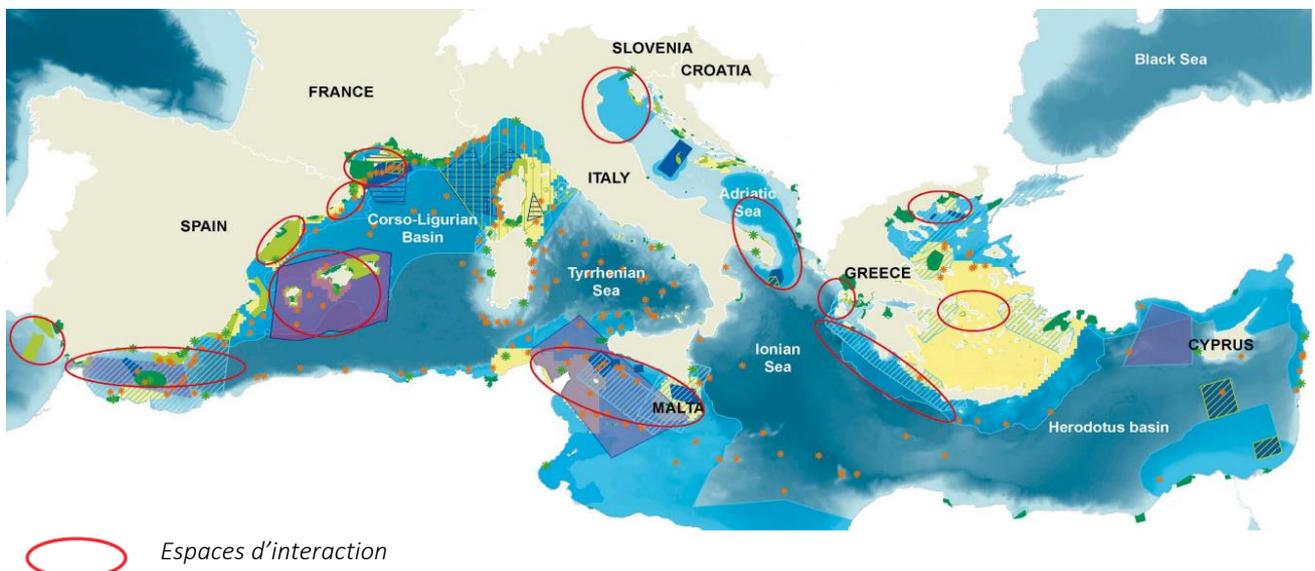
- l'acidification, l'augmentation de la température et du niveau de la mer, la modification des courants marins, la modification de la biodiversité et la perte d'habitats
- la pollution (industries, extraction, produits chimiques, plastiques)
- la surpêche et autres aspects liés à l'exploitation des ressources

Dans ce contexte, l'économie bleue doit prendre en compte les services écosystémiques océaniques qui ne sont pas intégrés dans le marché mais qui apportent une contribution significative à l'activité économique et humaine (**carte 11**). Il s'agit notamment de la séquestration du carbone, de la protection des côtes, de l'élimination des déchets et de la biodiversité.

Les Déclarations ministérielles de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'économie bleue (2015) et sur l'environnement et le changement climatique (2014), la stratégie macrorégionale de l'UE pour la région adriatique et ionienne, ainsi que l'initiative pour le développement de l'économie bleue en Méditerranée occidentale (WESTMED) offrent une opportunité réelle pour promouvoir l'économie bleue méditerranéenne.

La Déclaration ministérielle de l'UpM prévoit des résultats tangibles sur la gouvernance maritime régionale, la recherche, l'innovation et les compétences. Elle aborde également la nécessité d'inclure la Méditerranée dans les appels à projets européens pour les « Blue Careers », « Blue Labs » et « Blue Technologies ».

Carte 11 : Espaces d'interactions entre la croissance bleue et les sites d'intérêt pour la conservation des espèces dans les pays méditerranéens de l'UE



Source: *Blue Growth in the Mediterranean Sea: The challenge of good environmental Status*. WWF report, 2015

¹⁰ Les clusters couvrent toute une gamme de pratiques et d'approches, y compris le complexe industriel, l'agglomération des industries interconnectées, les réseaux communautaires, etc.). Ils constituent d'importants outils politiques favorisant l'adoption de l'innovation, des connaissances, des compétences ainsi que l'accès au financement. Cela est possible grâce à des actions conjointes promues par des acteurs socio-économiques et institutionnels aux niveaux local, national et sous-régional (source : clusters maritimes dans la région méditerranéenne, Union pour la Méditerranée, décembre 2019).

2. Développement économique et innovation : potentialités et perspectives pour une coopération plus forte

Comme le montre le premier chapitre du diagnostic, les régions méditerranéennes sont très diversifiées avec d'importants centres urbains et des zones moins développées ou moins accessibles comme les zones montagneuses, les zones rurales et les îles.

D'un point de vue urbain et économique, on peut identifier un modèle « centre-périphérie » avec quelques grandes villes méditerranéennes (Barcelone, Lyon, Marseille, Milan) mieux reliées au « noyau » de l'Europe¹¹. Dans l'ensemble, la région méditerranéenne affiche des performances inférieures à la moyenne de l'UE en termes de PIB par habitant, d'emploi ou d'innovation.

La présence de centres urbains et de pôles thématiques (clusters) très innovants ouvre la voie à une plus grande coopération territoriale. Les préoccupations croissantes soulevées par les questions environnementales et le changement climatique (avec des conséquences particulièrement graves pour les régions méditerranéennes) soulignent la nécessité de solutions innovantes au niveau transnational, national ou régional dans les domaines de la gestion des ressources, de la gestion des risques ou de la promotion du tourisme durable...

2.1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'UE

Dans sa stratégie Europe 2020¹², la Commission européenne indique qu'une croissance durable exige la mise en place d'une économie économe en ressources, durable et compétitive, incluant les technologies vertes, le déploiement des réseaux intelligents, le renforcement des avantages concurrentiels des entreprises, ainsi que le soutien aux consommateurs pour un usage plus efficace des ressources. Une telle approche contribuerait à progresser vers un monde à faible émission de carbone en limitant la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et l'utilisation non durable des ressources.¹³

Ces orientations stratégiques sont confirmées dans le règlement FEDER 2021-2027 avec l'objectif politique 1 dédié à « *une Europe plus intelligente* » dont l'objectif est de promouvoir une transformation économique innovante en :

- i. améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ;
- ii. tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics ;
- iii. renforçant la croissance et la compétitivité des PME ;
- iv. développant les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise ;

En relation avec cet objectif politique, il faut mentionner l'objectif politique 2 « une Europe plus connectée » dont les priorités sont d'améliorer la connectivité numérique, de développer les réseaux transeuropéens et la mobilité durable.

¹¹ Voir le Pentagone européen (ESDP 1999) où la zone définie par les métropoles de Londres, Paris, Milan, Munich et Hambourg concentre 40% de la population de l'UE et génère 50% de ses richesses.

¹² Europe 2020 - Une stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Communication de la Commission, Bruxelles, mars 2010.

¹³ Communication SEC (2010) 1272, SEC (2010) 1276.

Ces priorités s'inscrivent dans la stratégie globale de l'UE qui sera mise en œuvre avec le soutien de programmes comme Horizon 2020¹⁴, l'élaboration d'un Espace européen de la recherche (EER)¹⁵ et l'accent stratégique mis sur l'innovation et la science ouverte.¹⁶

En ce qui concerne la Politique de Cohésion et les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), on peut également accorder une attention particulière aux stratégies de spécialisation intelligente (RIS3).¹⁷ mises en œuvre au niveau national et régional et qui sous-tendent le soutien des Fonds structurels à la R&I. On peut également mentionner la plate-forme européenne de collaboration des clusters qui fournit des informations détaillées sur les clusters existants avec une orientation thématique, géographique ou par programme¹⁸

2.2. QUESTIONS CLÉS POUR UNE ZONE MÉDITERRANÉENNE PLUS INTELLIGENTE

D'une manière générale, les régions méditerranéennes ont des performances inférieures à la moyenne européenne en matière d'innovation. Des progrès peuvent être réalisés concernant les investissements publics et privés et le renforcement de la coopération entre **acteurs de la quadruple hélice** (acteurs publics, industries, milieu universitaire et société civile). Cela est particulièrement pertinent dans la perspective d'une promotion de « **l'innovation ouverte** » où toutes les parties prenantes doivent être impliquées et interagir au sein des écosystèmes de l'innovation. Cela peut notamment concerner les domaines de l'environnement, du changement climatique ou de la biodiversité qui représentent des dimensions méditerranéennes et territoriales importantes (voir la quatrième partie du diagnostic).

Dans les régions méditerranéennes, les potentiels d'innovation et de développement sont importants avec l'existence de clusters d'entreprises et de laboratoires de recherche axés sur la **croissance verte et bleue** (services environnementaux, biotechnologies, tourisme durable, gestion des ressources naturelles, de l'énergie propre, sciences de la mer, pêche...). Ces clusters sont toutefois principalement nationaux et des progrès peuvent être réalisés en **favorisant les interactions à l'échelle transnationale**. L'approche par l'innovation peut également tenir compte de des **solutions non technologiques** ou de « **faible intensité technologie** » dans la perspective d'une meilleure gestion des ressources et des finances, et dans le but de promouvoir une participation plus forte des parties prenantes au sein des territoires (**dimension sociétale importante** des enjeux méditerranéens comme la protection de l'environnement, le changement climatique, la gestion durable des ressources...).

2.2.1. Recherche, développement et innovation

a. Possibilité d'amélioration dans les régions méditerranéennes

En se référant aux analyses les plus récentes¹⁹, il apparaît que certaines régions méditerranéennes font partie des moins avancées technologiquement de l'UE, même si d'autres sont très performantes (Catalogne, Région Sud PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Nord de l'Italie, Slovaquie). Comme le montre la **carte 12**, une majorité de ces régions est classée comme **innovateur modéré ou modeste**, ce qui signifie des performances comprises entre 50 % et 90 % de la moyenne de l'UE pour le premier groupe et inférieures à 50 % pour le second.

L'investissement public au sein de l'UE reste inférieur à son niveau d'avant la crise, avec des écarts importants dans certains des pays les plus touchés par la crise.

Les lacunes que nous observons aujourd'hui proviennent en partie de : (1) le fossé entre les capacités de recherche disponibles sur le territoire et les activités économiques correspondantes ; (2) des difficultés rencontrées par les

¹⁴ <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en>

¹⁵ https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/era_en

¹⁶ Open Innovation, Open Science, Open to the World – a vision for Europe. European Commission 2016 / Strategic Plan 2016-2020 Directorate for Research and Innovation, European Commission, 2016.

¹⁷ Voir le Plateforme de spécialisation intelligente mise en place par la CE : <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/s3-platform>

¹⁸ <https://www.clustercollaboration.eu/>

¹⁹ Tableau de bord européen de l'innovation, 2019 ; Rapport sur la cohésion de l'UE (2017) ; ATLAS ESPON (2014).

petites entreprises dans le processus d'innovation ; (3) la difficulté rencontrée par les entreprises à accéder à l'information et aux équipements technologiques.

Dans ce contexte, les publications publiques-privées et les demandes de brevet sont inférieures à la moyenne de l'UE et des efforts plus importants pourraient être déployés pour renforcer ces coopérations. Cette situation plaide en faveur d'un maintien des investissements dans la technologie, l'innovation et l'amélioration des compétences dans la plupart des régions afin de permettre aux économies d'augmenter leurs niveaux d'innovation et de productivité dans le développement des biens et des services.

Carte 12: Performance régionale de l'innovation, 2019



Regional performance groups

Modest -	Strong -
Modest	Strong
Modest +	Strong +
Moderate -	Leader -
Moderate	Leader
Moderate +	Leader +

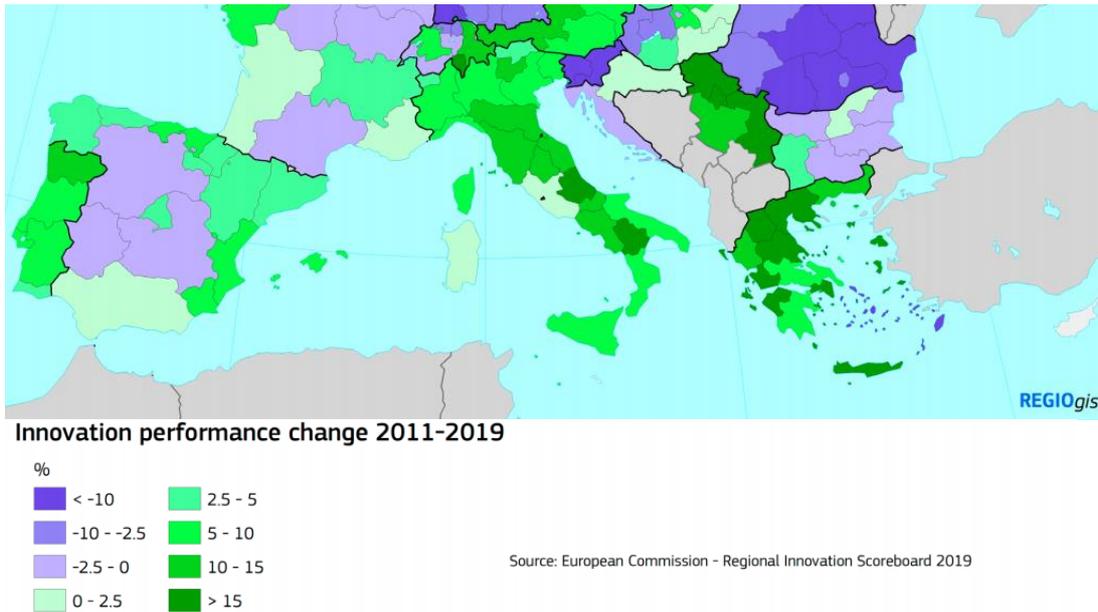
Source: European Commission - Regional Innovation Scoreboard 2019

Source : Commission européenne, tableau de bord régional de l'innovation, 2019

b. Principaux défis pour l'avenir

D'une manière plus dynamique, on peut observer un processus de rattrapage dans la plupart des régions méditerranéennes qui connaissent une amélioration de leurs performances en matière d'innovation entre 2011 et 2019 (**carte 13**). Cela montre un véritable dynamisme qui peut soutenir les initiatives et les projets dans les années à venir. Ce mouvement est soutenu par l'augmentation des dépenses de R&D dans le secteur public en pourcentage du PIB et par une augmentation des dépenses d'innovation (non-R&D) dans les PME.

Carte 13 : Evolution des performances de l'innovation 2011-2019



Source : Commission européenne, tableau de bord régional de l'innovation, 2019

Malgré des disparités territoriales importantes de son potentiel de recherche et d'innovation, la région méditerranéenne possède plusieurs domaines de spécialisation qui présentent des perspectives intéressantes pour le développement de démarches de coopération transnationales. L'analyse des **stratégies de spécialisation intelligente** dans les pays concernés révèle que les priorités des acteurs de l'innovation sont particulièrement axées sur :²⁰

- Innovation durable (production et distribution d'énergie ; agriculture, foresterie et pêche ; construction ; transports ; approvisionnement en eau et gestion des déchets (suivi, collecte, recyclage...) ; industrie manufacturière...)
- Technologies habilitantes (nanotechnologies, matériaux de pointe, biotechnologies, développement durable, efficacité énergétique...)
- Industries culturelles et créatives (Tourisme et loisirs ; arts culturels et divertissement...)
- Santé et sécurité publiques (santé ; produits pharmaceutiques ; Risques, sécurité et sécurité...)
- Technologies de l'information et de la communication

Au niveau régional, certains domaines industriels spécifiques de l'innovation peuvent être mis en évidence dans les régions méditerranéennes comme :

- L'agriculture et l'agroalimentaire (Algarve, Midi-Pyrénées, Sud PACA, Languedoc-Roussillon, Catalogne, Andalousie, Latium, etc.)
- La construction et l'écoconstruction (Andalousie, Communauté de Valence, Calabre, Chypre, etc.)
- Les produits chimiques et plastiques (Sud PACA, Rhône-Alpes, Malte, Grèce occidentale, Catalogne, Latium, Slovénie occidentale, etc.)
- Les transports (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Val d'Aoste, Latium, Chypre, Péloponnèse, Attique, etc.)
- Le secteur maritime (Abruzzes, Chypre, Malte, etc.)
- Les matériaux (Piémont, Lombardie, Rhône-Alpes, Ouest de la Slovénie, etc.)
- Le tourisme et l'hôtellerie (Catalogne, Chypre, Crète, etc.)

²⁰ Analyse des stratégies de spécialisation intelligente dans certaines régions et pays côtiers méditerranéens, Projet Creative Med, 2014.

- L'industrie pharmaceutiques (Lisbonne, PACA, Latium, Ouest de la Slovénie, etc.)
- Les TIC (Lisbonne, Piémont, Slovénie occidentale, Catalogne, Latium, Gibraltar, etc.)
- Les biotechnologies (Languedoc-Roussillon, Lisbonne, Algarve, Communauté de Valence, Aragon, etc.)
- L'énergie (Sud PACA, Val d'Aoste, Corse, Languedoc-Roussillon, Slovénie occidentale)

Ces domaines industriels de l'innovation sont généralement soutenus ou dirigés par des réseaux de centres/agences d'innovation, par des organismes de recherche du secteur public et/ou privé, par des pôles d'innovation (tels que des pôles de compétitivité en France ou des districts technologiques en Italie), par des entreprises innovantes, des clusters locaux, des incubateurs d'entreprises ou des organisations dans le domaine de la recherche et du transfert de technologie, etc.

Au niveau transnational, en l'absence d'un cadre stratégique commun, il serait pertinent de renforcer les cadres existants et le réseautage communautaire axé sur des questions méditerranéennes spécifiques comme **l'économie bleue, la protection de l'environnement et le changement climatique**, en tenant compte des spécificités territoriales avec les zones maritimes, côtières, les hinterlands et des zones de montagne.

Si les programmes INTERREG ne sont pas consacrés à la recherche fondamentale, ce qui est la vocation d'autres programmes comme Horizon 2020, les activités pilotes en relation avec les parties prenantes locales et régionales pourraient contribuer à développer des solutions utiles pour les régions méditerranéennes dans divers domaines comme les **services environnementaux, la gestion des risques et la protection de la biodiversité, la gestion et le tri des déchets, la gestion de l'eau** (économie, suivi, systèmes d'approvisionnement...), **la gestion des sols** (surveillance et contrôle, prédiction des risques, etc.) et **l'éco-innovation**. Les activités pertinentes pourraient donc viser la disponibilité, la qualité et la surveillance des données nécessaires pour évaluer et relever ces défis communs. Les soutiens pourraient permettre d'intensifier la coopération entre les différents acteurs de la région. Il pourrait inclure le renforcement des capacités, l'identification des moyens complémentaires à déployer, etc.

Pour un résumé des solutions innovantes applicables aux défis environnementaux, voir le tableau 2 p 45

Encadré 1 : Importance de la coordination avec les initiatives et réseaux existants1

Il existe de nombreux programmes européens, nationaux et régionaux de financement de la RDI dans la zone méditerranéenne, y compris des sujets qui sont également, mais pas exclusivement, pertinents pour l'espace MED. Cependant, il est difficile de tenir compte de toutes les stratégies d'innovation mises en œuvre dans cet espace.

Au niveau du bassin maritime, BLUEMED, un Agenda stratégique de Recherche et d'Innovation (SRIA) a été élaboré par les neuf Etats membres méditerranéens de l'UE en 2015. Il est mis en œuvre en relation avec les pays du sud partenaires de l'UpM. L'initiative BLUEMED identifie un ensemble de défis clés pour la Méditerranée, et en particulier des lacunes en matière de connaissances dans des secteurs clés comme les écosystèmes, le changement climatique, les biotechnologies, la pêche, le tourisme, la planification spatiale, etc. Cette initiative soutient des activités de recherche et promeut la coopération à travers des groupes d'échange thématiques (politique, économie, technologie et connaissance).

2.2.2. Technologies de l'information et de la communication pour soutenir les défis méditerranéens

L'accès à des réseaux de télécommunications de grande capacité est d'une importance vitale pour la compétitivité et la croissance des régions. L'utilisation des services numériques et la capacité d'opérer avec succès dans un environnement commercial mondial reposent de plus en plus sur des connexions haut débit rapides et efficaces. La connectivité numérique représente un enjeu clé pour tous les secteurs socio-économiques (information, recherche, éducation, administration, inclusion sociale, santé...) et constitue une priorité pour l'UE.

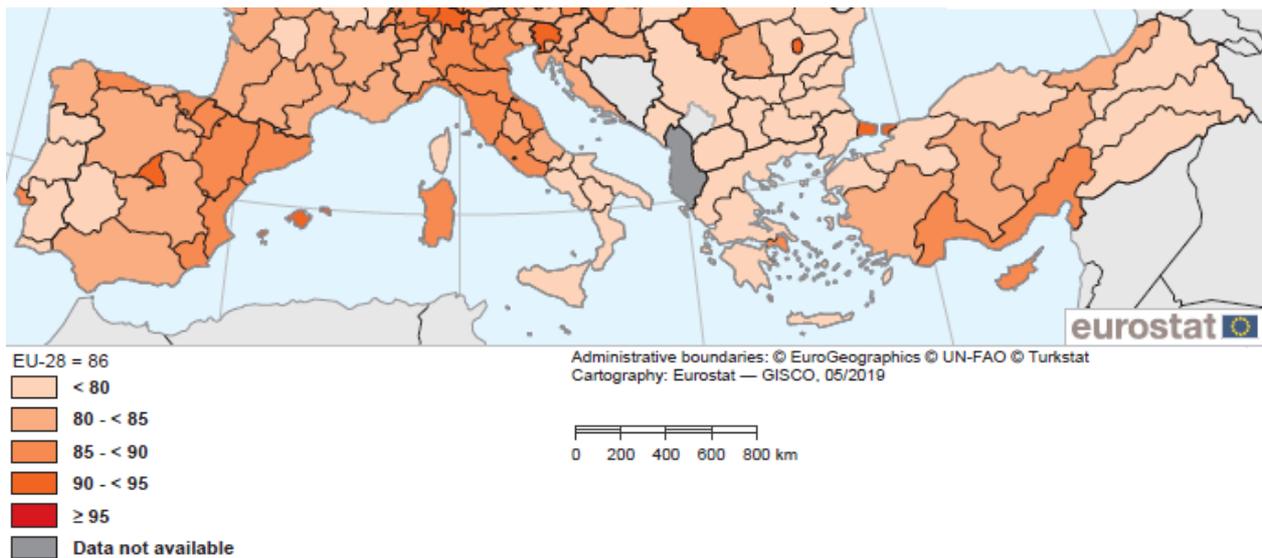
La dimension territoriale de la société de l'information et de la communication a une large portée thématique, couvrant des questions telles que l'accès et l'utilisation des TIC pour les ménages, les citoyens et les entreprises (développement des infrastructures et des équipements, accès haut et très haut débit, etc.). Mais ce n'est qu'une partie de l'équation. Il est également essentiel de prendre en considération les compétences qui varient selon l'âge, le profil éducatif, le revenu, et qui sont différentes selon les types de technologies utilisés.

En 2018, au moins 95% des ménages avaient un accès à large bande à domicile dans la grande majorité des régions des Pays-Bas et de la majeure partie du Royaume-Uni. Les taux de connectivité à large bande étaient également très élevés dans les régions des capitales allemande et finlandaise, Berlin et Helsinki-Uusimaa.

En termes de fracture numérique, il peut être plus révélateur d'analyser les régions ayant des niveaux de connectivité plus faibles. En 2018, 48 régions de l'UE déclaraient moins de quatre ménages sur cinq (moins de 80%) avec un accès haut débit à domicile. Celles-ci étaient principalement situées dans les parties orientale et méridionale de l'UE, bien que les taux soient également relativement bas dans deux régions du sud de la Belgique, 10 régions de France (cinq régions rurales de France métropolitaine, la Corse, quatre des cinq régions ultrapériphériques). Les proportions les plus faibles de ménages ayant un accès à large bande à domicile ont été enregistrées dans le Limousin (centre de la France), Severozapaden et Severen tsentralen dans le nord de la Bulgarie, Alentejo (sud du Portugal), Nisia Aigaiou, Kriti en Grèce, Nord-Est et Sud-Est dans l'Est de la Roumanie (**carte 14**).

Carte 14 : Ménages ayant une connexion à large bande à domicile, 2018

(% des ménages par région NUTS II)



Source: Eurostat, regional yearbook, 2019

La différence entre les zones urbaines et rurales peut être observée de manière corrélative entre les zones côtières et intérieures, en particulier avec les zones les plus rurales et les plus montagneuses. Au niveau de l'UE, la politique de développement rural soutient les connexions « de dernier kilomètre » aux grands projets à large bande (amélioration de l'accès aux infrastructures et services des TIC pour environ 18 millions de personnes vivant dans les zones rurales).

Des progrès doivent également être réalisés en termes de compétences numériques. En 2017, l'écart entre les compétences numériques des citoyens et celles des habitants des zones rurales était, en moyenne, de 14% au sein de l'UE-28. Cette fracture numérique des compétences globales a atteint 20-25% dans sept États membres de l'UE - Irlande, Hongrie, Grèce, Lituanie, Finlande, Croatie et Roumanie - atteignant un maximum de 27% en Bulgarie (rapport sur la cohésion de l'UE, 2017).

En raison des investissements importants nécessaires pour améliorer l'accès de nouvelle génération (NGA) et de la dimension territoriale de l'amélioration des compétences numériques, la promotion des TIC et la réduction des fractures numériques sont largement abordées par les autorités nationales et locales. Toutefois, les TIC peuvent être

pris en compte pour le développement de projets innovants axés sur les principales priorités méditerranéennes, en particulier celles qui nécessitent une **meilleure information, l'accès aux services, la gestion des connaissances, la production et le partage de données, etc.** Cela pourrait être particulièrement pertinent dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'analyse et de l'information sur la biodiversité, les risques naturels, etc.

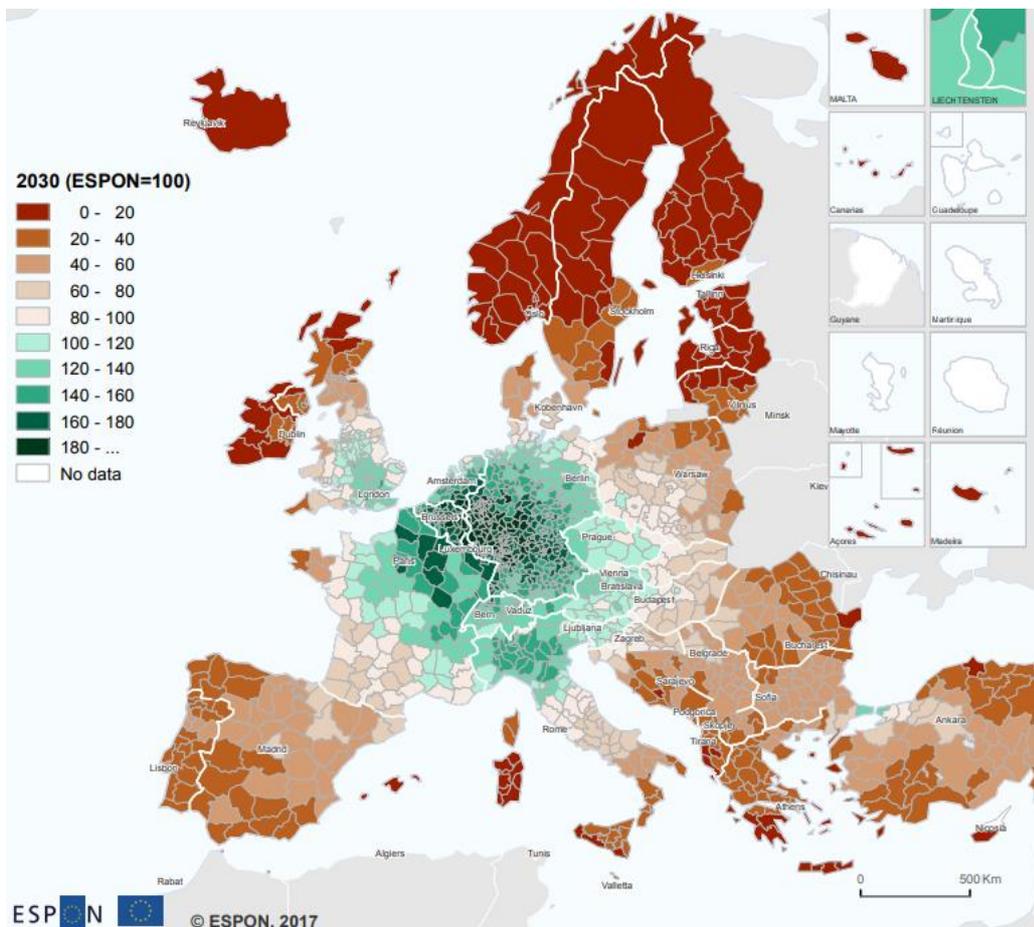
2.2.3. Accessibilité et mobilité dans les régions méditerranéennes

a. Accessibilité des zones méditerranéennes

Au sein de l'UE, l'accessibilité des régions est liée à la concentration urbaine avec une forte densité d'infrastructures autour et entre les grandes villes et métropoles comme Paris, Milan, Munich, Hambourg. En général, les régions qui ont un niveau élevé d'accessibilité ont de meilleures performances en termes d'économie et de compétitivité.

Les travaux récents effectués par l'ESPON²¹ montrent que **la nette domination des régions urbaines se poursuivra à l'avenir**, l'accessibilité par la route des régions rurales étant environ à 80% de la moyenne communautaire. Les régions montagneuses ainsi que les îles sont à 70 % et 80 % de cette moyenne avec un niveau qui devrait rester peu élevé d'ici 2030 pour les îles et les régions les moins peuplées (**carte 15**).

Carte 15 : Potentiel d'accessibilité par la route en Europe en 2030



Source : ESPON, 2017

Selon l'étude ESPON, l'accessibilité des régions méditerranéennes reste inférieure à la moyenne de l'UE, mais avec des perspectives d'amélioration dues aux réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), en particulier dans la partie

²¹ Shaping new policies in specific types of territories in Europe: islands, mountains, sparsely populated and coastal regions. ESPON Policy Brief, 2020

sud-est de l'Europe (pays en Pré-Adhésion (IPA) et la Grèce). Il convient de noter que si la connectivité des transports est élevée le long de la zone côtière et que des corridors maritimes traversent la mer Méditerranée, **la connectivité est plus faible dans la zone intérieure de l'espace MED** en raison de la géographie et de la topographie (zones rurales).

De même, un certain nombre de **régions insulaires dépendent des importations de produits essentiels** tels que les denrées alimentaires et l'énergie ainsi que pour la plupart des autres biens de consommation. Le fret maritime est le principal moyen de transport de ces importations. Les **coûts ont tendance à être plus élevés dans les îles** que dans les régions continentales en raison de ces contraintes. Le **transport aérien** joue également un rôle majeur en reliant les régions méditerranéennes et il est particulièrement important pour les espaces isolés et les îles.

Le **tourisme de croisière** peut être une source importante de tourisme pour de nombreuses îles. Le développement du trafic maritime de passagers dans les ports européens au cours des dix dernières années est cependant très hétérogène. **La plupart des ports ont connu une augmentation du trafic passagers**, à quelques exceptions près pour certains ports d'Italie ou les principaux ports de Grèce entre 2005 et 2015. Cependant, les ports où le nombre de passagers maritimes diminue ont pour la plupart un trafic de passagers important aujourd'hui.²²

Le **transport maritime de marchandises** est également d'une importance majeure pour les régions côtières et les îles. Le développement des volumes de fret maritime au cours des dix dernières années est cependant très variable et a suivi la spécialisation des ports après des années de crise, mais aussi une indication du **processus de concurrence et de restructuration** en cours dans le secteur portuaire

Il convient de noter que **les grands ports méditerranéens ont des connexions terrestres relativement bonnes** et peuvent desservir dans un rayon de quatre heures (voyage routier) une population de cinq à vingt millions de personnes chacun.

En ce qui concerne ces différents types d'accessibilité (route, chemin de fer, air, transports maritimes), **d'énormes investissements sont nécessaires** pour développer les infrastructures, les services et améliorer les connexions. Elles doivent également être coordonnées avec des stratégies régionales, nationales et transnationales **allant souvent au-delà de la temporalité des projets INTERREG**.

Encadré 2 : Installation de connexion Europe

La principale source de financement pour la mise en œuvre de la politique de transport de l'UE est le Mécanisme d'interconnexion en Europe (CEF), qui complète les fonds structurels en concentrant le soutien aux connexions transfrontalières (y compris maritimes) et à l'interopérabilité entre les réseaux de transport. Son financement s'élève à 24 milliards d'euros pour 2014-2020. Le réseau TEN-T est principalement soutenu par les Fonds ESI qui cofinancent également le réseau TEN-T Core, en particulier les parties non-transfrontalières.

b. Mobilité durable

La zone MED comprend certaines des plus grandes zones urbaines d'Europe, parmi lesquelles Barcelone, Marseille, Milan, Rome, Naples et Athènes. En outre, dans toute la zone MED, il existe **un large éventail de centres urbains en croissance le long de la côte méditerranéenne**²³. Le niveau élevé d'urbanisation le long des côtes représente toutefois un défi environnemental pour les pays impliqués dans le programme INTERREG MED.

En 2015, la proportion de personnes dans les villes de l'UE déclarant vivre dans une région ayant des problèmes environnementaux (19 %) était plus importante que pour celles vivant dans les périphéries urbaines (13 %) et les zones rurales (8 %). La pollution de l'air reste une préoccupation majeure pour la santé et a des effets significatifs sur les

²² Revealing territorial potentials and shaping new policies in specific types of territories in Europe, Islands, mountains, sparsely populated and coastal regions, ESPON, 2020

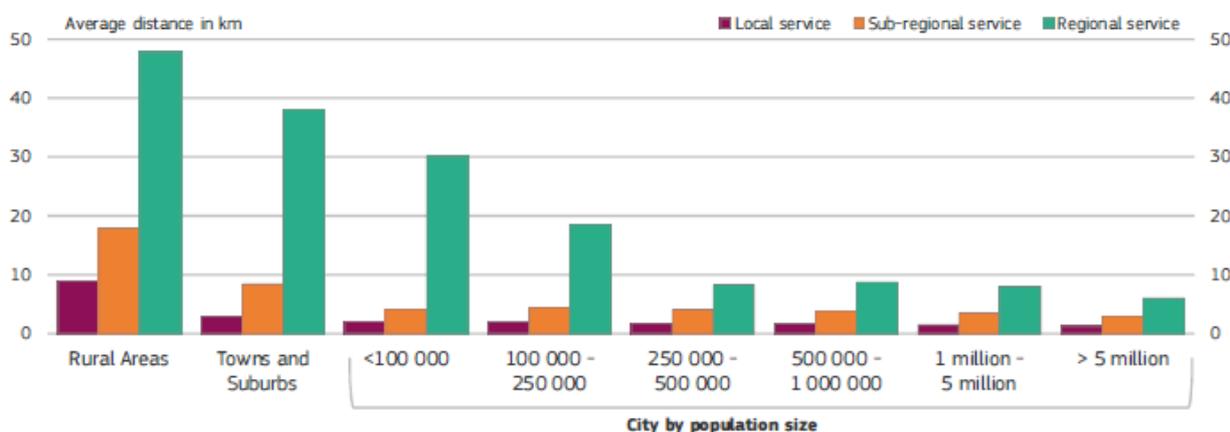
²³ ESPON Factsheet, Mediterranean (MED), ESPON Project TERREVI, November 2012

écosystèmes, même si les émissions de polluants atmosphériques ont nettement diminué dans l'UE au fil des ans, en partie en raison de la législation européenne.

Dans les villes méditerranéennes, la pollution est importante dans la vallée du Pô, Naples, la Grèce et Chypre²⁴. La densité urbaine offre toutefois un **contexte favorable au développement de systèmes de transport durables** avec potentiellement un nombre élevé d'utilisateurs. Vivre dans les villes permet d'accéder à de nombreux services en utilisant des modes de transport moins énergivores (**graphique 1**). Dans la région méditerranéenne, ces initiatives peuvent être particulièrement pertinentes dans les villes également concernées par la **pollution du trafic maritime** ou la **fréquentation touristique** (saisonnalité).

A contrario, il est plus difficile de développer des systèmes de transport durables dans la plupart des régions éloignées où le niveau de dépendance à l'égard de la voiture est beaucoup plus élevé. Dans ce cas, il s'agit de **maintenir un bon niveau d'accessibilité** aux services tout en **encourageant l'utilisation de types de transports plus durables**.

Graphique 1 : Distance au service par taille de municipalités de l'UE



The location of services has been simulated taking into account population distribution and distances.
Source: JRC

Source : Rapport sur la cohésion de l'UE 2017.

2.2.4. Compétitivité des entreprises, en particulier des PME

Au cours de la période 2014-2020, la politique de cohésion a été fortement axée sur le soutien à une croissance intelligente en mettant particulièrement l'accent sur l'innovation, sur les entreprises à forte croissance et avec des programmes visant à accroître la capacité d'innovation des PME. Au cours des périodes précédentes également, une part importante de la politique de cohésion a été consacrée à l'amélioration de l'environnement économique et au soutien à l'entrepreneuriat.

L'économie de l'espace MED est composée principalement de PME dont le poids économique est proportionnellement plus élevé que dans d'autres économies européennes. En conséquence, la question de la compétitivité est d'abord et avant tout celle de la **compétitivité des PME**. Il existe des différences spatiales importantes dans ce domaine malgré certaines similitudes. La compétitivité des entreprises est fondée, notamment, sur les **regroupements inter-entreprises** à grande échelle (en particulier en Italie) et sur une **forte dynamique de création d'entreprise**. Les PME sont également confrontées à des contraintes communes telles que les difficultés d'accès aux financements.

La crise économique et financière a souligné la nécessité pour l'économie européenne de devenir plus compétitive et plus durable en évoluant vers une **économie à faible émission de carbone** et assurant une utilisation plus efficace de

²⁴ EU Cohesion report, 2017

ses ressources naturelles. Avec la stratégie UE 2020, l'Europe a promu un nouveau modèle de croissance avec une nouvelle approche de la politique industrielle basée sur l'initiative phare "*Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation* », qui visait à améliorer l'environnement des affaires, notamment pour les PME, et à soutenir le développement d'une base industrielle forte et durable capable de rivaliser à l'échelle mondiale.

Pour l'espace MED, cette question est d'autant plus importante que **les PME sont prépondérantes dans l'économie**.

Un facteur important de compétitivité est le **niveau d'activité entrepreneurial et de création d'entreprise**. Dans l'espace MED, avec 9,2%, le taux de création d'entreprises est légèrement inférieur à la moyenne européenne qui s'établit à 10,3%²⁵. Le taux varie également considérablement d'un pays à l'autre avec par exemple en 2017 un taux de 3% à Chypre, de 7,2% en Espagne et en Italie, de 11,3% au Portugal et en Slovénie et de 15,4% en France.

La majorité des PME sont des entreprises familiales et sont transmises de génération en génération. Elles sont présentes dans les **secteurs de faible et moyenne intensité technologique** (agroalimentaire, machines-outils, fournitures de bureau, optique, métallurgie, etc.) et emploient un grand nombre de personnel relativement peu qualifiés. Leur R&D est davantage basé sur un modèle **d'innovation incrémentale plutôt que de rupture**²⁶.

Il convient de garder à l'esprit qu'il y a de **nombreux moteurs à l'entrepreneuriat**, celui-ci pouvant être motivé par une nécessité (quand il constitue la seule voie vers l'emploi) ou une opportunité (lorsque se présente une possibilité économique, une formation, etc.). En ce qui concerne l'interprétation des chiffres, la première catégorie peut être un indicateur de **précarité sociale**, tandis que la seconde peut indiquer un **esprit d'entreprise** qui stimule la croissance.

²⁵ Source : Eurostat, 2017

²⁶ SMEs: definition, economic role and public policy, Nadine Levratto (2009)

2.3. ANALYSE AFOM POUR UN ESPACE MÉDITERRANÉEN PLUS INTELLIGENT

L'innovation et le développement économique constituent un enjeu important pour les régions méditerranéennes qui, en moyenne, ont des performances inférieures aux autres régions européennes. Dans ce domaine, différents champs d'action peuvent être identifiés :

- L'innovation et la spécialisation intelligente qui sont soutenues dans l'ensemble des régions européennes en retenant que la recherche fondamentale n'est pas du ressort des programmes INTERREG
- Les technologies de l'information qui sont essentielles à l'innovation et au développement économique et qui représentent un enjeu particulier pour certains territoires ou populations moins équipées. Ils permettent des applications dans l'ensemble des champs d'action prioritaires en méditerranée
- L'accessibilité et la connectivité, en lien avec les technologies de l'information, pour lesquelles des investissements importants sont nécessaires dans un contexte de fortes disparités géographiques et territoriales (espaces isolés, Isles...).
- Les PME et l'entrepreneuriat qui sont essentiels à la vitalité des territoires et qui contribuent activement à son développement.

Tableau 1 : Analyse AFOM – Un espace Méditerranéen plus intelligent

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Innovation / spécialisation intelligente	<ul style="list-style-type: none"> - Attrait du territoire Méditerranéen - Des pays et régions leaders de la R&D à l'échelle européenne et même mondiale (Rhône-Alpes, Trentin, Catalogne, Lombardie, Latium, PACA, Slovénie, etc.) - Des secteurs industriels hautement qualifiés qui prospèrent grâce à l'environnement naturel et aux capacités des centres de recherche (agriculture et agroalimentaire, produits chimiques, matériaux, etc.). - Une forte tradition d'innovation sociale, en particulier en Italie à travers ses organisations coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> - Un PIB par habitant inférieur de 12 % à la moyenne de l'UE et d'importantes disparités de richesse dans la zone MED - Faiblesse des investissements en R&D - Faible proportion de personnel de recherche dans la population active - Faible nombre de demandes de brevets - Un modèle d'innovation basé sur la diversification des technologies existantes plutôt que sur l'innovation de rupture 	<ul style="list-style-type: none"> - L'investissement dans la R&D est en hausse depuis plusieurs années - Il y a eu une légère augmentation (sauf en 2008 et 2009) des dépôts de brevets - Il existe des spécialisations en R&D dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la construction et de l'écoconstruction, des plastiques, des produits maritimes et du tourisme, etc. - Une communauté d'innovation vaste, diversifiée et en réseau (clusters, centres de transfert de technologie, etc.) - Les acteurs de l'innovation sont déjà engagés dans des stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> - L'économie a été gravement affectée par les crises économiques depuis 2008 - Concurrence croissante des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (tirée par l'innovation dans le secteur agroalimentaire par exemple)

			<p>de coopération régionales et internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un potentiel important pour l'innovation sociale et écologique 	
Technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Une large couverture du haut débit - Un usage croissant des TIC par les particuliers et les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Un accès au très haut débit qui peut être amélioré, notamment dans les espaces isolés (réseaux de nouvelle génération) - Les particuliers possèdent des compétences en TIC inférieures à celles d'autres régions européennes - Une utilisation limitée des services publics en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement du haut débit - La présence de secteurs de R&D spécialisés dans les TIC (cluster Torno Wireless dans le Piémont, cluster TIC de Lombardie, ou Telecom Valley à Sophia-Antipolis) 	<ul style="list-style-type: none"> - Des inégalités importantes entre régions - L'espace MED est en retrait en termes d'utilisation des TIC
Accessibilité et connectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Des réseaux de transport de bonne qualité - Une bonne accessibilité des régions métropolitaines - Un bon niveau d'infrastructures routières - Un vaste réseau de villes portuaires bien équipées pour faire face à la circulation des personnes et des marchandises - Un niveau satisfaisant d'installations aéroportuaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragmentation géographique et isolement de nombreux territoires, notamment les îles - Développement urbain mal géré notamment dans les zones côtières - Importance des véhicules individuels comme moyen de transport, en particulier dans les zones urbaines et les îles - L'accessibilité multimodale est plutôt faible - Les connexions entre les zones côtières et intérieures restent insuffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord politique sur la nécessité de promouvoir des transports durables - Progrès technologiques pour des systèmes de transport durables - Une meilleure sensibilisation de la population aux questions de développement durable et à l'utilisation de modes de transport alternatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Les transports sont une source majeure de pollution - L'évolution des modes de transport exige des investissements et des budgets importants qui pourraient ne pas être disponibles dans toutes les régions - Manque de coordination européenne des systèmes de communication
PME et entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> - Un attrait important de l'espace MED, essentiel pour le secteur du tourisme - Des régions très compétitives comme la Catalogne, Sud PACA, Rhône-Alpes, Le Piémont, la Lombardie, le Latium, l'ouest de la Slovénie, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des entreprises traditionnelles actives dans les secteurs à faibles et moyennes intensité technologique - L'innovation produit une valeur ajoutée limitée dans les PME, qui constituent la plus grande partie du tissu économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Des taux élevés de création d'entreprises dans certaines régions (Portugal, Slovénie et France) - Présence de clusters industriels dans l'espace MED - Potentiel avec une connexion plus forte entre les grandes entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Les faiblesses structurelles du tissu économique sont accentuées par les crises économiques - Les entreprises éprouvent des difficultés d'accès aux financements

	<ul style="list-style-type: none"> - Un soutien politique aux entreprises qui montre des résultats (innovation et compétitivité des entreprises) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité souffre d'une faible productivité - Malgré l'existence de clusters, la majorité des PME travaillent de façon isolée et sont mal intégrées dans les réseaux. - Il existe de grandes disparités régionales et des territoires à faible compétitivité (Corse, Sardaigne, Chypre, etc.) - L'idée de responsabilité sociale des entreprises est encore peu répandue 	<p>et les PME, entre les centres de R&D, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'internationaliser les activités commerciales, en particulier pour les PME - Nécessité d'améliorer l'offre de compétences pour les entreprises 	
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

2.4. PERSPECTIVES POUR LE PROGRAMME INTERREG MED 2021-2027

En matière de recherche développement et d'innovation, il y a des possibilités d'amélioration importantes au sein de l'espace MED avec des disparités territoriales importantes, l'existence de clusters thématiques dynamiques et une demande croissante liée à l'environnement et au changement climatique (surveillance, gestion des données, partage de l'information, gestion des ressources naturelles, développement d'outils TIC, etc.). Dans ce contexte, il est important d'identifier la valeur ajoutée spécifique de la coopération transnationale, d'éviter les chevauchements et de favoriser les synergies avec les dispositifs existants. Les partenaires privés pourraient jouer un rôle important dans l'élaboration de nouvelles solutions avec la participation des acteurs territoriaux.

2.4.1. Leçons tirées du programme INTERREG MED 2014-2020

Au cours de la période 2014-2020, les programmes INTERREG ont accordé une attention particulière à la croissance intelligente et durable conformément à la stratégie UE 2020. Dans la région méditerranéenne, le programme INTERREG MED a ciblé son Axe 1 sur cette question ("*promouvoir les capacités d'innovation méditerranéennes pour développer une croissance intelligente et durable*").

Environ 75 millions d'euros de FEDER ont été alloués à cette priorité qui représentait 32 % du budget du programme.

L'objectif de cet axe était de renforcer les capacités d'innovation des acteurs publics et privés des régions méditerranéennes et de soutenir une croissance intelligente et durable. L'axe a accordé une attention particulière à la croissance bleue et verte, aux industries créatives et à l'innovation sociale (soutien aux pôles d'innovation, secteurs économiques, chaînes de valeur et réseaux...).

Pour les acteurs du programme INTERREG MED, la recherche et l'innovation ne sont pas des objectifs en tant que tels et des programmes spécifiques fournissent un soutien important dans ce domaine comme Horizon 2020. Le soutien à la R&D et à l'innovation **devrait être poursuivi et orienté vers les défis méditerranéens** dans la perspective de renforcer les réseaux et d'améliorer les compétences.

2.4.2. Valeur ajoutée du programme transnational MED

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, différents outils thématiques et spécifiques sont mis en œuvre aux niveaux européen, national et régional (programme Horizon 2020, Espace européen de la recherche (EER), Associations européennes de recherche, programmes nationaux de recherche, programmes régionaux FEDER, etc.).

Par conséquent, **le soutien direct à la recherche et à l'innovation (R&I) doit être examiné attentivement**, car ce domaine est abordé par d'autres politiques publiques. Si les programmes INTERREG ne sont pas les plus adaptés pour financer les activités de recherche en tant que tel, ils peuvent **promouvoir la coopération entre les organismes de recherche et créer des liens avec les politiques publiques** dans les domaines clés d'intervention.

Cela serait particulièrement pertinent en ce qui concerne **le changement climatique et les questions environnementales** qui constituent des défis majeurs et qui nécessiteront des mesures d'expérimentation, d'innovation et d'adaptation au niveau territorial. Dans cet environnement en évolution rapide, les autorités nationales, régionales et locales devront **développer des solutions qui n'ont pas encore été testées ou partagées et où la coopération transnationale pourrait jouer un rôle important**.

INTERREG peut soutenir les mécanismes de **partage des bonnes pratiques, d'apprentissage et la diffusion du savoir-faire**. La coopération peut garantir qu'une solution à un problème spécifique devienne plus efficace en raison des économies **d'échelle et de l'atteinte d'une masse critique** (établissement de grappes pour favoriser la recherche et l'innovation). La gouvernance peut également s'améliorer grâce à **l'échange d'expériences, à la coordination des politiques sectorielles, au transfert des politiques publiques**, aux actions et aux investissements à l'échelle transfrontalière et transnationale.

Des activités transnationales pourraient être développées en coordination avec des dispositifs de coopération existants comme **l'initiative BLUEMED** promouvant la coopération R&I dans le domaine de l'économie bleue ou **l'initiative WestMED** visant à promouvoir l'économie bleue dans la région méditerranéenne.

La **valeur ajoutée du programme INTERREG MED** par rapport à d'autres outils de financement (en particulier le FEDER régional, le FSE et le Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)) tient à l'échelle géographique la plus adaptée pour s'attaquer aux enjeux méditerranéens. Les échelles d'intervention sont également essentielles lorsque la **coordination des politiques publiques** constitue un enjeu central pour assurer l'efficacité des interventions.

Le défi pour le programme INTERREG MED est donc moins de financer de nouveaux services que de **favoriser la coordination des parties prenantes, de tester ou de mettre à l'essai de nouvelles idées pour lesquelles l'échelle transnationale est essentielle** et aussi **d'échanger les bonnes pratiques dans le but de les intégrer aux politiques existantes (processus de transfert et de mainstreaming)**.

Il serait particulièrement utile de veiller à ce que les **résultats obtenus dans les régions les plus avancées du programme soient directement ou indirectement mis à disposition et partagés avec les autres régions**.

Pour poursuivre une logique de « **spécialisation intelligente** », que la Commission européenne encourage avec les programmes opérationnels régionaux, il est nécessaire de mieux se concentrer sur les secteurs et les industries (et des chaînes de valeur respectives) qui présentent une **valeur ajoutée forte pour l'espace MED**, et qui constituent des éléments clés pour le développement ou la protection de ses territoires.

Il convient également de noter que, compte tenu des caractéristiques de l'économie de la zone MED, le soutien à l'innovation ne doit pas se limiter au soutien à l'innovation technologique, mais doit également prendre en compte **l'innovation non technologique** (innovation organisationnelle ou sociale, innovation marketing, éco-innovation, innovation de basse technologie, etc.)

L'échelle transnationale est clairement pertinente à cet égard pour promouvoir des pratiques éco-innovantes et favoriser l'évolution des activités économiques traditionnelles (écologie industrielle, travail sur le cycle de vie des produits, etc.).

3. Développement durable : nécessité de s'adapter à un environnement en évolution rapide

Au cours de la période de programmation 2014-2020, les analyses et rapports internationaux (voir les travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat – GIEC) ont mis en évidence le **défi du changement climatique**, ses effets sur l'environnement et sur les activités humaines pour les années à venir.

Cette question est particulièrement cruciale dans la région méditerranéenne avec des **températures qui augmentent plus rapidement que dans le reste du monde** et avec une accumulation importante de risques environnementaux (niveau de la mer, phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, glissements de terrain, etc.).

Dans ce contexte, il est essentiel de mieux comprendre les changements en cours et de développer des approches capables de mieux prendre en compte la dimension environnementale des activités sectorielles (tourisme, agriculture, transports, pêches, etc.). Ces changements ont également de fortes dimensions territoriales avec des zones présentant des menaces et des potentiels spécifiques (espaces côtiers, îles, montagnes...).

3.1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'UE

En décembre 2019, la Commission européenne a présenté le **Pacte vert pour l'Europe** (Green Deal)²⁷, un programme ambitieux de mesures qui devraient permettre aux citoyens et aux entreprises européens de bénéficier d'une transition verte durable. Les mesures accompagnées d'une première feuille de route des politiques clés à mettre en œuvre vont de la réduction ambitieuse des émissions de CO₂, à l'investissement dans la recherche et l'innovation de pointe, en passant par la préservation de l'environnement naturel en Europe.

Pour réaliser ce Pacte vert, il est nécessaire de repenser les politiques dans de nombreux secteurs comme l'approvisionnement en énergie propre, l'industrie, la production et la consommation, les infrastructures à grande échelle, les transports, l'alimentation et l'agriculture, la construction, la fiscalité et les avantages sociaux, etc. Pour atteindre ces objectifs, il est également essentiel d'accroître la valeur accordée à la protection et à la restauration des écosystèmes naturels, à l'utilisation durable des ressources et à l'amélioration de la santé humaine.

Dans ce cadre, des objectifs ont été fixés pour réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050. Ces mesures sont incluses dans le **paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020** et dans le **cadre d'action en matière de climat et d'énergie d'ici 2030**. Le paquet sur le climat et l'énergie visait à réaliser en 2020 une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique (à partir des niveaux de 1990) et une part de 20 % des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Le cadre d'action pour 2030 est plus ambitieux, portant ces objectifs à 40% pour le premier et à 32% pour les deux autres.

Dans ce contexte, le changement climatique constitue un défi majeur. Parallèlement aux mesures d'atténuation qui concernent en particulier les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou les transports durables (et qui restent insuffisants)²⁸, la prévention et l'adaptation sont de plus en plus cruciales face aux dangers croissants.

Les travaux d'adaptation au climat devraient continuer d'influencer les investissements publics et privés, y compris avec des solutions basées sur la nature (*nature based solutions*). Le **nouveau plan d'action pour l'économie circulaire**²⁹

²⁷ Communication de la commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, Le Pacte vert pour l'Europe, Bruxelles, 11.12.2019

²⁸ L'atténuation du changement climatique implique généralement une réduction des émissions de gaz à effets de serre produites par les activités humaines. Les mesures d'atténuation peuvent également être obtenues en augmentant la capacité des puits de carbone, par exemple avec des actions de reboisement.

²⁹ Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire pour une Europe plus propre et plus compétitive, Communication de la Commission européenne, Bruxelles, 11.3.2020

comprendra également des mesures visant à encourager les entreprises à offrir et à permettre aux consommateurs de choisir des produits réutilisables, durables et réparables.

Dans le contexte méditerranéen, il est important de mentionner aussi la question de la **gestion de l'eau et des déchets** et de la **pollution marine** qui ont de **forts effets sur les écosystèmes et la biodiversité** (et en retour sur les activités humaines). L'un des objectifs du **septième Programme d'action pour l'environnement** (7^{ème} PAE)³⁰ était d'assurer le bon état des ressources and eau d'ici 2020.

Dans le règlement FEDER 2021-2027, les priorités suivantes sont proposées pour la promotion « **d'une Europe plus verte et à faible émission de carbone** » (Art. 2) :

(b) une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques en :

- I. favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique ;
- II. prenant des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables ;
- III. développant les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local ;
- IV. favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes ;
- V. prenant des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau ;
- VI. favorisant la transition vers une économie circulaire ;
- VII. améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution ;

Dans une approche transversale et pour assurer un développement durable plus efficace, ces priorités doivent être prises en compte dans la programmation 2021-2027 en cohérence avec les autres objectifs politiques (innovation et compétitivité, connectivité, cohésion sociale...).

3.2. PRINCIPAUX ENJEUX POUR UN ESPACE MÉDITERRANÉEN PLUS VERT

La région méditerranéenne est largement reconnue comme l'un des espaces les plus sensibles au monde du point de vue environnemental, politique, socioéconomique et culturel. **Les écosystèmes naturels uniques, mais fragiles, sont gravement, et parfois irréversiblement, endommagés par l'activité humaine.** Des ressources précieuses sont menacées, la pénurie d'eau ayant été accentuée par le réchauffement climatique, l'étalement urbain, le tourisme de masse et la pollution due aux activités humaines.

D'une manière générale, **les pays de la zone MED montrent des indicateurs de développement durable ou « d'économie verte »³¹ inférieurs à ceux de l'UE 27** (utilisation des énergies renouvelables, niveaux de concentration d'ozone ou sensibilité au changement climatique). **Ces défis ont une forte dimension transnationale** et exigeraient des échanges

³⁰ Décision No 1386/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 « Bien vivre, dans les limites de notre planète »

³¹ Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a dirigé l'élaboration et la diffusion du concept d'économie verte au niveau mondial. Selon le PNUE, l'économie verte vise « à améliorer le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et la rareté écologique ». Dans ce type d'économie, la croissance des revenus et l'emploi proviennent d'investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, améliorent l'utilisation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique et préviennent la perte de biodiversité et des services environnementaux

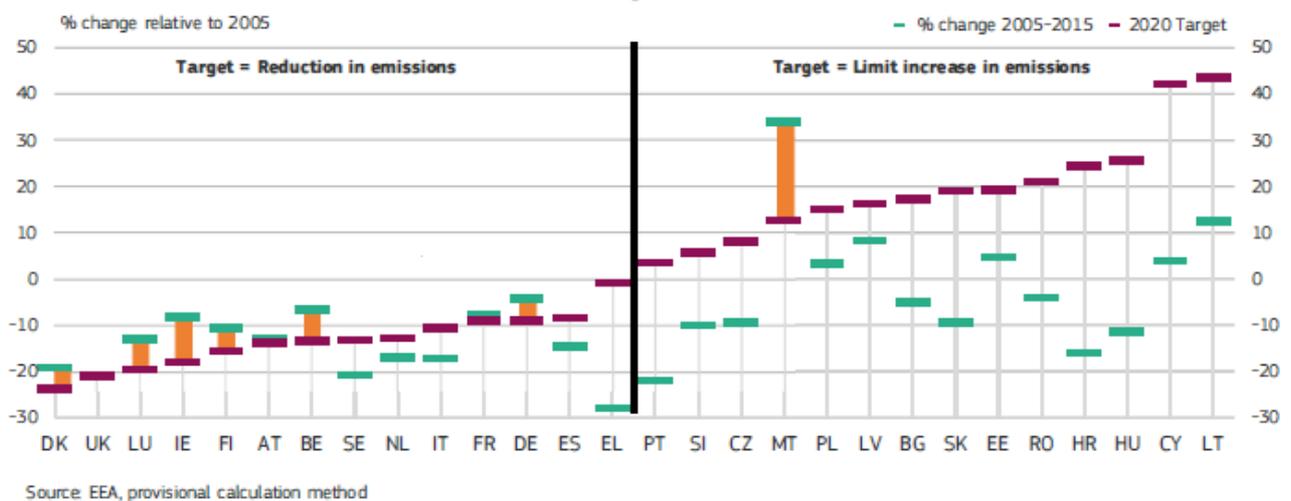
plus efficaces d'information et des données ainsi que la mise en place de stratégies communes et de mesures d'intervention.

3.2.1. Production d'énergies renouvelables, distribution d'énergie et efficacité énergétique

Des progrès substantiels ont été accomplis dans la limitation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre au cours des dernières années au sein de l'UE. La plupart des États membres ont atteint ou sont sur le point d'atteindre leurs objectifs nationaux pour 2020 en matière d'émissions de gaz à effet de serre et d'énergie renouvelable. Cela a été en partie facilité par la crise qui réduit l'activité économique. La reprise peut donc remettre en question ces progrès. Il faudra de fait faire davantage d'efforts pour atteindre les objectifs Européens d'une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre et de 27 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Le récent accord sur le climat (COP21) engage également les gouvernements à évaluer tous les cinq ans si des objectifs plus ambitieux sont nécessaires.

Certains États membres ont déjà réduit considérablement les émissions dans les secteurs ESD³² (graphique 2). Entre 2005 et 2015, ils ont été réduits de 22 % au Portugal et de 27 % en Grèce. Dans d'autres pays, les émissions ont augmenté comme à Malte (de 34 %). Les variations de croissance économique expliquent en partie ces différences, mais d'autres facteurs sont également importants. Par exemple, les émissions ont été réduites de près de 21% en Suède où le PIB a augmenté en moyenne de 1,7 % par an sur la même période.

Graphique 2 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre en dehors du système d'échange de quotas d'émission, objectifs 2005-2015 et Europe 2020



Pour atteindre l'objectif de l'UE de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire de passer à des transports plus économes en énergie et plus propres et d'utiliser plus efficacement les infrastructures de transport existantes.³³

Le potentiel de production d'énergie renouvelable, bien que variant d'une région à l'autre, est important dans les régions méditerranéennes, bien qu'il n'ait pas encore été pleinement exploité. En outre, le niveau de dépendance

³² Le système ESD (« Effort Sharing Decision ») n° 406/2009 / CE établit des objectifs annuels d'émissions de gaz à effet de serre pour les États membres pour la période 2013-2020. Ces objectifs concernent les émissions de la plupart des secteurs non inclus dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS), tels que les transports, les bâtiments, l'agriculture et les déchets.

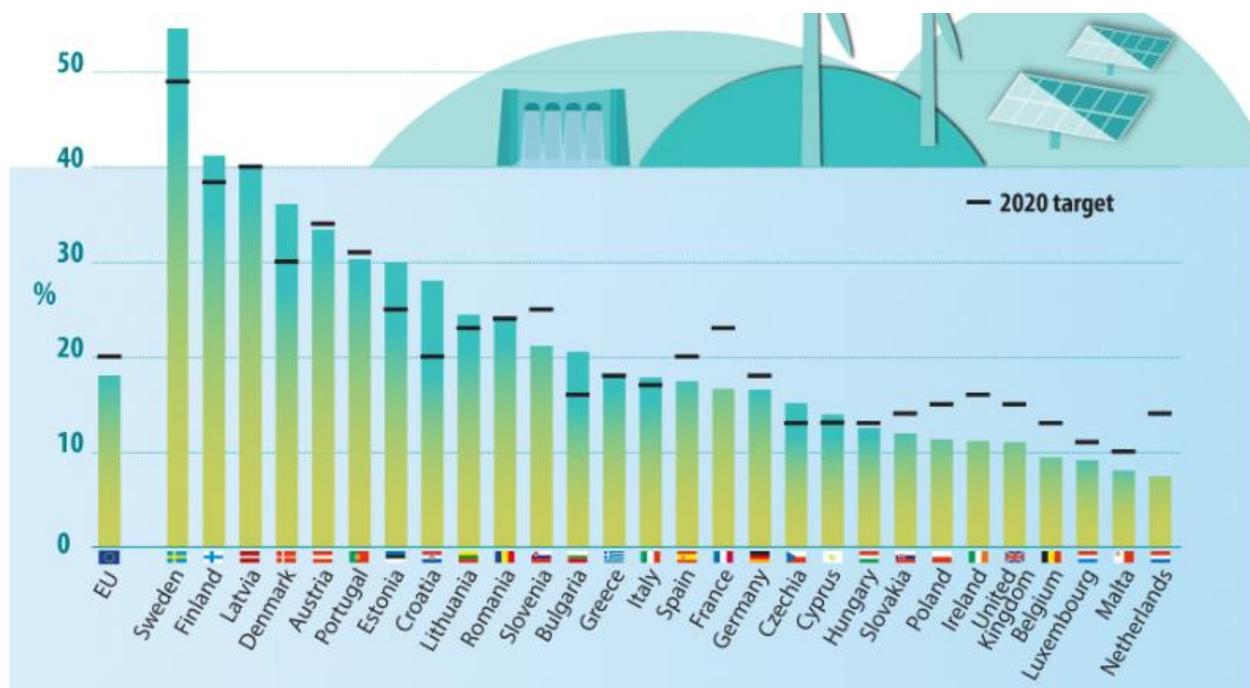
³³ European Commission: Assessment of the progress made by Member States in 2014 towards the national energy efficiency targets for 2020, COM (2017) 56 of 1 February 2017

énergétique reste relativement élevé. Les transports, les ménages et l'industrie sont les plus grands consommateurs d'énergie.

Des pays comme l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Slovénie sont bien au-dessus de la moyenne européenne. La part moyenne des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (biomasse, hydroélectricité, éolienne et solaire) est à environ 18 % au sein l'UE-27, allant de près de 30 % au Portugal et en Croatie, à environ 22% en Slovénie, entre 15 et 20 % en Grèce, en Italie, en Espagne et en France, 14% à Chypre et 8% à Malte (**graphique 3**).

Les principales sources d'énergie renouvelable dans les pays de la région MED en 2018 étaient la biomasse et l'énergie hydraulique. Au cours des dix dernières années, les énergies solaires et éoliennes ont continué à se développer, mais ne représentent encore qu'une faible partie de la production totale d'énergie. Toutefois, les pays de la zone MED représentent plus de 50% de la production européenne d'énergie solaire (en tonnes équivalent pétrole) et 40% de la production européenne d'énergie éolienne.

Graphique 3 : Part d'énergie renouvelable dans les États membres de l'UE, 2018
(% de la consommation finale brute d'énergie)



Source : Eurostat, 2019

La dépendance énergétique³⁴ montre à quel point l'économie d'un pays dépend des importations pour répondre à ses besoins énergétiques. L'UE-27 dépend de plus de 50 % des importations pour répondre à ses besoins. Le niveau de dépendance énergétique des pays de la zone MED varie de 45% (France) à près de 100% (Malte, Chypre).

Dans ce domaine les îles constituent une cible spécifique dans la région méditerranéenne et sont directement concernées par la récente initiative « **Énergie propre pour les îles de l'UE** » lancée par la Commission européenne (**encadré 3**).

Encadré 3: Initiative pour l'énergie propre pour les îles

En mai 2017, la Commission européenne, avec 14 États membres, ont signé sous la présidence maltaise la « **Déclaration politique sur l'énergie propre pour les îles de l'UE** ».

³⁴ L'indicateur de dépendance à l'énergie est le rapport entre les importations nettes et la quantité totale de consommation intérieure brute d'énergie et les réserves.

Cette Déclaration est née de la reconnaissance du fait que les îles et les régions insulaires sont confrontées à un ensemble de défis énergétiques et présentent des opportunités en raison de leurs conditions géographiques et climatiques spécifiques. Ces opportunités peuvent faire des îles européennes des leaders de l'innovation dans la transition énergétique propre pour l'Europe et au-delà. La Commission européenne défend cette position dans sa communication sur « **l'énergie propre pour tous les Européens** », réaffirmant son engagement à faire en sorte que les préoccupations énergétiques des habitants des îles soient à l'avant-garde de la transition énergétique.

En coopération avec le Parlement européen, la Commission a mis en place en 2018 un secrétariat chargé de réaliser les objectifs de l'Initiative sur l'énergie propre pour les îles de l'UE. Le Secrétariat agit comme une **plateforme d'échange de bonnes pratiques** pour les parties prenantes des îles et fournit des services dédiés de renforcement des capacités et de conseil.

L'Europe s'est engagée à réduire l'empreinte carbone du secteur de l'énergie. Ce changement augmentera le rôle de l'électricité par rapport aux autres énergies. Il est important à la fois de développer des sources d'énergie renouvelables et d'assurer la sécurité continue des approvisionnements énergétiques, dans un contexte de dépendance croissante vis-à-vis des combustibles fossiles importés.

L'efficacité énergétique est au cœur de la stratégie « Europe 2020 » de l'UE et est au cœur de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. **L'efficacité énergétique est l'un des moyens les plus rentables de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre** et d'autres polluants. La Commission a proposé plusieurs mesures pour accroître l'efficacité à toutes les étapes de la chaîne énergétique : production, transformation, distribution et consommation finale. Les mesures se concentrent sur les secteurs des transports publics et de la construction, où le potentiel d'économies est le plus élevé.³⁵

3.2.2. Gestion de l'eau, gestion des déchets et protection de la mer

Dans la région méditerranéenne, l'eau représente l'une des ressources économiques et environnementales les plus importantes et est menacée par le changement climatique (sécheresses) et les activités humaines (pollution).

La **directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »**³⁶, entrée en vigueur en 2008, visait à atteindre un **bon état environnemental (GES) des eaux marines** de l'Union européenne d'ici 2020 grâce à l'élaboration de stratégies nationales pour les eaux marines. Cette directive promeut une approche écosystémique et encourage la coopération entre les États membres de l'UE. La directive-cadre sur l'eau, adoptée en 2000, fixe le champ d'action et des objectifs ambitieux pour la protection des **eaux de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines**.

En Méditerranée, une attention particulière devrait être accordée aux **zones humides** qui représentent un lien important dans le cycle de l'eau (**encadré 4**) mais qui sont également fortement touchées par les activités humaines. Souvent considérées comme des espaces perdus du fait de leur intérêt limité pour les activités humaines, bon nombre de ces zones humides ont été asséchées pour étendre les zones cultivables ou l'urbanisation. Aujourd'hui, le rôle des zones humides dans la protection de la biodiversité est largement reconnu ainsi que leur fonction importante dans le cycle de l'eau (rôle d'assainissement et de purification).

Encadré 4 : Situation des zones humides

Les zones humides méditerranéennes comprennent une grande variété d'habitats naturels tels que les deltas des fleuves, les étendues d'eau douce, d'eau saumâtre, les lacs et marais salants, les rivières et forêts inondables, ainsi que les réservoirs en barrages. Les zones humides couvrent 18,5 millions d'hectares dans la région

³⁵ http://ec.europa.eu/energy/efficiency/index_en.htm

³⁶ Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »)

méditerranéenne, soit entre 1,7 et 2,4 % de la superficie totale des 27 pays méditerranéens (et 1 à 2 % des zones humides dans le monde).

Malgré leur **valeur biologique et économique considérable**, leur superficie n'a cessé de diminuer, et elles ont été profondément dégradées et souvent converties en terres agricoles, urbaines ou industrielles, ou remplacées par des zones humides artificielles.

Aujourd'hui, la plupart des zones humides méditerranéennes (**carte 16**) demeurent menacées par l'intensification de l'agriculture (qui nécessite de grandes quantités d'eau et de terres et libère des polluants organiques), par les infrastructures de gestion de l'eau, par le changement climatique et l'introduction de nouvelles espèces. **50% des zones humides méditerranéennes ont disparu au cours du XXe siècle, et celles qui subsistent sont souvent dégradées ou artificielles.**

Carte 16 : Zones humides méditerranéennes, 2020



Source : Tour du Valat, 2020

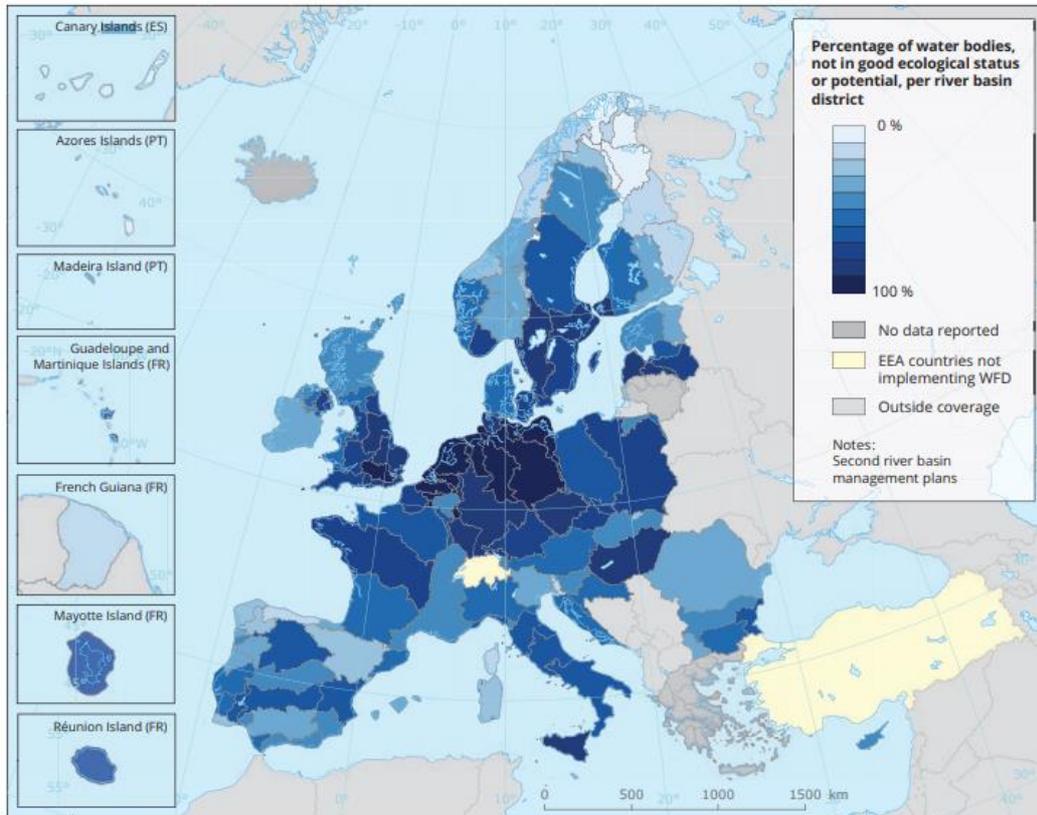
Outre la pression exercée sur les zones humides, **les déchets représentent l'une des principales pressions sur l'environnement** et plus particulièrement sur les ressources en eau, et leur quantité continue d'augmenter. Les déchets présentent plusieurs types de dangers pour la santé et l'environnement : pollution des eaux souterraines et de surface, contamination et dégradation des écosystèmes naturels par les sols, émissions de gaz (dioxines par exemple) et particules, odeurs et paysages dégradés. Ils contribuent également au changement climatique avec les émissions de gaz à effet de serre (méthane) provenant des sites d'enfouissement et des installations d'incinération.³⁷

Selon une étude de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)³⁸, **la mer Méditerranée est la mer européenne la plus polluée**. Deux cent mille tonnes de plastique sont déversées chaque année, représentant plus de 60% de tous les déchets trouvés au fond de la mer. **La pollution de la mer provient principalement de terres** ce qui soulève la question de la coopération et de la coordination des activités et des politiques entre les zones côtières et l'arrière-pays (**carte 17 et 18**). La pollution provient également des activités de **transport maritime** et de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures.

³⁷ Plan Bleu Plan Bleu, Mediterranean Strategy for sustainable development follow-up: main indicators - 2013 update

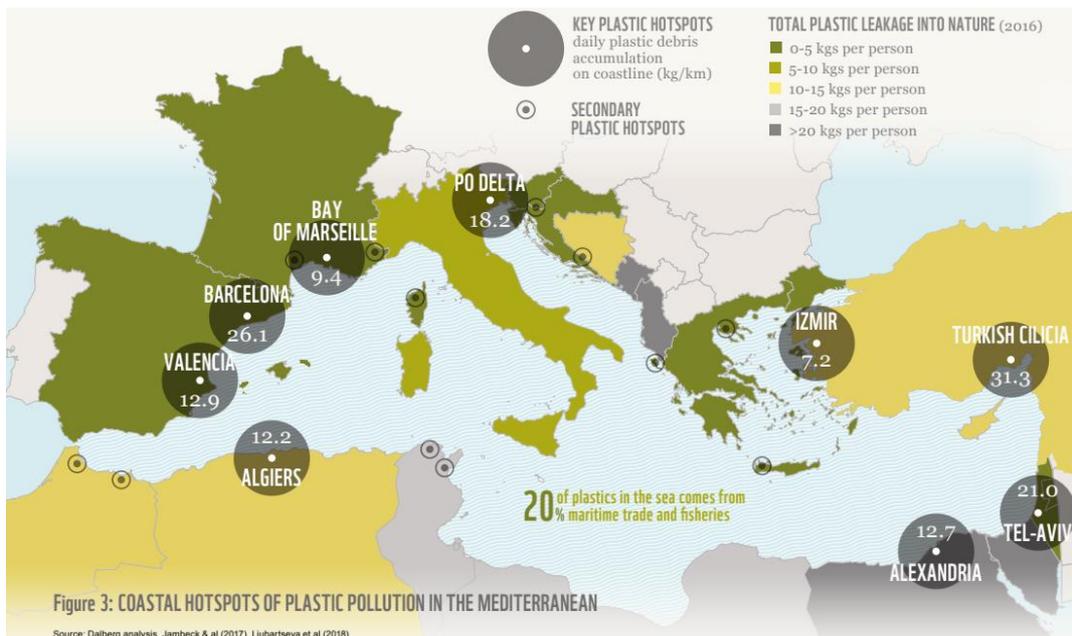
³⁸ Monitoring and assessment guideline for marine litter in Mediterranean MPAS, IFREMER, AMARE INTERREG project, 2019

Carte 17 : Statut écologique de l'eau – comparaison entre pays



Source : Agence européenne de l'environnement, 2018

Carte 18 : Points chauds de la pollution plastique en Méditerranée



Source : Stop the flood to plastic – How Mediterranean countries can save their sea. WWF report 2019

En 2014, une moyenne de 4,9 tonnes de déchets par personne a été générée dans l'UE. Une grande partie de cette production est issue de la construction et de la démolition, de l'exploitation minière, des carrières et de la production manufacturière. Les ménages ont également produit eux-mêmes une quantité importante de déchets, soit une moyenne de 411 kg par personne. Les déchets que l'on trouve dans la mer, et qui sont issus du circuit de traitement des déchets à terre, constituent une préoccupation croissante.

Dans les pays de la région MED, les déchets générés par les ménages ont continué d'augmenter au cours des dernières années, tandis que le niveau est resté stable pour l'UE-27. En vue de prévenir et de réduire autant que possible les effets négatifs de l'élimination des déchets sur l'environnement, la **directive européenne sur l'élimination des déchets**³⁹ établit des exigences techniques strictes pour les déchets et les décharges. La mise en œuvre de cette Directive reste toutefois insatisfaisante, et des efforts doivent être entrepris pour améliorer la situation.

Dans la **stratégie méditerranéenne pour le développement durable** (MSSD 2016-2025)⁴⁰, les pays méditerranéens cherchent à promouvoir des mesures nationales pour la mise en œuvre de solutions innovantes de gestion des déchets : prévention, réduction, réutilisation, tri, recyclage, récupération et, comme option la moins privilégiée, l'élimination (voir ci-dessous **l'encadré 5** sur l'économie circulaire).

Il est également essentiel d'élaborer des systèmes de changement de comportement qui permettront de réduire les volumes de déchets et d'élaborer des cadres juridiques et financiers pour soutenir une gestion durable des déchets. Au niveau régional, une **évaluation de l'efficacité des solutions high-tech et low-tech** (initiative phare), y compris, sans s'y limiter, à la sensibilisation et aux mesures économiques mises en œuvre, sera effectuée en vue de leur utilisation généralisée. Enfin, la stratégie comprend également une action régionale visant à élaborer une **base de données sur les déchets générés** et traités et les flux de matériaux connexes. L'un des objectifs associés à cette orientation stratégique est de réduire considérablement la production de déchets grâce à la prévention, à la réduction, au recyclage et à la réutilisation d'ici 2030.

L'évaluation de l'état de l'eau et le développement **d'outils de suivi innovants** (capteurs...) contribueront également à un meilleur état environnemental.

Encadré 5 : Perspectives avec l'économie circulaire

L'économie circulaire vise à « boucler » les cycles de vie des produits en conservant les ressources au sein de l'économie afin d'améliorer l'utilisation des matières premières, des produits et des déchets. Elle contribue à atteindre les objectifs environnementaux et climatiques de l'UE et stimule le développement local et régional. La limitation des déchets, l'éco-conception et des mesures similaires génèrent des économies, augmentent le chiffre d'affaires et créent des emplois, en particulier dans la réparation et l'innovation des produits.

Le **plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire**⁴¹ établit une approche à long terme pour réduire la production de déchets, accroître le recyclage et la réutilisation et réduire les sites d'enfouissement et l'incinération.

L'évolution vers une économie circulaire implique une transition substantielle **tant dans les processus de production que dans le comportement de consommation**. Les conditions préalables et les conséquences de ces transitions varient considérablement d'une ville à l'autre et d'une région européenne à une autre.

³⁹ Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

⁴⁰ Mediterranean strategy for sustainable development 2016-2025 – Investing in environmental sustainability to achieve social and economic development, UNEP-MAP, 2016

⁴¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire – 2.12.2015

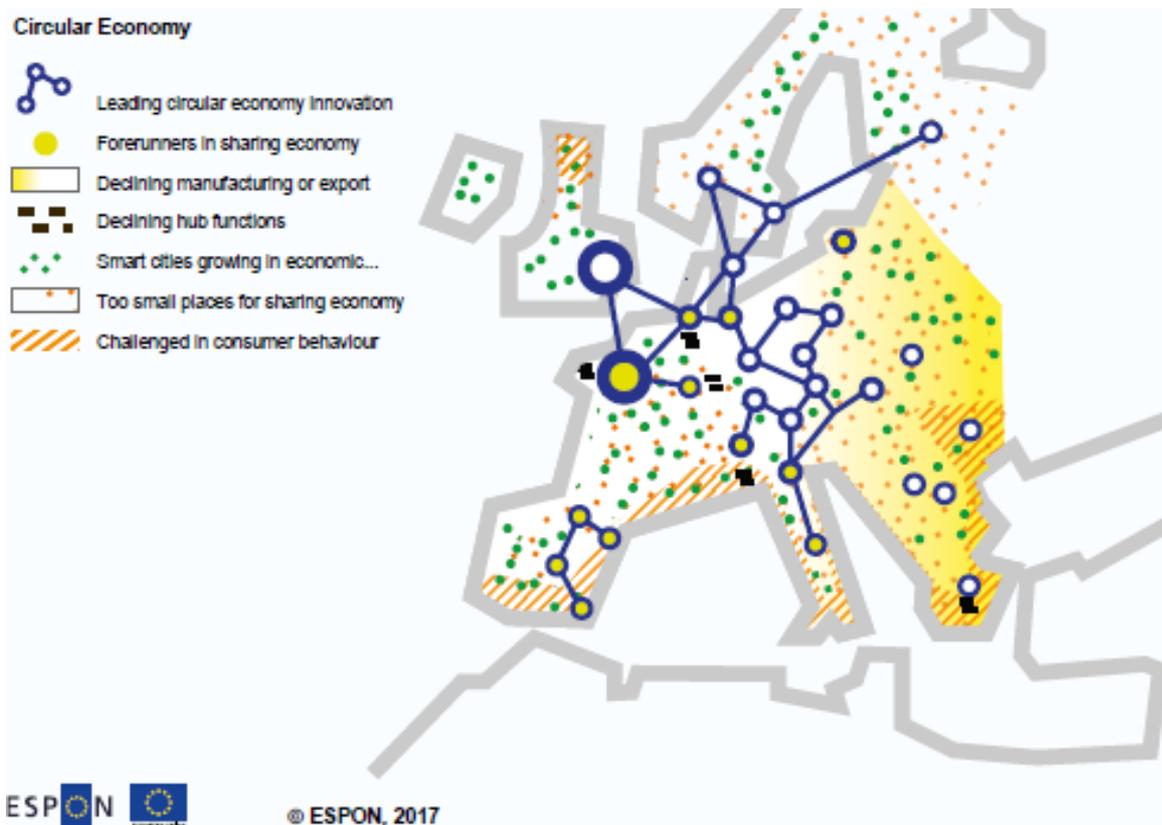
En Méditerranée, on peut observer d'une part une marge d'amélioration en ce qui concerne les capacités d'innovation en économie circulaire et, d'autre part, les possibilités d'amélioration du comportement des consommateurs (**carte 19**).

Des solutions innovantes pourraient être développées au niveau territorial et local, en particulier dans les territoires confrontés au manque de ressources et/ou aux défis de gestion des déchets. L'économie circulaire est **particulièrement importante pour les îles** confrontées à des ressources rares ou plus onéreuses et à des contraintes plus élevées pour la gestion des déchets.

Les espaces où le niveau de déchets ménagers par habitant est élevé et qui sont peu recyclés seront confrontés à des processus de transition d'autant plus difficiles lorsque les flux touristiques sont importants. Sont notamment concernés Malte, Chypre, la zone côtière en Grèce, Italie, Espagne, et l'Algarve au Portugal.

L'évolution vers une économie circulaire offre également de nouvelles possibilités de développement liées aux **produits agricoles et forestiers**, c'est-à-dire aux produits biosourcés, et par conséquent à la bioéconomie. À la suite d'une analyse des stratégies de spécialisation intelligentes, il n'existe pas de modèle territorial clair pour la bioéconomie. Cependant, certaines tendances de spécialisation peuvent être observées (**approvisionnement en biomasse, traitement et conversion de biomasse, déchets...**).

Carte 19 : Économie circulaire territorialisée - production et nouveaux systèmes économiques



Source : Territorial Cooperation for the future of Europe – European Territorial Review, ESPON contribution to the debate on Cohesion Policy post-2020, 2020.

3.2.3. Adaptation, gestion et prévention du changement climatique

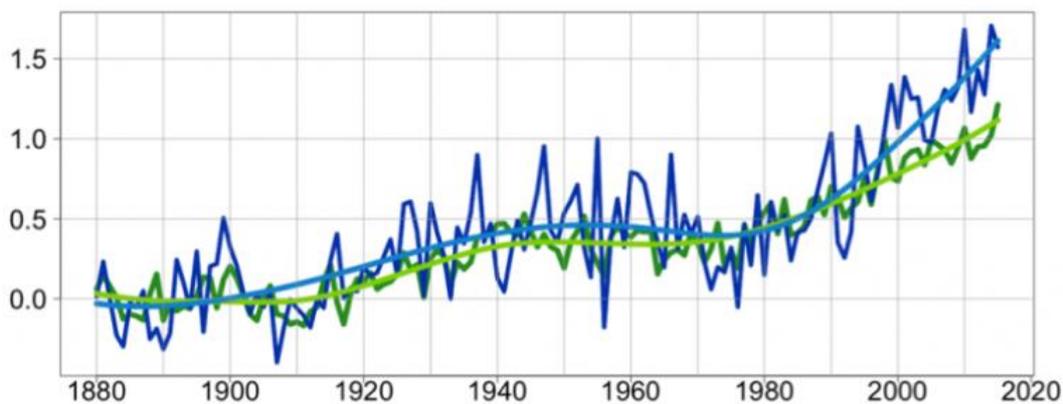
Les régions européennes diffèrent considérablement par rapport aux défis auxquels elles sont confrontées en raison du changement climatique⁴². Le climat méditerranéen se caractérise par des étés chauds et secs et des hivers humides et frais. Il est également soumis à des épisodes de pluie ou de vents violents soudains tels que le Sirocco et Le Mistral. Ce climat a une profonde influence sur la végétation et la faune de la région.

Cette région est susceptible de faire l'expérience d'une augmentation significative des jours de chaleur extrêmes, d'un risque croissant de sécheresses, de la baisse des rendements des cultures et de risques climatiques multiples. Les zones côtières sont confrontées au risque d'une hausse du niveau de la mer, à l'augmentation des températures de la mer⁴³ et d'un nombre croissant de zones marines mortes⁴⁴ (source : rapport sur la cohésion de l'UE, 2017).

a. Accélération du changement climatique dans les régions méditerranéennes

Sur la base des scénarios climatiques mondiaux, la mer Méditerranée a été classée comme l'une des régions les plus sensibles au changement climatique⁴⁵. Dans la région méditerranéenne, les températures annuelles moyennes sont maintenant de 1,4°C plus élevées qu'au cours de la période 1880-1899, bien au-dessus des tendances actuelles du réchauffement climatique (**graphique 4**). En ce qui concerne les projections futures, l'objectif d'une augmentation moyenne mondiale de 2°C implique un réchauffement de 3°C dans la région méditerranéenne.⁴⁶

Graphique 4 : Anomalies des températures moyennes dans le bassin méditerranéen



Source : Experts méditerranéens sur le climat et les changements environnementaux (MedECC), 2018

Commentaire : Lignes bleues : Réchauffement de l'atmosphère (anomalies annuelles de température moyenne par rapport à la période de référence 1880-1899) dans le bassin méditerranéen. Lignes vertes : réchauffement moyen pour l'ensemble de la planète. Source : Berkeley Earth disponible sur <http://berkeleyearth.org/>

⁴² Le nombre de journées chaudes (qui dépassent le seuil du 90e percentile d'une période de référence) a presque doublé depuis 1960 dans toute l'Europe. Depuis le début du XXIe siècle, l'Europe a connu plusieurs vagues de chaleur extrêmes (en 2003, 2006, 2007, 2010, 2014, 2015 et 2017). Dans un scénario d'émissions élevées, des vagues de chaleur extrêmes devraient se produire tous les deux ans dans la seconde moitié du XXIe siècle (Agence européenne pour l'environnement, 2017).

⁴³ L'augmentation de la température de la mer est susceptible d'avoir des conséquences importantes en termes de biodiversité. Les stocks de poissons sauvages réagissent à l'évolution des températures et de la nourriture disponible en modifiant leur répartition géographique, ce qui peut affecter les communautés locales qui en dépendent.

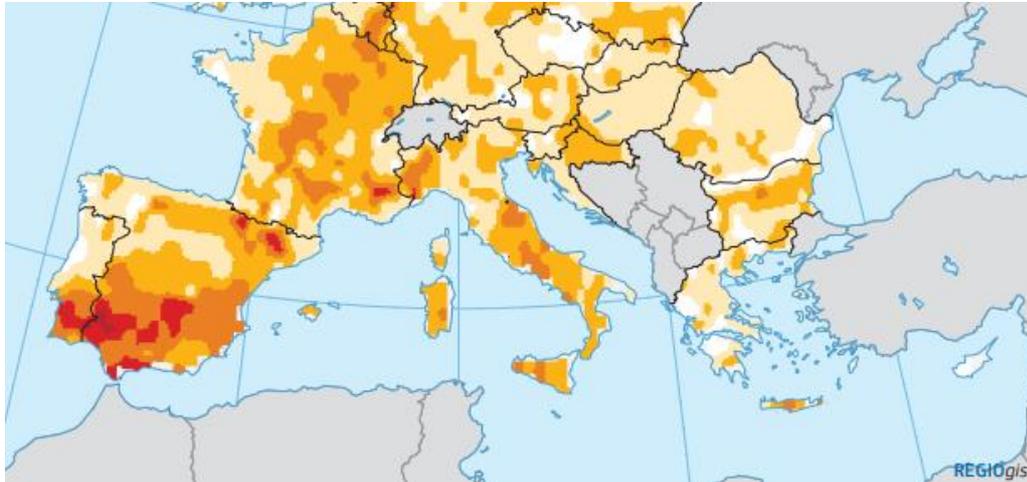
⁴⁴ Les zones mortes sont des zones hypoxiques (à faible teneur en oxygène) causées par une pollution excessive en nutriments issus de l'activité humaine, couplée à d'autres facteurs qui réduisent l'oxygène nécessaire à la vie marine.

⁴⁵ Mediterranean Experts on Climate and environmental Change (MedECC - 2019) / Giorgi F (2006) *Climate changes hot-spots*. *Geophysical Research Letters*, 33, L08707

⁴⁶ Seneviratne SI, Donat MG, Pitman AJ, Knutti R and Wilby RL (2016) Allowable CO2 emissions based on regional and impact-related climate targets, *Nature*, 529 477–83

Selon la méta-analyse intégrant des évaluations couvrant de multiples domaines (eau, agriculture, tourisme, écosystèmes, etc.)⁴⁷, l'Italie, l'Espagne, le sud et le centre de la France sont susceptibles d'avoir le plus grand nombre de zones touchées, ainsi que des parties de Europe du sud-est (**carte 20**).

Carte 20 : Impact négatif du changement climatique dans le cadre d'un réchauffement de 2°C



Map 3.3 Negative climate change impacts under a 2°C warming scenario

Number of sectors



Number of sectors negatively affected by climate change.
Source: EEA, adapted from IMPACT2C project, 2015

Source : *My Region, My Europe, Our Future, Seventh report on economic, social and territorial cohesion, EC, September 2017*

Il est particulièrement difficile d'estimer les coûts économiques du changement climatique, mais la plupart des études indiquent que ces coûts pourraient être élevés, même pour des changements climatiques modestes. Les adaptations aux changements environnementaux sont coûteuses et nécessiteront des investissements substantiels pour rendre les régions plus résilientes à leurs conséquences.

b. Risques naturels croissants dans les régions méditerranéennes

Le changement climatique devrait accroître l'apparition des risques naturels dans toute l'UE au cours des prochaines décennies.

Différentes études⁴⁸ montrent que les endroits où les effets sont susceptibles d'être particulièrement graves (c'est-à-dire affectés par l'augmentation d'occurrences de danger d'au moins 20 % pour trois ou même quatre des 7 dangers envisagés) se trouvent au **sud de l'Europe** et s'étendront progressivement vers le nord dans les décennies à venir (**carte 21**). L'étude PESETA II estime les dommages totaux dans l'UE à 190 milliards d'euros par an d'ici la fin du XXIe siècle dans le cadre d'un scénario de forte croissance économique⁴⁹, principalement dues à des décès et pertes liés à la

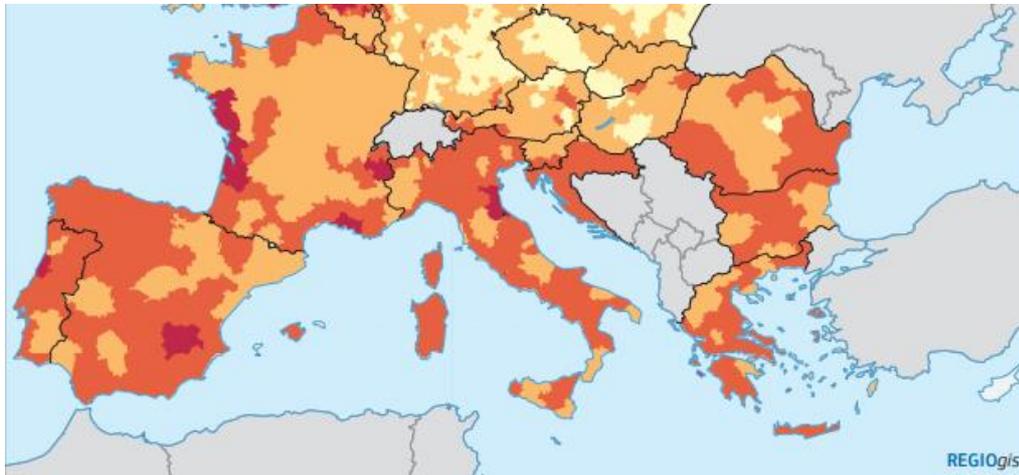
⁴⁷ Voir l'Agence européenne pour l'environnement (2017) pour une méta-analyse

⁴⁸ Multi-hazard assessment in Europe under climate change. Forzieri G. Feyen, L., Russo, S., Vousdoukas, M., Alfieri, L., Outten Outten, S., Migliavacca, M., Bianchi, A., Rojas, R. et Cid, A. (2016).

⁴⁹ En 2000, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié le Rapport spécial sur les scénarios d'émissions (SRES) qui décrit les scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et leur incidence sur les changements climatiques futurs. Le scénario SRA1B suppose une croissance économique rapide, une population mondiale qui atteint 9 milliards en 2050,

chaleur dans l'agriculture et les zones côtières. Les coûts ne seront pas répartis uniformément dans toute l'Europe, et seront beaucoup plus élevés dans le sud. Le projet CIRCE estime que les pays méditerranéens pourraient perdre en moyenne un peu plus de 1% du PIB d'ici 2050, notamment du fait de dommages dans les domaines du tourisme et de l'énergie).⁵⁰

Carte 21 : Augmentation prévue de l'exposition climatique à des risques multiples, 2050



Number of hazards with moderate increase



Source: JRC, Forzieri et al., 2016

Source : *Seventh report on economic, social and territorial cohesion, EC, September 2017.*

Les types d'impacts varieront d'une région à l'autre avec des tendances similaires dans les mêmes zones géographiques. Ils peuvent être décrits comme suit (**carte 22**).

En termes de politiques publiques et d'ingénierie de projet, des solutions innovantes pourront être développées sur ces différents types de risques selon les spécificités des régions méditerranéennes (**tableau 2**)

puis diminue progressivement, la propagation rapide de technologies nouvelles et efficaces, une convergence des revenus et des modes de vie mondiaux.

⁵⁰ Regional Assessment of Climate Change in the Mediterranean. Navarra, A. and Tubiana, L. (2013)

Carte 22 : L'impact du changement climatique sur l'Europe



Source : Agence Européenne de l'Environnement, 2018

Mediterranean region

Environnement :

- Plus de chaleurs extrêmes
- Moins de pluie et de débits fluviaux ; Risques plus élevés de sécheresse
- Risques accrus de perte de biodiversité
- Risques plus élevés d'incendie de forêt

Économie :

- Plus de concurrence pour l'eau ;
- Plus d'eau nécessaire pour l'agriculture
- Rendement des cultures plus faible ; La production animale devient plus difficile
- Produire de l'énergie devient plus difficile
- Plus d'énergie nécessaire pour la climatisation
- Moins de tourisme en été, mais peut-être plus dans les autres saisons
- La plupart des secteurs économiques sont touchés négativement
- Région très vulnérable aux retombées du changement climatique

Santé :

- Plus de gens meurent à cause de la vague de chaleur
- Plus de zones où les gens peuvent attraper des maladies

Mountain areas

Environnement :

- Augmentation de la température supérieure à la moyenne européenne
- Moins de glaciers et moins étendus
- Les plantes et les animaux se déplacent vers des altitudes plus élevées
- Risques élevés d'extinction d'espèces
- Risques accrus de ravageurs forestiers
- Risques plus élevés de chutes de pierres et de glissements de terrain
- L'hydroélectricité pourrait être affectée

Économie :

- Moins de tourisme pour le ski

Atlantic region

Environnement :

- Plus de fortes pluies ; Débit des rivières plus élevé
- Risque accru d'inondation
- Risque plus élevé de dommages dus aux tempêtes en hiver
- Plus de mauvais temps

Économie :

Moins d'énergie nécessaire pour le chauffage

Coastal regions and seas

Environnement :

- Températures de la mer plus élevées
- L'océan devient plus acide
- Les espèces marines migrent vers le nord
- Changement dans les communautés de phytoplancton
- Plus de zones marines mortes

Économie :

- Risques pour la pêche

Santé :

- Risques plus élevés de maladies liées à l'eau

Continental region

Environnement :

- Plus d'événements météorologiques extrêmes
- Moins de pluie en été
- Risque plus élevé d'inondation des rivières
- Risque plus élevé d'incendie de forêt

Économie :

- La forêt perd de sa valeur
- Plus d'énergie nécessaire pour la climatisation

Tableau 2 : Quelles solutions innovantes pour les risques méditerranéens ?

Types de risques	Solutions possibles avec le soutien des politiques publiques
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Solutions de surveillance/suivi et gestion de l'eau - Solutions agricoles durables (gestion économe de l'eau, nouvelles espèces)
Glissements	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des glissements de terrain - Systèmes d'information et d'alerte
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> - Prévisions météorologiques - Systèmes d'information et d'alerte - Solutions de planification spatiale - Solutions basées sur la nature
Érosion côtière	<ul style="list-style-type: none"> - Prévisions météorologiques - Systèmes d'information et d'alerte - Solutions de planification spatiale - Solutions basées sur la nature (protection des rivages et des dunes...)
Perte/changement de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance de la biodiversité ; Sensibilisation ; contribution des professionnels, des citoyens... - Renforcement des aires protégées (plans de gestion, mise en œuvre effective des plans...) - Solutions de planification spatiale - Solutions basées sur la nature
Tourisme de masse (zones côtières et montagneuses)	<ul style="list-style-type: none"> - Saisonnalité ; coopération entre le tourisme côtier et le tourisme de l'arrière-pays - Mesures d'évaluation et d'atténuation des effets du tourisme de masse - Information, sensibilisation...
Santé (vagues de chaleur, maladies)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation ; systèmes d'information - Systèmes d'alerte et d'intervention
Incendie de forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes de détection/surveillance, d'observation et d'alerte (caméra, drones, capteurs...) - Sensibilisation, information de la population, citoyenneté - Solutions de planification spatiale - Solutions basées sur la nature
Approche transversale	<ul style="list-style-type: none"> - Solutions pour une gestion intégrée des risques - Coordination entre administrations - Développement d'une culture du risque au sein des administrations et de la population

c. Élévation du niveau de la mer et érosion côtière

À la fin du XXI^e siècle, les côtes européennes pourraient connaître une élévation moyenne du niveau de la mer de 0,2m à 0,4m dans un scénario de faibles émissions et de 0,4m à 1,0m dans un scénario à forte émission.

L'élévation moyenne du niveau de la mer contribuera à l'augmentation prévue des inondations le long des côtes européennes. L'évolution de la fréquence des événements signifie que ce qui est un événement extrême aujourd'hui pourra devenir la norme d'ici la fin du siècle. Selon le scénario des émissions, on estime que la fréquence des inondations côtières sera multipliée par 10 dans de nombreux sites européens, et d'un facteur de plus de 100 dans certains endroits au cours du 21^e siècle.

En l'absence de nouveaux investissements dans l'aménagement des côtes, les pertes annuelles moyennes dues aux inondations dans les 17 principales villes côtières européennes pourraient passer de 1 milliard d'euros en 2030 à 31 milliards d'euros en 2100 selon les scénarii.

Malgré une marée très basse en Méditerranée (40 cm en moyenne), les inondations et l'érosion côtière devraient augmenter considérablement au cours des prochaines années (**carte 23**).

Encadré 6 : La tempête "Gloria" - Janvier 2020

Le 20 Janvier 2020, la tempête "Gloria" a frappé l'Espagne et le sud de la France. Elle a produit des vagues de 8 mètres le long des côtes avec de fortes pluies signalées à Valence. Des images du Service de gestion des urgences de Copernicus montrent que l'onde de tempête a balayé 3 km à l'intérieur des terres, dévastant des rizières dans le delta de l'Ebre au sud de Barcelone. A Barcelone, l'évaluation du coût des dégâts est de plus de 12 millions d'euros.



Agence Andalou

Alors que toute la ville a été touchée par la tempête, les pires dommages peuvent être observés sur la côte, où environ 30% du sable des plages a été emporté.

Carte 23 : Changements prévus dans la fréquence des inondations côtières entre 2010 et 2100

(facteur de multiplication)



Source : Agence Européenne de l'Environnement, 2019

Avec l'élévation prévue du niveau de la mer et la perspective de tempêtes plus fréquentes en Méditerranée, les pouvoirs publics et les citoyens sont confrontés à la nécessité de mieux protéger les zones les plus urbanisées et les zones rurales. Toutefois, cela nécessiterait des **infrastructures et des investissements très lourds**. D'autres solutions incluent un **changement majeur dans les politiques de gestion des terres** avec des restrictions d'urbanisation dans les zones côtières, l'utilisation de solutions basées sur la nature (voir **encadré 7** ci-dessous), une attention particulière à la sensibilisation, à l'information, à la prévention (y compris la formation le cas échéant) afin que les différents types d'acteurs (autorités publiques, techniciens, acteurs privés, touristes, citoyens...) partagent une compréhension commune des défis, acceptent mieux les contraintes et les changements et développent des solutions partagées .

Encadré 7 : Focus sur les solutions basées sur la nature

Alors que le changement climatique devient de plus en plus une réalité concrète, avec un impact sur les personnes et les lieux dans toute la région méditerranéenne, un large éventail de solutions basées sur la nature sont disponibles pour améliorer la résilience de la société dans ce nouveau contexte difficile et évolutif.⁵¹

Les solutions basées sur la nature sont des solutions pragmatiques qui s'appuient sur les **services et les ressources fournis par les écosystèmes et la biodiversité**, qui sont plus durables, robustes et souvent plus rentables que les solutions traditionnelles et technologiques fabriquées par l'homme. Elles nécessitent un **changement en profondeur**. Utiliser la nature comme solution implique de travailler avec la nature, au lieu de s'y opposer, et de mobiliser les multiples avantages qu'elle offre sur une longue période. Elle doit considérer les **écosystèmes comme la base de projets de développement** et promouvoir des approches socio écologiques.

Les solutions basées sur la nature peuvent inclure :

- Conservation des écosystèmes et des paysages existants (forêts, zones humides, estuaires, prairies, prairies marines)
- Gestion durable et utilisation des écosystèmes et paysages existants (gestion forestière, pêche, sites de loisirs...)
- Restauration d'écosystèmes et de paysages (plaines inondables dégradées, dunes et plages, zones humides...).
- Création de nouveaux services écosystémiques et d'infrastructures vertes (lutte contre les vagues de chaleur, développement de toitures vertes, parcs et coulées vertes, jardins urbains...)

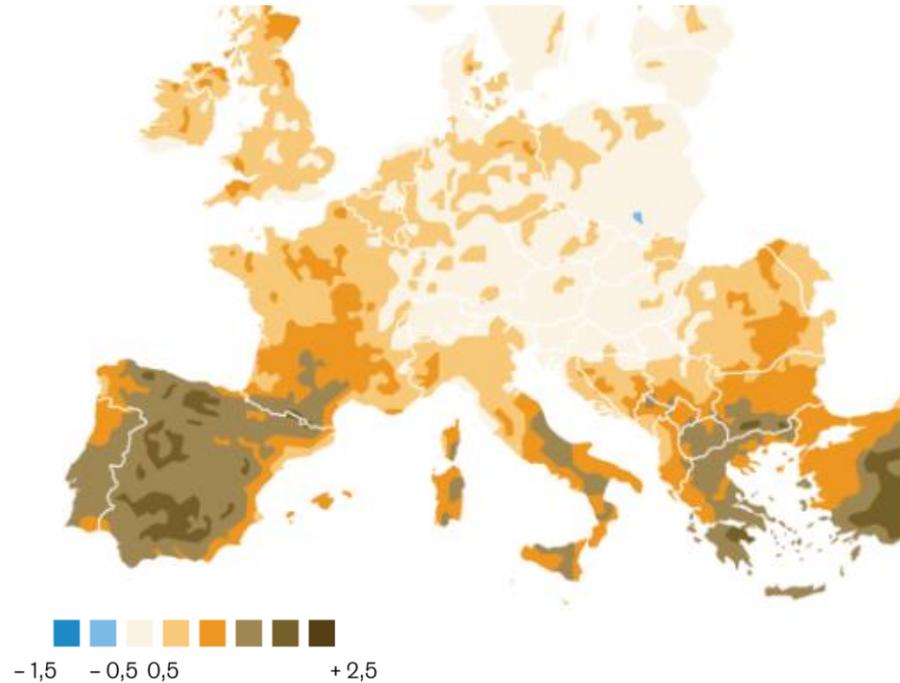
d. Désertification

Même si le réchauffement climatique futur est limité à 2°C, comme le prescrit l'Accord de Paris, les précipitations estivales risquent d'être réduites de 10 à 30 % dans les régions de l'UE, ce qui augmentera les pénuries d'eau et entraînera des pertes de productivité agricole, en particulier dans les pays du Sud. **Les risques de sécheresses et de désertification augmentent considérablement**, en particulier au Portugal, en Espagne, au sud de l'Italie et en Grèce (carte 24).

⁵¹ Outsmart climate change: work with nature! Enhancing the Mediterranean's climate resilience through Nature-based solutions. Policy Paper, UN-MAP-Plan Bleu, 2019

Carte 24 : Evolution des sécheresses dans un scénario d'émissions élevées

(période 2041-2070, par rapport à 1981-2010 - Changement du nombre d'événements de sécheresse pour 30 ans)



Source : Agence européenne de l'environnement, 2020

Pour faire face à l'augmentation de la population il sera nécessaire d'augmenter l'irrigation des terres cultivées de 4 à 22 %. Cette évolution sera en conflit avec d'autres utilisations (eau potable, tourisme, industrie).

Le changement climatique exercera un stress supplémentaire sur la dégradation des terres en modifiant la durée des saisons, la récurrence des sécheresses, des inondations et d'autres événements climatiques extrêmes. Les changements de température et de précipitations réduiront la couverture végétale, la qualité des sols et induiront des changements dans les pratiques d'utilisation des terres avec des risques de pollution et d'épuisement des sols. Selon le scénario, on s'attend à ce que dans le sud de l'Europe, le changement climatique augmente également les feux de forêt de 10 à 20%⁵².

Cette situation est plus importante dans les pays du sud de la Méditerranée où l'agriculture devrait connaître toute une série d'impacts négatifs dus aux pénuries d'eau (agriculture dépendante des précipitations et agriculture irriguée)⁵³.

⁵² A broad overview of the main problems derived from climate change that will affect agricultural production in the Mediterranean area. Dimitrios Skuras and Demetrios Psaltopoulos, Department of Economics, University of Patras, University Campus, 2012.

⁵³ Assessment of the impacts of Climate Change on the Agriculture Sector in the Southern Mediterranean: Foreseen developments and policy measures, Union for the Mediterranean, 2019.

3.2.4. Protection de l'environnement et de la biodiversité

Les pays méditerranéens possèdent une grande diversité de ressources naturelles, y compris les forêts, les terres arables, les zones montagneuses, les rivières, les lagunes, les deltas et les zones humides. Alors que l'espace MED est riche en ressources naturelles diverses, tant terrestres que maritimes, alors qu'il possède de nombreux sites protégés, son patrimoine est constamment soumis à la pression des activités humaines, y compris le tourisme, l'agriculture, l'industrie et l'urbanisation. Une meilleure protection de ces ressources est nécessaire mais elle exige une bonne compréhension des écosystèmes, de l'état de l'environnement et d'adopter des comportements et des politiques cohérents au niveau territorial.

a. Une pression croissante sur les ressources naturelles très riches et diversifiées

La Méditerranée a une riche biodiversité mais aussi un taux exceptionnellement élevé d'endémisme sur terre et en mer (28% d'endémisme pour les espèces marines).

Cette région est considérée comme l'un des principaux points chauds de la biodiversité dans le monde. Certaines parties de la Méditerranée sont trop sèches pour les forêts ou la végétation dense et sont, au contraire, couvertes de vastes étendues de garrigue, steppe ou de prairies qui révèlent une faune tout aussi riche.

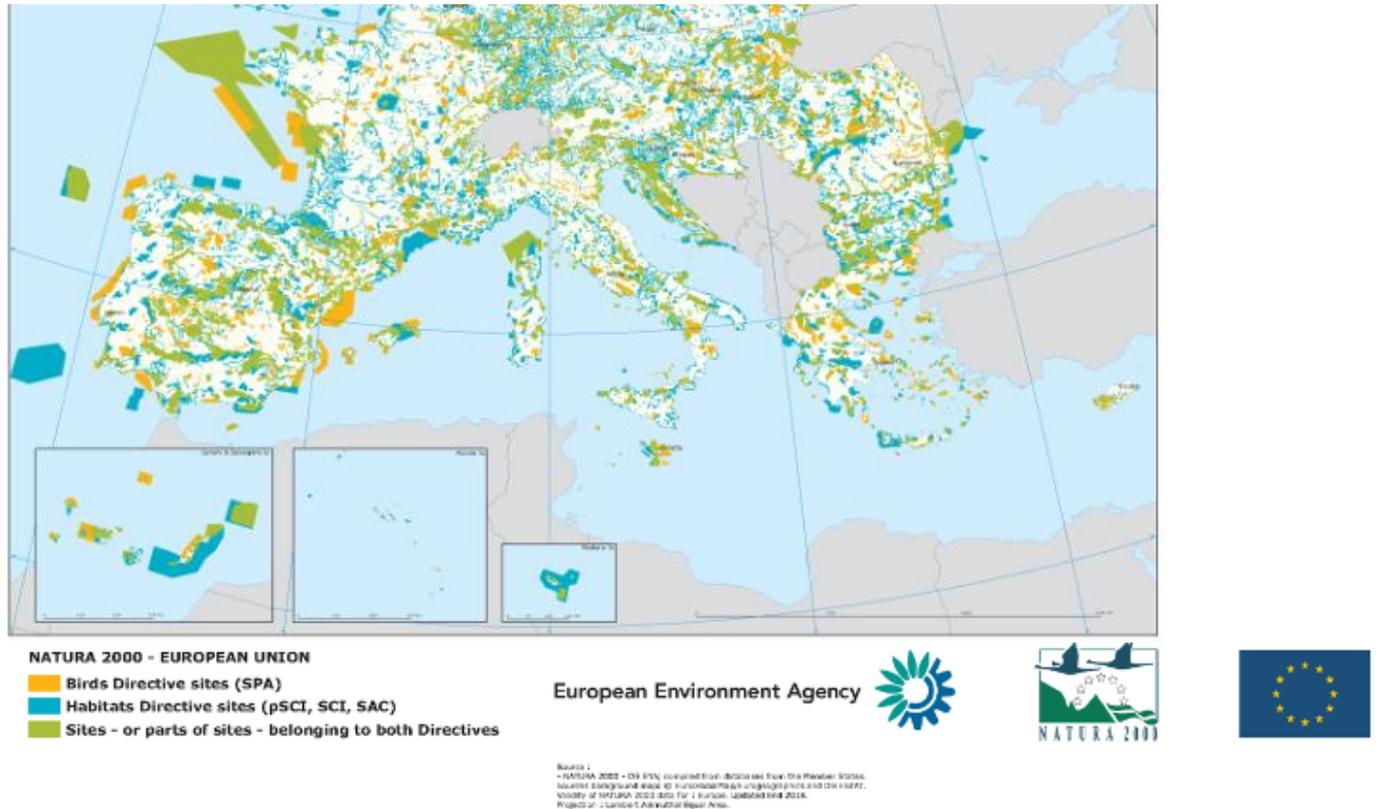
La Région méditerranéenne est toutefois soumise à une pression considérable. La zone côtière est densément urbanisée, le trafic maritime est très important et en augmentation et elle constitue la première destination touristique au monde. En conséquence, la mer Méditerranée est confrontée à des problèmes de suroccupation, de pollution, de surexploitation, d'érosion et il existe une menace constante d'incendies de forêt et de pénuries chroniques d'eau.

Au niveau de l'UE, la directive sur les Oiseaux (adoptée en 1979, modifiée en 2009) et la directive sur les Habitats (adoptée en 1995) exigent des États membres de l'UE qu'ils protègent d'importants habitats et espèces en établissant des aires protégées connues sous le nom de sites Natura 2000 (**carte 25**). Ce réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive sur l'ensemble du territoire européen.

Dans la région méditerranéenne, d'autres dispositifs ou espaces protégés doivent être pris en compte :

- Zones de pêche règlementées (FRAs-GFCM)
- Zones maritimes particulièrement vulnérables (PSSA)
- Parc marin international des bouches de Bonifacio
- Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins
- Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (SPAMIs - Convention de Barcelone)

Carte 25 : Distribution des sites Natura 2000, 2018



Source : Agence européenne de l'environnement, 2019

b. Des mesures de protection qui peuvent encore être améliorées

Dans ce contexte, l'un des enjeux consiste à augmenter le nombre d'espaces naturels protégés. Comme indiqué dans l'objectif 11 d'Aichi⁵⁴, d'ici 2020, au moins 10 % des zones côtières et marines, en particulier les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques, doivent être préservés par des systèmes d'aires protégées et d'autres mesures de conservation.

En 2019, **9,68% de la mer Méditerranée était en aires marine protégée (AMP)**, bien que principalement dans les pays du Nord. Toutefois, ce chiffre ne représente que les « parcs de papier » où les plans de gestion doivent ensuite être dûment mis en œuvre. En effet, seulement 2,48% de la Méditerranée est couverte par des AMP dotés de plan de gestion et **seulement 1,27% par des AMP qui mettent effectivement en œuvre leur plan de gestion.**

Cette situation montre des marges de progrès importantes pour les AMP sur les points suivants⁵⁵

- Protection des zones de biodiversité non répertoriées (nouvelles AMP, collaboration entre administration (environnement, pêche, garde-côtes), collaboration entre pays voisins (ZEE, AMP...))
- Transformation des « parcs de papier » en véritables outils de conservation (plans de gestion à long terme, mécanismes de mise en œuvre, programmes de surveillance)

⁵⁴ Les "objectifs d'Aichi" (une vingtaine) constituent le nouveau "Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020" pour la planète, adopté par les parties prenantes à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CBD) en octobre 2010. "Aichi" est le nom de la préfecture d'Aichi au Japon où le plan a été adopté.

⁵⁵ Ecosystem-based approaches for biodiversity protection and management – Declaration – INTERREG MED project Biodiversity Protection, Brussels, December 2018.

- Promotion de la cogestion communautaire (gouvernance décentralisée de la biodiversité et des ressources naturelles, gestion des conflits entre utilisateurs, appropriation locale et systèmes de cogestion...)
- Travailler au-delà des aires protégées et des frontières nationales (utilisation d'approches de planification éco régionale et prise en compte des principes de gouvernance multiniveau pour atteindre un bon état environnemental)

D'une manière plus générale, la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles nécessite une meilleure compréhension du rôle qu'elles jouent dans notre vie quotidienne (climat, santé, sécurité...) et qui est aujourd'hui reconnu comme « **service écosystémique** ». ⁵⁶

Les **solutions participatives** constituent un enjeu clé pour comprendre ces écosystèmes et apporter des solutions. En effet, la protection de l'environnement exige des **changements de comportement**, une compréhension partagée des menaces et des solutions qui pourraient être mises en œuvre sur chaque territoire. La participation des autorités locales et des communautés est essentielle pour établir le bon diagnostic et proposer des solutions bien acceptées et efficaces. Cela peut nécessiter une **adaptation des responsabilités entre les différents niveaux institutionnels** (gestion des terres, gestion des infrastructures, urbanisme et aménagement, sécurité civile...) et une meilleure implication des communautés locales (municipalités, acteurs privés, pêcheurs, acteurs du tourisme, citoyens...). Des séances de **sensibilisation, d'information et même de formation** peuvent être nécessaires pour que les parties prenantes s'impliquent davantage et mettent en œuvre des mesures efficaces.

3.2.5. Quel chemin vers le tourisme durable ?

L'espace MED combine de nombreuses caractéristiques attrayantes (climat, côtes, paysages, patrimoine culturel, etc.) ce qui en fait la région touristique la plus populaire d'Europe et l'une des plus grandes zones touristiques du monde ⁵⁷

Au sein de l'UE, l'Europe du Sud et de la Méditerranée est la plus visitée avec 193 millions d'arrivées en 2017, suivie de l'Europe occidentale (171 millions), de l'Europe du Nord (66 millions) et de l'Europe centrale et orientale (70 millions). Cinq des dix premières destinations au monde se trouvent dans l'Union européenne : la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

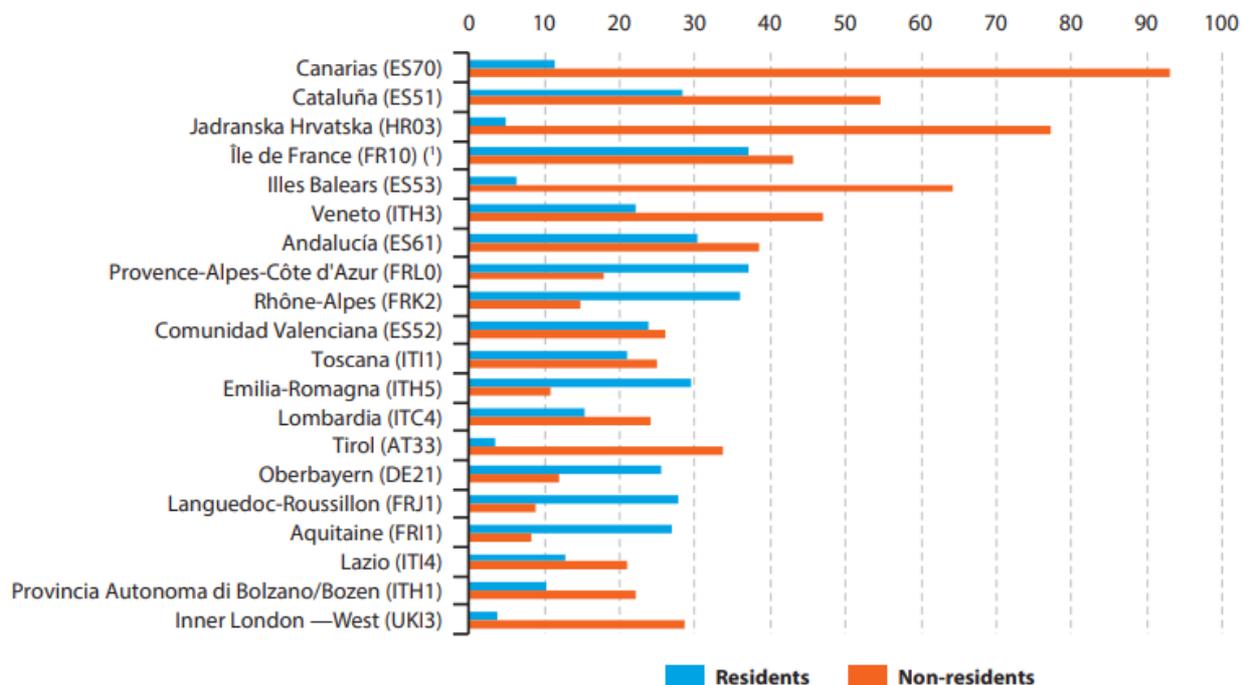
Les 20 principales régions touristiques de l'UE — en termes de nuits passées — sont indiquées dans le **graphique 5**. Le classement de 2017 a été dominé par les **régions côtières et montagneuses** : le plus grand nombre de nuits passées a été enregistré aux Canaries (104,4 millions), suivi de la Catalogne (83,0 millions) et de la région côtière adriatique de Jadranska Hrvatska (81,9 millions). Suivent les îles Baléares (ES), la Vénétie (IT), l'Andalousie (ES), la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (FR), Rhône-Alpes (FR) et la région de Valence (ES).

⁵⁶ Les services écosystémiques correspondent aux nombreux avantages que les écosystèmes procurent aux personnes. Par exemple, une forêt peut réduire la pollution atmosphérique, purifier l'approvisionnement en eau, réduire la probabilité d'inondations et aider à réguler le climat en stockant le carbone. Une forêt peut également fournir du bois pour les bâtiments ; elle constitue un espace de loisirs et contribue à la qualité esthétique des paysages.

⁵⁷ UNWTO Tourism highlights 2019

Graphique 5 : Principales régions touristiques de l'UE, 2017

Millions de nuits passées par région NUTS 2



Source : EUROSTAT, 2019

Le secteur du tourisme offre des opportunités substantielles en termes de croissance économique et d'emploi (les emplois dans ce secteur sont rarement menacés par la mondialisation). Exploiter ce potentiel nécessite des stratégies de développement pour les infrastructures, les sites et les attractions, l'hébergement, le marketing et les innovations dans les services.

Il est également nécessaire **d'intégrer la durabilité dans le secteur** (en ce qui concerne la planification, la gestion durable des côtes, la biodiversité et les ressources en eau, pour n'en citer que quelques exemples).

Dans la région méditerranéenne, le nombre croissant de touristes a suscité des inquiétudes quant au développement durable des zones côtières, en particulier les plus urbanisées et leur forte empreinte environnementale. En 2017, un peu plus de la moitié (50,3 %) des établissements d'hébergement touristique de l'UE-se trouvaient dans des zones côtières, tandis que leur capacité — en termes de places de lit — était légèrement inférieure, à 46,5 %.

Cette situation implique d'accorder une attention particulière à la gestion de ces flux (et de leur impact en termes de gestion des ressources) et d'envisager des modes alternatifs d'évolution des pratiques touristiques avec par exemple l'inter-saisonnalité et la prise en compte des d'autres espaces touristiques (équilibre entre espaces côtiers et hinterlands).

3.3. ANALYSE SWOT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

L'analyse SWOT dans le domaine du développement durable en Méditerranée reprend les grandes catégories de champs d'action développés dans la partie 3 du diagnostic. Elle insiste notamment sur :

- Les conditions de développement d'une économie à faible émission de carbone, en mettant notamment en regard les besoins importants de la zone d'une part et les implications en termes de politique publiques et de financement d'autre part
- La protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources qui représente un enjeu particulièrement important dans un espace méditerranéen très attractif et soumis à de nombreuses pressions (démographie, urbanisation, tourisme...)
- L'adaptation, la gestion et la prévention du changement climatique. Cette thématique a pris une importance telle durant la dernière décennie qu'elle constitue un sujet de préoccupation en tant que tel avec des implications sont largement intersectorielles
- L'accessibilité, le déploiement des réseaux et la promotion de transports durables pour tous. Ces questions sont essentielles pour le développement de l'espace méditerranéen et constituent des enjeux importants pour les régions plus éloignées ou moins équipées. Elles doivent cependant être adressées avec les outils les plus adaptés sachant l'importance des investissements nécessaires.

Tableau 3 : Analyse AFOM – Développement durable en Méditerranée

Priorités pour l'investissement européen	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Économie à faible émission de carbone	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions climatiques et les ressources naturelles sont favorables à la production d'énergies renouvelables (notamment solaire et éolienne) - La nécessité d'une évolution vers une économie à faible émission de carbone est de plus en plus partagée 	<ul style="list-style-type: none"> - Des énergies renouvelables insuffisamment développées dans les régions méditerranéennes - Un degré relativement élevé de dépendance énergétique, en particulier pour les îles - Une faible efficacité énergétique par rapport à la moyenne européenne - Une consommation importante d'énergie carbone avec les transports terrestres et maritimes 	<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté globale des pays et des régions de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (soutien politique) - Des objectifs ambitieux fixés au niveau national et européen - Des opportunités avec l'initiative européenne « énergie propre pour les îles » 	<p>Cohérence avec d'autres programmes et outils de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont déjà largement soutenues par des programmes nationaux et régionaux <p>Investissements requis</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transition énergétique nécessite des milliards d'euros d'investissements

<p>Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine environnemental extrêmement riche. La zone MED abrite des habitats naturels très diversifiés : régions montagneuses, terres arables, forêts, rivières, zones humides - Une biodiversité très riche avec de nombreuses espèces endémiques - De nombreuses aires protégées d'importance méditerranéenne (Natura 2000...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation de la pollution de l'environnement dans les zones côtières et maritimes - Une perte importante de biodiversité et de nombreuses espèces menacées - Des zones naturelles et zones humides sous la pression de l'urbanisation et des activités humaines - Une augmentation de la pollution de l'eau et de la mer (produits chimiques, plastiques...) - Les conséquences croissantes du changement climatique sur l'environnement (eau, biodiversité...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation accrue des décideurs et des citoyens aux défis environnementaux et aux conséquences du changement climatique - Les programmes et les outils de financement accordent de plus en plus d'attention à ces défis - L'innovation, la science et les technologies de l'information peuvent aider à relever les défis liés à l'environnement et au climat - Les changements de comportement sont essentiels pour mieux protéger l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité humaine continue de croître avec des dommages croissants sur l'environnement dans les années/décennies à venir - Le tourisme de masse continuera de croître dans les années à venir dans les régions méditerranéennes - Pénurie d'eau et désertification avec des capacités d'atténuation limitées - Pression démographique sur la rive Sud de la Méditerranée
<p>Adaptation, gestion et prévention du changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le climat est depuis longtemps un atout pour la Méditerranée (attractivité, agriculture, tourisme...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les pays méditerranéens sont plus sensibles au changement climatique que la moyenne de l'UE-27 - Des conséquences déjà importantes peuvent être observées (phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, incendies de forêt...) - Des difficultés majeures attendues avec l'érosion côtière et la désertification 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre européen ainsi que de politiques nationales avec des objectifs fixés pour réduire les émissions de CO2 - Les pays européens disposent de technologies et de ressources pour élaborer des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique - Les changements de comportement sont essentiels pour lutter contre le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le changement climatique devrait s'accroître au cours des prochaines années - Les investissements nécessaires pourraient dépasser les moyens disponibles
<p>Promouvoir un transport durable et réduire les freins sur les réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des réseaux de transport de bonne qualité générale dans la zone Med - Une accessibilité globalement satisfaisante, notamment pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fragmentation géographique et un isolement de nombreux territoires, notamment des îles 	<ul style="list-style-type: none"> - L'emplacement des régions et des îles méditerranéennes leur permet d'être des plaques tournantes pour le tourisme et le commerce avec l'Asie 	<ul style="list-style-type: none"> - Les transports sont une source majeure de pollution - Manque de coordination européenne des systèmes de communication

<p>d'infrastructures essentiels</p>	<p>les grandes régions métropolitaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bon niveau d'infrastructures routières - Un vaste réseau de villes portuaires, bien équipées pour faire face à la circulation des passagers et des marchandises - Un niveau satisfaisant d'installations aéroportuaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Un développement urbain mal géré notamment dans les zones côtières - La zone MED reste dépendante du transport routier qui prévaut sur le transport ferroviaire et maritime - Importance des véhicules individuels comme moyen de transport, en particulier dans les zones urbaines et les îles - La densité du réseau ferroviaire est plus faible qu'en Europe du Nord - L'accessibilité multimodale est plutôt faible - Les connexions entre les zones côtières et intérieures restent insuffisantes - Congestion des principales routes dans les zones transfrontalières - Développement insuffisant du trafic côtier maritime et du transport maritime à courte distance 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des systèmes de transport multimodal - Renforcement des réseaux ferroviaires existants (grande vitesse) - Potentiel de développement pour les autoroutes maritimes 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence avec les centres urbains d'Europe du Nord et de l'Est
--------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.4. PERSPECTIVES POUR LE PROGRAMME INTERREG MED 2021-2027

Comme le mentionne le document d'orientation pour la Méditerranée rédigé par la CE, la question du changement climatique a pris de l'ampleur au cours des dernières années et est maintenant considérée comme **l'un des principaux défis pour la population et l'économie de l'UE dans les années à venir**. La stratégie UE 2020 a clairement indiqué l'importance de la réduction du CO2 et de la transition énergétique (deuxième partie du diagnostic).

La situation s'est toutefois aggravée ces dernières années, avec des **conséquences croissantes sur l'environnement, des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et des risques environnementaux accrus** en Méditerranée (tempêtes, inondations, submersion côtière, sécheresses, incendies de forêt...). Les défis sont particulièrement importants pour la Méditerranée et nécessiteront une coordination plus forte au niveau transnational pour mettre en œuvre des solutions efficaces.

3.4.1. Enseignements tirés du programme INTERREG MED 2014-2020

Au cours de la période 2014-2020, les préoccupations environnementales ont été abordées par deux axes prioritaires différents du programme INTERREG MED :

- Axe 2 : « Favoriser les stratégies à faible émissions de carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles et espaces ruraux » (20% du budget du programme)
- Axe 3 : « Protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée » (34 % du budget du programme)

L'**Axe 2** s'est principalement concentré sur les questions énergétiques dans le but de mieux gérer l'énergie dans les bâtiments publics, d'accroître la part des énergies renouvelables dans les stratégies et les plans et d'augmenter l'utilisation des transports durables (mobilité à faible émission de carbone).

Pour les acteurs du programme INTERREG MED, les questions énergétiques restent très importantes pour la région méditerranéenne, avec d'énormes investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'émissions de CO2. **Ces investissements nécessitent des budgets très significatifs** et sont généralement soutenus par les autorités nationales ou régionales (investissements, déductions fiscales...). Les programmes transnationaux peuvent contribuer à ces objectifs avec un meilleur partage des expériences, mais l'efficacité des mesures reste fortement tributaire de la réglementation nationale, régionale et locale et des capacités d'investissement.

L'**Axe 3** s'est davantage concentré sur les questions environnementales dans le but de réduire l'impact des activités humaines sur le patrimoine environnemental et culturel (adaptation et coordination des politiques publiques...) et d'assurer une meilleure protection des ressources naturelles (gestion des zones côtières, planification spatiale, aires marines protégées...).

Cet axe a connu un succès très important au cours de la dernière période de programmation avec de nombreuses candidatures de projets et un fort réseautage dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et du tourisme durable. Ces thématiques se sont révélées relativement porteuses pour les acteurs de la coopération territoriales avec une bonne implication des différents niveaux institutionnels (local, régional, national et européen/méditerranéen).

3.4.2. Valeur ajoutée pour le programme transnational MED 2021-2027

Dans les domaines du « développement durable » et de l'environnement, **une très grande diversité de projets peut être financée et mise en œuvre** avec le soutien de programmes INTERREG ou régionaux. Ces questions couvrent une très large gamme de politiques publiques au niveau local, régional et national (énergie, transports durables, tourisme durable, planification spatiale, agriculture, protection de la biodiversité, gestion de l'eau, etc.). Ils concernent également **une grande diversité d'acteurs territoriaux**, incluant les pouvoirs publics, les organismes publics et parapublics, les acteurs privés, les ONG, les citoyens, etc.

Avec le changement climatique, les questions environnementales deviennent des priorités pour les responsables politiques et pour les programmes européens.

Dans ce contexte, l'un des principaux défis est d'identifier **les domaines d'intervention qui constitueraient les cibles les plus pertinentes pour le programme INTERREG MED**. Afin de mieux hiérarchiser ces priorités, trois critères peuvent être pris en compte :

- **« L'intensité budgétaire »** : budget nécessaire pour atteindre un impact significatif. Les programmes INTERREG sont moins adaptés lorsqu'il est nécessaire de mobiliser de lourds investissements (ou des investissements à grande échelle)
- **Les spécificités territoriales** : des solutions adaptées doivent être développées selon les types de territoires concernés (zone côtière, îles, arrière-pays...). Les spécificités territoriales augmentent la pertinence des projets de coopération pour partager des solutions ciblées et innovantes
- **Le niveau d'urgence pour les régions de l'espace MED** : certaines questions doivent être abordées de toute urgence au niveau transnational afin d'atténuer les impacts territoriaux

À titre d'exemple, le croisement de ces critères avec les priorités indiquées dans l'objectif politique 2 du règlement commun de l'UE (une Europe plus verte et à faible émission de carbone) donnerait l'estimation suivante (**tableau 4**).

Tableau 4: Croisement des priorités environnementales et des critères INTERREG

	Budget INTERREG adapté aux besoins	Spécificités territoriales	Niveau d'urgence pour les régions MED
Mesures d'efficacité énergétique			
Énergie renouvelable			
Systèmes énergétiques intelligents, réseaux et stockage au niveau local			
Adaptation au changement climatique et prévention des risques			
Gestion durable de l'eau			
Transition vers une économie circulaire			
Biodiversité, infrastructures vertes et réduction de la pollution			

	Question moins pertinente pour le programme transnational MED
	Question pertinente pour le programme transnational MED
	Question très pertinente pour le programme transnational MED

4. Dimension territoriale de l'espace Méditerranéen

Parmi les différents programmes européens, les programmes INTERREG jouent un rôle très particulier en soutenant des activités de coopération au sein de territoires ou d'espaces élargis présentant de fortes spécificités (Baltique, espace atlantique, Méditerranée, zones transfrontalières, etc.). Cette approche est basée sur l'idée que « **les territoires comptent** » et que l'efficacité des politiques publiques est fortement liée à leur **capacité à considérer les spécificités économiques, sociales, géographiques ou environnementales** rencontrées au niveau local, régional, interrégional ou international.

Si l'analyse thématique développée dans les parties 2 et 3 du rapport est essentielle pour identifier les principaux défis de la zone MED, la **hiérarchie de ces priorités et les conditions de mise en œuvre des politiques publiques peuvent être très différentes d'une région ou d'un territoire à l'autre**. Au niveau méditerranéen, il est également essentiel de prendre en compte des lacunes et les potentiels de développement qui montrent de fortes disparités entre les régions elles-mêmes.

Comme mentionné dans l'introduction générale, la Méditerranée est un territoire très diversifié qui s'étend de l'Atlantique au Moyen-Orient, et du Portugal à Chypre en ce qui concerne les pays membres l'UE. Si cette zone est confrontée à des défis communs (économiques, sociaux, environnementaux), **les solutions ne peuvent pas être appliquées uniformément** dans des territoires aussi différents que les zones côtières densément peuplées, les îles, les régions montagneuses ou les régions reculées de l'arrière-pays.

L'approche territoriale est dès lors nécessaire pour **affiner l'analyse du diagnostic** (hiérarchisation des priorités), fournir des informations pour **différencier les stratégies et augmenter la valeur ajoutée des projets de coopération** (interventions ciblées là où elles sont les plus nécessaires).

Pour la période de programmation 2021-2027, la Commission européenne encourage les programmes INTERREG à mettre en place des stratégies territoriales, suivant la recommandation de **l'Objectif Politique 5** du règlement général « *Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales* ».

Il convient de noter que **les programmes ont la possibilité de développer leur propre approche des défis territoriaux**, avec la mise en place d'un axe dédié tel que suggéré par la CE ou avec des stratégies plus transversales au sein des priorités thématiques.

4.1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'UE

4.1.1. Contexte général

En prenant une approche globale, le rapport ESPON « *State of the European Territory* »⁵⁸ présente certains éléments à prendre en considération pour la préparation de la dimension territoriale des programmes de coopération.

Le constat d'une certaine fragmentation socio-économique et culturelle ainsi que la concentration des difficultés sur certains territoires européens peuvent avoir des incidences sur la cohésion politique des pays et de l'Union dans son ensemble. L'augmentation des disparités est plus prononcée entre les régions, les municipalités et les quartiers qu'entre les pays, ce qui nécessite des approches territorialisées et un soutien ciblé des citoyens se situant dans les espaces moins favorisés.

⁵⁸ State of the European Territory, ESPON contribution to the debate on Cohesion Policy post 2020, Synthesis report, ESPON 2019

En outre, l'extension urbaine, la fracture entre l'urbain et le rural et la polarisation autour des principales métropoles exigent des politiques de développement intégrées et un rôle croissant accordé aux autorités locales. La diversité du territoire européen en termes de géographie, de contexte administratif, de gouvernance et de politique publique souligne l'importance de promouvoir des approches adaptées et axées sur les territoires (ou « *place based policies* »).

Dans ce contexte, les interdépendances sont de plus en plus importantes, se traduisant par une augmentation des flux à toutes les échelles, des effets d'entraînement et des externalités de développement, liées aux technologies et aux réseaux qui dépassent les distances et créent de nouvelles géographies.

Toutefois, l'application de ces considérations au sein du programme INTERREG MED doit être précisée, notamment au regard des perspectives offertes par les nouvelles orientations réglementaires, et notamment par l'Objectif Politique 5 « Une Europe plus proche du citoyen ».

4.1.2. Apport de l'Objectif Politique 5

a. Cadre réglementaire

Pour la période de programmation 2021-2027, le préambule du projet de Règlement commun (considérant 23) fait référence à l'Objectif Politique 5 comme **permettant la mise en place d'outils territoriaux tels que l'Investissement Territorial Intégré (ITI) ou le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) dans le but de renforcer l'approche intégrée de développement territorial**. En outre, l'annexe I du projet de règlement FEDER et sa liste d'indicateurs communs se réfèrent au développement urbain intégré et aux DLAL pour le développement local. Même si les indicateurs sont encore en cours de finalisation par la Commission européenne, les deux projets de règlement donnent des indications importantes sur les orientations actuelles.

L'article 2 du projet de règlement FEDER présente cet objectif politique dans les termes suivants :

(e) « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales en :

- i. prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines ;
- ii. prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.

En mars 2020, le contenu des projets de règlement était toujours en discussion au niveau du Conseil et du trilogue, et des modifications ultérieures peuvent donc être attendues.

b. Orientations de l'Objectif Politique 5

L'Objectif Politique 5 est abordé dans divers documents de référence : les projets de règlement, les présentations faites par les responsables géographiques de la Commission européenne et les documents d'orientation (OP) diffusés aux programmes INTERREG. Dans chacun d'eux, l'OP 5 est considéré sous trois différents angles :

- un axe territorial
- un focus thématique
- un objectif opérationnel

Ces trois approches sont parfois combinées et parfois considérées séparément.

Focus territorial

Dans les présentations générales de la CE, l'OP5 met l'accent sur les zones urbaines, les zones rurales et côtières, les zones montagneuses, les îles, les zones peu peuplées. Comme l'a dit ESPON, des politiques devraient être élaborées sur la base d'une approche fonctionnelle traitant de caractéristiques communes telles que l'insularité, l'éloignement, la démographie et une situation côtière.

Dans le cas très spécifique du programme INTERREG MED, l'OP5 peut s'adresser aux îles, arrière-pays (« périphéries intérieures »), espaces de montagne et espaces isolés

Les périphéries intérieures et les territoires ayant des spécificités géographiques sont confrontés à des défis communs : mauvaise connectivité, faible développement économique, faible accès aux services d'intérêt général et déclin démographique. Les périphéries intérieures se chevauchent généralement avec les zones intermédiaires, rurales et montagneuses.

Approche thématique

Dans ses documents de communication, la CE évoque le développement durable des territoires et le développement territorial intégré (intersectoriel, multipartite, multi-territorial) comme principal sujet de réflexion sous l'OP5.

Plus en détail, ESPON estime que les stratégies territoriales intégrées pourraient prendre en compte :

- la diversification des activités économiques
- des approches intelligentes et la spécialisation intelligente (par exemple les énergies renouvelables pour satisfaire la demande locale et développer une industrie d'exportation de niche)
- l'accès à un haut débit de qualité
- des mesures politiques visant à contrer le déclin de la population
- l'amélioration de l'accessibilité (compte tenu des besoins des activités actuelles et des perspectives de développement)
- des mesures de protection de l'environnement (y compris celles qui génèrent des possibilités de développement)
- la préservation des activités économiques à petite échelle dans l'agriculture et la pêche, également combinée à l'agrotourisme et à la pêche touristique

Dans le cas spécifique du programme INTERREG MED, l'OP mentionne très précisément :

- l'accès aux services publics
- l'innovation relative aux services d'intérêt général, y compris les activités RDI
- les stratégies urbaines vertes
- la coopération entre les îles sur des sujets tels que l'énergie propre
- les actions innovantes urbaines, rurales et insulaires

Objectif opérationnel

Dans les différentes sources, l'utilisation d'ITI, DLAL, ou autre outil territorial intégré est mentionnée comme une possibilité. Ils ne sont cependant pas repris en lien avec le programme INTERREG MED car ne constituent pas les meilleures options pour la coopération transnationale.

Dans l'OP, les actions innovantes sont considérées comme pertinentes en lien avec les territoires urbains, ruraux et insulaires. Cependant, il y a peu d'indications sur la façon de relever ces défis d'un point de vue stratégique ou sur le niveau administratif le plus approprié pour y faire face.

Les aspects opérationnels de l'OP5 sont certainement la clé d'un objectif réussi. Les thèmes seront nécessairement liés aux Objectifs Politiques 1 et 2 et les choix faits sur les types d'interventions et les territoires à privilégier seront au cœur d'un processus décisionnel.

Les autorités du programme pourront choisir de recourir à l'OP5 ou aborder la question territoriale de façon plus transversale en l'intégrant aux objectifs Politiques 1 et 2. Cela dépendra des conditions de mise en œuvre de l'OP5 concernant en particulier la mobilisation d'organes de gouvernance et l'existence préalable de stratégies territoriales (points qui seront précisés dans la version finale des règlements).

4.2. PRINCIPAUX ENJEUX TERRITORIAUX POUR LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Comme indiqué dans le chapitre d'introduction, la région méditerranéenne se distingue par une forte spécificité et diversité de ses territoires. Les conditions de développement socio-économique, peuvent varier considérablement d'une région à une autre en fonction de la proximité de la côte, de la présence de grandes villes, de l'accessibilité ou de l'isolement, de la démographie, du climat, etc.

Si des défis communs peuvent être identifiés, les stratégies, les priorités et les mesures doivent être adaptées à ce contexte territorial afin de s'attaquer efficacement aux difficultés locales et réduire les disparités.

Dans les sections suivantes, les différents types de territoires méditerranéens et leurs défis sont détaillés, car les zones côtières ne sont pas les seules concernées par la prochaine programmation. Le changement climatique apparaît comme l'un des sujets majeurs et, plus largement, une stratégie méditerranéenne de développement durable se doit de prendre en compte cette diversité et mieux comprendre ses interactions.

4.2.1. Zones côtières

Les zones côtières constituent l'un des principaux territoires d'intervention du programme INTERREG MED. Elles ont donné lieu à de nombreux projets de coopérations et sont essentielles au développement de ces régions.

Le changement climatique est la menace la plus urgente pour la côte méditerranéenne : l'augmentation de la température et l'élévation du niveau de la mer sont deux des effets les plus visibles avec un impact direct sur les côtes (érosion, tempêtes...)

En outre, le développement durable reste un défi majeur dans ces espaces. Le tourisme de masse a des conséquences négatives en exerçant une pression excessive sur les infrastructures et l'environnement et peut constituer une nuisance pour les communautés locales. Il a un impact local sur l'environnement (bruit, pollution, déchets et eaux usées, dégradation des habitats) mais également à l'échelle mondiale (émissions liées au transport). Une stratégie méditerranéenne de développement durable consisterait à trouver un meilleur équilibre entre les activités humaines et économiques et la protection de l'environnement.

D'autres défis autour de la côte méditerranéenne concernent :

- **La biodiversité marine.** Certaines menaces proviennent directement des terres avec un développement incontrôlé et parfois illégal des constructions qui peut avoir un impact négatif sur les habitats marins. Certaines de ces menaces touchent les zones humides directement liées à la biodiversité marine.
- **La pollution de la mer.** La majeure partie de la pollution observée en mer provient de la côte ou des arrière-pays (rivières, traitement insuffisant des eaux usées...). Cela affecte la biodiversité mais aussi la qualité de l'eau en tant que tel (produits chimiques, plastiques...).

- **La population croissante sur la côte.** Outre la pression sur les ressources, la côte méditerranéenne est un espace attractif pour les retraités aisés ce qui entraîne un vieillissement mais aussi une gentrification de ces espaces (Cannes, Savona, Genova et Trieste)

4.2.2. Mer

La mer Méditerranée partage un certain nombre de défis avec ses zones côtières :

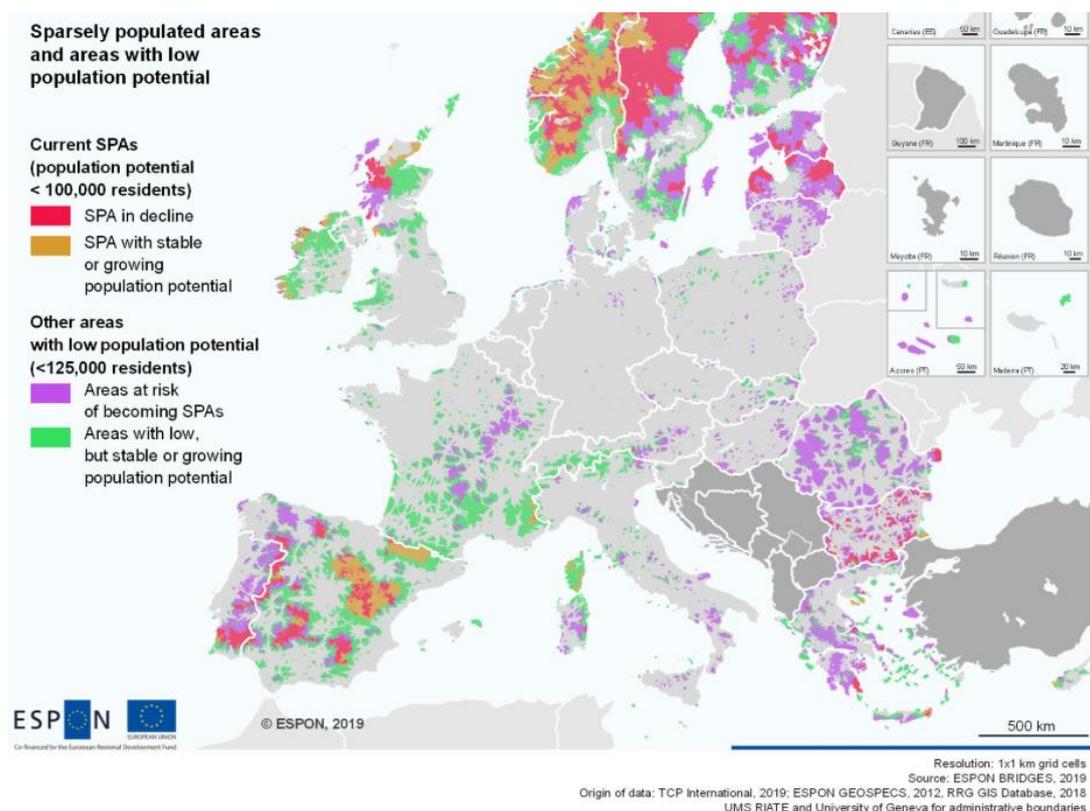
- **Changement climatique** : l'augmentation de la température de la mer cause des dommages à la biodiversité. Les stocks de poisson sauvage s'adaptent à l'évolution des températures et de leur nourriture en modifiant leur répartition géographique, ce qui affecte les communautés locales qui en dépendent
- **Lutte contre la pollution** : La Directive-Cadre sur l'eau a contribué à améliorer la protection de l'eau dans toute l'UE. Toutefois, la réduction de la pollution exige que d'autres directives et règlements soient pleinement mis en œuvre. La collecte et le traitement des eaux usées pour éliminer la matière organique, les nutriments (azote et phosphore) et d'autres substances dangereuses sont essentiels pour améliorer l'état écologique des eaux douces et de l'eau de mer, préserver la santé humaine et la biodiversité. Les transports maritimes, le yachting et le tourisme, l'exploitation des hydrocarbures et l'aquaculture contribuent à la pollution marine.
- **Biodiversité marine.** L'écosystème marin est exposé à un nombre croissant de menaces : surpêche, dégradation des habitats, espèces envahissantes, rejet d'eau de ballast. 30% des espèces endémiques sont en danger en Méditerranée.
- **Mobilité durable.** La connectivité maritime pour les marchandises et les passagers est bien développée mais des progrès importants peuvent être réalisés en termes de transports durables.

En outre, les **aires marines protégées (AMP)** se développent progressivement. La création de réserves Natura 2000 évolue favorablement à terre, mais le processus de désignation des aires marines est plus lent. Bien que 6 % des mers et des océans de l'UE soient couverts, cette couverture demeure partielle puisque seulement 2,48% de la Méditerranée est couverte par des AMP dotées de plans de gestion et seulement 1,27% par des AMP mettant effectivement en œuvre leur plan de gestion.

4.2.3. Hinterland /régions éloignées

Comme indiqué dans le document d'orientation de la Commission européenne, la géographie du programme INTERREG MED pourrait être étendue à un ensemble de nouvelles régions en Espagne, Andorre, Bulgarie et Macédoine du Nord. Ces régions ne sont pas nécessairement côtières et certains pays comme l'Andorre ou la Macédoine du Nord n'ont pas de débouché sur la mer (et un accès limité pour la Bosnie et Herzégovine). Ce contexte implique de prendre en considération non seulement les espaces côtiers mais également les arrière-pays de la Méditerranée, composé de zones rurales, de montagne et/ou de zones peu peuplées (**carte 26**).

Carte 26 : Zones faiblement peuplées et zones à faible potentiel de population



Source : ESPON, 2018

Les défis auxquels sont confrontés ces territoires sont les suivants :

- **Le changement climatique et les risques naturels qui y sont liés** : désertification, sécheresses (affectant aussi les zones humides) et érosion des sols. La dégradation des forêts, les feux de forêt, les destructions dues aux tempêtes, aux maladies et aux ravageurs sont de plus fréquents autour de la Méditerranée, avec un impact direct sur biodiversité. L'augmentation des infrastructures (routes) est également à l'origine de dégradations importantes.
- **La gestion des ressources en eau**, dans un contexte de réduction et de pollution croissante de ces ressources
- **Agriculture** : le changement climatique a d'ores et déjà des répercussions sur l'agriculture. L'agriculture peut elle-même être source de pollution.
- **Accessibilité** et diminution de l'accès à des services d'intérêt général (éducation, santé, protection sociale)
- **La fracture numérique** : l'accès au câble/fibre à large bande est plus important dans les zones densément peuplées et il y a de fait une utilisation moindre d'Internet dans les zones rurales. Des financements publics sont nécessaires pour étendre le très haut débit dans ces espaces ; La fracture numérique affecte, entre autres, l'accès à la formation en ligne.
- **La Démographie** : plusieurs tendances sont observées. D'une part, il y a une population vieillissante dans ces régions ; d'autre part, la faible densité de population conduit à l'isolement social et économique et à la dévitalisation ; les opportunités sur le marché du travail sont plus limitées, en particulier pour les emplois hautement qualifiés. Dans le même temps, le risque de pauvreté et d'exclusion est plus élevé que dans les zones urbaines. Enfin, ces zones rurales sont confrontées à l'émigration nette et à la fuite des jeunes qualifiés vers les zones urbaines.

Certains de ces défis ouvrent la possibilité d'établir des partenariats urbain-rural qui profiteraient aux deux types de territoires :

- Élaboration de stratégies territoriales intégrées
- Collaborations dans le tourisme durable pour contrer le déclin rural
- Collaboration pour offrir des espaces accessibles, des activités récréatives et des solutions pour les personnes âgées
- Collaboration pour accroître la production et la consommation d'énergie renouvelable (il y a souvent des limites de production dans les zones urbaines et une demande réduite dans les zones urbaines)
- Collaboration dans l'économie circulaire pour créer des emplois dans les zones rurales. Les modèles économiques nécessitent généralement une masse critique (partager des biens ou collaborer dans les services), ainsi que des approches locales de réutilisation et de réparation
- Collaboration entre les grandes villes et leur arrière-pays où le partage de services spécialisés peut donner lieu à des économies d'échelle
- Collaboration pour la prestation de soins de santé (y compris la santé à distance)
- Connectivité physique. Les régions éloignées ont généralement un potentiel économique plus limité, même avec des investissements en infrastructure importants ; La mobilité multimodale pourrait cependant être améliorée

4.2.4. Zones montagneuses

Les zones montagneuses représentent une partie importante des régions méditerranéennes et de leur arrière-pays. **Une majorité de régions de l'espace MED ont un caractère montagneux.** Cela inclut les pays IPA particulièrement concernés. Certaines de ces régions sont également des régions côtières ou insulaires (par exemple la Crète ou les Baléares).

Dans chaque région de montagne, il y a aussi une grande diversité de situations, tant en termes de climat que d'écosystèmes, de populations et d'infrastructures.

En général, les zones montagneuses ont un bon potentiel de production d'énergie renouvelable (hydroélectricité et énergie éolienne). Cependant, la plus grande partie est exportée vers les régions plus urbanisées ce qui apporte peu d'avantage au niveau local.

Certains pays ont adopté des législations de protection des zones de montagne : Chypre est intervenue sur la question du dépeuplement, de même que la Croatie, la France, la Grèce et l'Italie. Cette législation vise à promouvoir le développement socio-économique des communautés de montagne tout en protégeant l'environnement naturel. L'Espagne adopte une approche multisectorielle mise en œuvre au niveau infranational.

Durant la période actuelle, trois investissements territoriaux intégrés (ITI) ont été mis en œuvre dans des régions montagneuses de Méditerranée : Sterea Ellada (Grèce) ; Valdevecchia (Italie) ; Vallée d'Isonzo (Italie/Slovénie).

Certains des défis qui touchent les zones rurales concernent également les zones de montagne :

- **Démographie** : Des départs de population sont observés principalement dans les Carpates, les Balkans, dans le massif des Troodos (CY), dans le sud de l'Espagne, le sud des Apennins et la Sicile, tandis que les populations sont stables, voire croissantes, dans les Alpes ou les Pyrénées. Cependant, le vieillissement de la population et des possibilités d'emploi plus limitées représentent des défis communs
- **faible accessibilité** : notamment dans une grande partie des Apennins et de la Sicile, de la péninsule ibérique, des Carpates et des Balkans

- **Accès aux services publics** : présence limitée ou réduction de ces services dans les espaces peu peuplés
- **Fracture numérique** : un déploiement des réseaux plus faible qui nécessite des investissements importants et peu rentables pour les opérateurs privés

Le **changement climatique** est également un défi commun. Avec les zones côtières, les montagnes sont les zones géographiques qui sont les plus touchées avec une hausse plus élevée des températures. Elles sont confrontées à une augmentation des risques naturels (fonte du pergélisol, glissements de terrain, avalanches) qui mettent en danger les populations locales et constituent une menace pour les principales infrastructures (dont les voies d'accès). Les précipitations diminuent également dans les montagnes du sud de l'UE.

L'augmentation de la température entraîne d'ores et déjà un déplacement des espèces végétales et animales vers des étages plus élevés, un risque d'extinction pour certaines d'entre elles et une réduction du potentiel de production d'hydroélectricité.

4.2.5. Îles

Les îles de la méditerranée sont confrontées aux principaux défis suivants :

- **Vulnérabilité au changement climatique** : les îles sont confrontées à l'élévation du niveau de la mer, aux tempêtes, à l'érosion et aux inondations
- **Dépendance énergétique**. Les îles importent la plus grande partie de l'énergie dont elles ont besoin. L'accès aux réseaux énergétiques constitue un enjeu important. Elles ne peuvent pas développer la production d'énergie à grande échelle et doivent favoriser le mix énergétique et les solutions à petite échelle (solaire, éolien...)
- **Gestion des déchets et de l'eau / économie circulaire**. Les îles sont confrontées à des ressources limitées, y compris pour les ressources en eau qui sont essentielles aux activités économiques, à l'agriculture, au tourisme, etc. Elles produisent également des déchets pour lesquels doivent être développées des solutions locales. Ce contexte nécessite de promouvoir des approches « écosystémiques » (gestion intelligente de l'eau, économie circulaire)
- **Accessibilité et transport**. Les services de transport sont souvent insuffisants dans les îles avec des coûts de gestion croissants. Le transport aérien joue un rôle majeur pour l'accessibilité de ces territoires et les taux de motorisation sont généralement relativement élevés comme en Sicile, Sardaigne, Malte, les Baléares (taux le plus élevé d'Espagne), Chypre et la Corse (deuxième taux le plus élevé en France). Ces taux élevés s'expliquent en partie par le manque de modes de transport alternatifs (peu de transports ferroviaires notamment) et part une forte présence touristique.
- **Dépendance pour l'importation de denrées alimentaires et autres biens de consommation**. Le coût de la vie dans les îles tend à être plus élevé en raison des coûts d'importation des biens et marchandises
- **Difficultés d'accès aux services publics** : faible présence des services publics ou réduction de ces services dans les espaces les moins peuplés
- **Démographie**. La dépendance des personnes âgées est un défi important avec une augmentation de la population âgée en Sardaigne, dans certaines îles de la mer Égée et à Malte. D'autre part, les îles enregistrent un taux élevé de départ des plus jeunes populations pour les études ou pour chercher un emploi.

4.3. PERSPECTIVES POUR LE PROGRAMME INTERREG MED 2021-2027

4.3.1. Leçons tirées du programme INTERREG MED 2014-2020

Pour la plupart des parties prenantes consultées, il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux spécificités territoriales de l'espace MED. L'attention portée à ces zones ainsi que le développement des **relations entre les espaces côtiers et l'arrière-pays** ont été mentionnées comme une évolution possible des projets pour la prochaine programmation.

Un autre lien intéressant avec le programme 2014-2020 concerne l'action des **projets horizontaux**. Leur succès en tant que coordinateurs de projets modulaires pourrait amener à renforcer leur rôle dans le programme ainsi que leur expertise thématique et territoriale. Cela pourrait se faire non seulement lors de la définition des appels à propositions, mais aussi dans la communication, la capitalisation (au niveau des programmes et des projets) et pour les actions de mainstreaming.

4.3.2. Valeur ajoutée du programme transnational MED

Dans le contexte spécifique du programme INTERREG Med, le document d'orientation de la CE précise les objectifs, la portée et les types d'actions qui pourraient être engagés dans le cadre de l'Objectif Politique 5. Il s'agirait notamment de :

- relier les territoires et les acteurs concernés entre eux mais également au niveau européen et s'attaquer à l'idée que les espaces isolés n'ont que peu d'importance
- promouvoir les capacités d'action au niveau local, permettre à ces territoires d'être mieux entendus et de jouer un rôle plus important dans la définition des stratégies

Ces deux objectifs sont cohérents avec une démarche de coopération transnationale et avec les défis auxquels pourrait s'atteler le programme INTERREG MED pour répondre aux besoins particuliers des territoires.

Le premier consiste à favoriser la mise en place de réseaux et d'échanges entre les différents types de territoires concernés (réseau d'îles en Méditerranée, réseau de zones rurales, etc.), d'influencer les stratégies et d'accéder plus facilement aux financements.

La deuxième valeur ajoutée concernerait la création de communautés transnationales propres à accroître les capacités d'action et l'autonomie au niveau local. Ces communautés peuvent durer plus longtemps que les projets et leur permettre d'agir aussi vers d'autres sources de financement ou d'autres organismes et institutions.

Des enjeux territoriaux ayant une forte dimension transnationale

Les espaces côtiers, arrière-pays, îles, régions reculées, montagnes doivent pouvoir bénéficier d'un meilleur partage d'expérience et de coordination des stratégies. Le tableau ci-dessous résume les principaux défis décrits dans les sections précédentes et rappelle les stratégies, cadre de gestion et principaux acteurs qui interviennent dans ces domaines.

Tableau 5 : Correspondance entre territoires et organes de gouvernance

Territoires	Priorités thématiques clés	Stratégies et cadres de gestion	Organismes de gouvernance et de coopération
Zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> - Développement durable, tourisme - Changement climatique, risques naturels - Tourisme / saisonnalité - Biodiversité marine - Pollution - Pression démographique - Zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion intégrée des zones côtières (ICZM) - Directive de l'UE sur l'habitat et les oiseaux - Outils nationaux, régionaux et locaux de planification 	<ul style="list-style-type: none"> - Union pour la Méditerranée (UpM) - Plan Bleu - PNUE-MAP - Programmes transfrontaliers (INTERREG) - Collaborative Land-Sea Integration Knowledge Exchange Platform (COASTAL)⁵⁹
Mer	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique, biodiversité marine (30 % des espèces endémiques et risques d'extinction) - Lutte contre la pollution - Espèces invasives - Faible mobilité durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de planification de l'espace maritime (UE) - Gestion intégrée des zones côtières (ICZM) - Directive-cadre sur l'eau - Aires marines protégées (AMP) 	<ul style="list-style-type: none"> - DG MARE - Plan Bleu - PNUE-MAP - Fonds mondial pour la nature (WWF) - Initiative BlueMed - Union pour la Méditerranée (UpM) - Programmes transfrontaliers (INTERREG)

⁵⁹ Cette plateforme est développée dans le cadre du projet d'action de recherche et d'innovation « Plateforme d'intégration terrestre et maritime collaborative » H2020 COASTAL (2018-2021) qui a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne.

Territoires	Priorités thématiques clés	Stratégies et cadres de gestion	Organismes de gouvernance et de coopération
Hinterland / régions éloignées	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique (désertification / sécheresse) - Dégradation des forêts, incendies, tempêtes, maladies et ravageurs, impact des infrastructures, perte de biodiversité - Gestion des ressources en eau (y compris les zones humides) - Agriculture - Accessibilité / services - Démographie ; risque de dévitalisation et d'isolement géographique, social et économique - Pollution - Fracture numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Directive de l'UE sur l'habitat et les oiseaux - Outils nationaux, régionaux et locaux de planification 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes transfrontaliers (INTERREG)
Zones de montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique et biodiversité ; espèces endémiques et risques d'extinction - Risques naturels ; glissements de terrain - Accessibilité/services - Énergie renouvelable - Démographie - Fracture numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Espace Alpin (INTERREG) - Programmes transfrontaliers (INTERREG)
Îles	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique ; élévation du niveau de la mer - Accessibilité - Dépendance énergétique / production locale à petite échelle - Gestion des déchets / économie circulaire - Gestion de l'eau - Tourisme / saisonnalité - Dépendance à l'égard des biens de consommation et des denrées alimentaires - Démographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de planification de l'espace maritime (UE) - Gestion intégrée des zones côtières (ICZM) - Aires marines protégées (AMP) 	<ul style="list-style-type: none"> - DG MARE - CRPM (Commission des îles) - Plan Bleu - PNUE-MAP - Union pour la Méditerranée (UpM) - Programmes transfrontaliers (INTERREG)

4.4. ANALYSE AFOM ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Comme évoqué précédemment, le document d'orientation de la Commission européenne donne des indications sur les types d'interventions qui pourraient être portées par l'Objectif Politique 5. Elles concernent principalement des actions innovantes ciblant les zones urbaines, les zones rurales et les îles, et la coopération entre certains types de territoires (en particulier les îles).

Chaque territoire du programme INTERREG MED est confronté à des défis (difficultés, lacunes, potentialités, risques...) qui ont été décrits dans le chapitre précédent.

Pour ce programme, l'une des questions majeures concerne la manière dont cette dimension territoriale pourrait être traitée. Cela pourrait se faire par le biais de l'objectif politique 5, mais aussi d'une manière plus transversale aux axes thématiques si elle est considérée comme plus appropriée par les autorités du programme.

Le tableau AFOM ci-dessous résume les possibilités opérationnelles de mise en œuvre de l'OP5 au sein du programme INTERREG MED, ses avantages et ses inconvénients.

Tableau 6 : Analyse AFOM pour la mise en œuvre de l'Objectif Politique 5

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
OP5 intégré à l'architecture du programme avec des appels à projets dédiés (territorialisés)	<p>Le programme dispose d'une dimension territoriale clairement identifiée et plus facile à monitorer</p> <p>Chaque territoire peut candidater selon ses besoins</p>	<p>Pourrait être assez complexe à élaborer et mettre en œuvre dans une période de temps limitée</p> <p>Si des structures de gouvernance sont nécessaires, lesquelles choisir ? à quel niveau territorial ?</p> <p>Si des stratégies territoriales sont nécessaires, lesquelles prendre en compte, à quel niveau territorial ?</p>	<p>Peut générer un effet levier FEDER et territorial important s'il existe une bonne coordination entre le FEDER et les stratégies ou dispositifs de gouvernance existant sur les territoires</p>	<p>Risques de difficultés de mise en œuvre si les organes de gouvernance et les stratégies territoriales ne sont pas adaptés aux exigences du programme et du FEDER</p>
OP5 intégré à l'architecture du programme sans appel à projet dédié Des critères de sélection spécifiques appliqués aux projets des objectifs politiques 1 et 2	<p>Efficacité dans le suivi des programmes et des projets</p>	<p>Dimension territoriale moins affirmée dans les priorités du programme</p> <p>Plus de difficultés à suivre la "dimension territoriale" du programme</p>	<p>Les territoires spécifiques pourraient développer leur propre stratégie pour s'affirmer dans le programme et les différents appels à projet</p>	<p>Risque d'une moindre mobilisation des territoires ayant des besoins particulier</p>
Des appels à projet spécifiques pour les différents types de territoires	<p>Meilleur focus sur les enjeux spécifiques aux différents types de territoires</p>	<p>Complexification de la mise en œuvre du programme</p> <p>Risque de « passer à côté » de certains territoires non visés</p> <p>Risque de décalage entre des appels très ciblés et les besoins réels des acteurs de terrain</p> <p>Besoin d'animation de la part du programme</p>	<p>Rédaction des appels avec l'apport des territoires, ou éventuellement des projets horizontaux</p> <p>« Force de frappe » plus importante pour traiter des problèmes ciblés</p>	<p>Risque de dispersion de la stratégie de programme</p> <p>Risque de sous programmation en cas de faible réaction des territoires visés</p>

Programme INTERREG MED 2021-2027 - Diagnostic territorial et analyse AFOM - Rapport final

Des appels à projets communs aux différents types de territoires	Égalité pour tous les types de territoires Facilité de programmation	Risque de faible mobilisation des territoires les moins dotés en ingénierie de projet	Chaque territoire peut élaborer des stratégies de coopération spécifiques Possibilité de coopération entre les différents types de territoires	Risque d'inégalité dans la capacité de mobilisation des différents types de territoires
Projets horizontaux en charge des différents types de territoires	Combinaison de l'expertise thématique et territoriale	Charge de travail supplémentaire pour les PH	Meilleure intégration des approches thématiques et territoriales du programme	Complexité supplémentaire dans l'architecture du programme
Concentrer les appels sur les stratégies territoriales (stratégies et partenariats urbains durables, partenariats urbains-ruraux, types spécifiques de territoires)	Accent mis sur les stratégies plutôt que sur les interventions isolées	Incertitude sur les niveaux d'intervention pertinents dans un programme comme MED	Effet levier potentiellement intéressant pour le FEDER si bonne connexion avec les stratégies et politiques publiques locales	Certains territoires laissés pour compte s'ils ne sont pas dotés de stratégies
Investissement Territorial Intégré (ITI)	Approprié pour coordonner des axes thématiques et des financements vers des objectifs territoriaux partagés Souplesse budgétaire	Difficulté de coordonner différentes sources de financement en amont Complexité de programmation Plus de difficultés à suivre la dimension territoriale du programme	Peut inspirer de nouvelles façons de coordonner différents programmes	Relativement complexe dans la phase de mise en œuvre en cas de combinaison de différentes sources de financement
Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL)	Approprié pour répondre aux besoins communs d'un certain nombre de petits acteurs locaux	Prévu pour les petits territoires dotés de communautés de projet Peu adapté à la coopération transnationale	Peut inspirer des actions spécifiques dans le programme (mobilisation de communautés d'acteurs locaux) Permet une montée en compétence des acteurs locaux (logique ascendante)	Implique l'identification préalable de communautés d'acteurs locaux complexe et peu adapté au contexte transnational

5. Perspectives de gouvernance pour le programme INTERREG MED

La mise en œuvre des programmes et des projets INTERREG est confrontée à des défis spécifiques par rapport aux programmes thématiques ou régionaux du mainstreaming.

Le premier défi concerne la volonté de promouvoir un **développement durable et équitable au-delà des frontières nationales**, qui, malgré les mécanismes d'intégration de l'UE, représente encore d'importantes difficultés (barrières juridiques, institutionnelles, administratives, sociales, culturelles, politiques...).

Le deuxième défi concerne la conception et la **mise en œuvre de projets de coopération qui nécessitent des capacités de coordination et d'ingénierie** (rassembler les partenaires, rédiger des formulaires de candidature complexes, gérer les partenariats, assurer des résultats opérationnels et à long terme au niveau transfrontalier et transnational).

Pour relever ces défis, les programmes INTERREG fournissent des orientations stratégiques et des outils méthodologiques. Toutefois, les autorités des programmes, les gestionnaires de projets et les bénéficiaires doivent assumer une charge de travail administrative importante qui **empiète sur la dimension stratégique et qualitative des projets**.

Afin de relever plus efficacement les défis transfrontaliers et transnationaux au cours de la période de programmation 2021-2027, la Commission Européenne propose des mesures visant à améliorer les capacités de gestion et de gouvernance des programmes et des projets.

Le programme INTERREG MED a déjà expérimenté de telles mesures en 2014-2020 avec le projet PANORAMED (Axe 4 ou « axe de gouvernance » du programme). Cela a permis de mobiliser des ressources administratives pertinentes mais aussi des experts de haut niveau. Cela a également contribué au développement de communautés thématiques autour des projets Horizontaux et Stratégiques.

Pour la programmation 2021-2027, la Commission Européenne propose un **objectif spécifique INTERREG** dédié à l'amélioration de la gouvernance de coopération. Cet objectif représente une opportunité pour mettre à profit l'expérience du projet PANORAMED et proposer de nouveaux développements pour les années à venir.

5.1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'UE

L'article 14(4) du projet de règlement INTERREG prévoit un objectif spécifique : « **une meilleure gouvernance de coopération** ». Le projet de règlement contient différents aspects pour la coopération transfrontalière, transnationale et INTERREG en général. En ce qui concerne la coopération transnationale, l'objectif vise à :

- renforcer la capacité institutionnelle des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en œuvre des stratégies macrorégionales et des stratégies du bassin maritime, ainsi que d'autres stratégies territoriales
- accroître la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions « intercommunautaires », en renforçant la démocratie durable et en soutenant les acteurs de la société civile et leur rôle dans les processus de réforme et les transitions démocratiques

Il est probable que le renforcement de la confiance mutuelle concernera davantage la coopération des régions ultrapériphériques (nouveau volet INTERREG D). De fait, les actions Euro MED 2021-27 porteront surtout sur le renforcement des capacités institutionnelle à mettre en œuvre des stratégies macrorégionales et les stratégies du bassin maritime et d'autres stratégies territoriales.

Dans la première version du projet de règlement (mai 2018), le libellé de l'article 14 était légèrement différent et incluait le renforcement des capacités institutionnelles en général et de l'efficacité de l'administration publique. Mais cela ne s'applique plus à la coopération transnationale, compte tenu du projet de version réglementaire de mai 2019. Quoi qu'il en soit, le libellé du projet de règlement est toujours en discussion au niveau du Conseil et des trilogues (mise à jour à partir de mars 2020), et pourrait encore évoluer.

Cet objectif spécifique est une proposition qui peut être prise en compte ou non par les programmes de coopération. Il peut contribuer au renforcement des capacités de gouvernance pour les stratégies macrorégionales et de bassins maritimes. Dans le cas du programme INTERREG MED, il pourrait permettre de **prolonger la démarche du projet PANORAMED ou aux projets horizontaux**, comme le montre en particulier la section sur l'analyse AFOM.

Dispositions du document d'orientation de la CE

Le document d'orientation pour Euro Med 2021-27 comprend plusieurs aspects relatifs à « une meilleure gouvernance ». Il évoque notamment l'amélioration des capacités institutionnelles afin de mettre en œuvre des stratégies plus efficaces, et va même au-delà en prévoyant la mise en place d'une plate-forme permettant de coordonner les programmes de la région, même s'il n'existe pas de stratégie couvrant l'ensemble du territoire. La coordination devrait également couvrir les programmes du mainstream.

Les orientations données portent sur l'application de « l'objectif spécifique » au Programme INTERREG MED mais suggèrent également des options plus précises pour sa mise en œuvre :

L'objectif est :

- d'améliorer les possibilités de coordination et de financement entre les programmes en Méditerranée
- promouvoir activement les contributions et la capitalisation d'autres programmes nationaux et/ou régionaux de la politique de cohésion de l'UE, ainsi que des programmes transfrontaliers ; créer davantage de synergies et éviter les chevauchements ou les doublons,
- créer plus de synergies et éviter les chevauchements, en particulier sur les projets mis en œuvre dans le cadre des 3 autres objectifs politiques

Quant à la portée de l'objectif spécifique, le document d'orientation prévoit que la coordination avec les programmes du mainstream doit se faire lors de la planification des actions, de leur mise en œuvre et de la communication.

D'autre part, le document d'orientation rappelle que cette proposition pour le programme transnational MED aura également des conséquences sur le choix des priorités d'investissement des trois programmes transfrontaliers de la région méditerranéenne. Les investissements relatifs aux mêmes objectifs thématiques devront être complémentaires avec le programme transnational.

Enfin, le document d'orientation propose deux mesures spécifiques de mise en œuvre :

- la création d'une plate-forme de coordination avec d'autres programmes dans le domaine (coordination, capitalisation et synergies)
- la mise en place d'un mécanisme de coordination avec la stratégie adriatique et ionienne (Conseil d'administration) et la stratégie WestMed (Comité directeur) ; l'Union pour la Méditerranée, les programmes transfrontaliers, la zone méditerranéenne NDICI et les programmes régionaux.

Ces deux actions spécifiques et d'autres options de mise en œuvre sont couvertes dans l'analyse AFOM fournie ci-dessous.

5.2. QUESTIONS CLÉS POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE EN MÉDITERRANÉE

Dans la région méditerranéenne, l'amélioration de la gouvernance de la coopération serait particulièrement pertinente à deux niveaux :

- Améliorer la gouvernance et la cohérence des politiques publiques au niveau méditerranéen avec une coopération renforcée entre les institutions et les outils de financement... Une meilleure gouvernance de la coopération au niveau du bassin maritime
- Améliorer les capacités d'action et de coopération des parties prenantes dans les domaines d'intervention du programme (mobilisation des acteurs clés, des acteurs territoriaux non habitués aux programmes de l'UE ou dépourvus de capacités d'ingénierie (y compris les citoyens) ; Une meilleure gouvernance de la coopération au niveau du programme

Avec la première approche, l'accent serait mis sur la mobilisation des principales parties prenantes méditerranéennes au niveau transnational et la mise en place d'outils et de processus qui pourraient aider ces parties prenantes à mieux coordonner leurs stratégies et politiques. Avec la deuxième approche, l'objectif serait d'aider les acteurs territoriaux à développer leurs capacités d'ingénierie et de coopération transnationale.

Ces priorités devront être mises en œuvre en prenant en considération la version finale des règlements ainsi que le contexte institutionnel de la Méditerranée.

5.2.1. Stratégie de bassin maritime

Une « stratégie de bassin maritime » désigne un cadre intégré pour relever les défis marins et maritimes communs auxquels sont confrontés les États membres dans un bassin maritime ou dans un ou plusieurs sous-bassins. Les stratégies de bassin maritime soutiennent également la coopération et la coordination afin d'améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale.

Ces stratégies sont élaborées par la Commission en coopération avec les États membres concernés, leurs régions et d'autres parties prenantes le cas échéant (par exemple, les pays tiers). Les États membres peuvent participer à plusieurs stratégies (par exemple, l'Espagne, la France et le Portugal participent aux stratégies Atlantique et Méditerranée occidentale). Les stratégies englobent les initiatives intergouvernementales existantes, les organismes régionaux et font le lien entre les déclarations politiques et les investissements et projets intégrés.

De même, certaines stratégies peuvent couvrir plus d'un bassin maritime et, dans certains cas, peuvent se chevaucher avec d'autres stratégies (p. ex. La Méditerranée occidentale avec l'Atlantique d'une part et la stratégie Adriatique Ionienne d'autre part) (voir le tableau 7).

Tableau 7 : États membres participant aux différents bassins maritimes

Atlantic <i>Strategy, Action Plan</i>	North Sea <i>Sea basin</i>	Baltic Sea <i>EU Strategy</i>	Mediterranean <i>Sea basin</i>	West MED <i>Framework for Action</i>	East MED <i>(sub) Sea basin</i>	Adriatic- Ionian <i>EU Strategy</i>	Black Sea <i>Sea basin</i>
ES	BE	DE	CY	ES	CY	EL	BG
FR	DE	DK	EL	FR	EL	HR	RO
IE	NL	EE	ES	IT		IT	
PT	UK	FI	FR	MT		SI	
UK		LT	HR	PT			
		LV	IT				
		PL	MT				
		SE	SI				

Source: Commission Services.

Dans le bassin méditerranéen, trois stratégies de sous-bassin sont en place : l'initiative de la Méditerranée occidentale (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte), la Méditerranée orientale (Grèce, Chypre) et les mers adriatique et ionienne (Italie, Slovénie, Croatie, Grèce). La mer Noire a sa propre stratégie. Dans les eaux méridionales, la participation des pays tiers est fondamentale.

5.2.2. Stratégies macrorégionales en Méditerranée

Les stratégies macrorégionales répondent aux défis communs auxquels sont confrontés plusieurs pays membres de l'UE et pays tiers situés dans une même zone géographique et qui peuvent ainsi bénéficier d'une coopération renforcée contribuant à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Les stratégies offrent une plate-forme pour une gouvernance multisectorielle, multi-pays et à plusieurs niveaux, également ouverte aux pays non-membres de l'UE. Ils jouent un rôle important en aidant ces pays à renforcer leurs liens avec l'UE.

Il existe trois stratégies macrorégionales couvrant une partie importante des territoires de certains programmes ENI CBC (future INTERREG NEXT programmes) :

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR adoptée en 2009)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR adoptée en 2010)
- Stratégie de l'UE pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR adoptée en 2014)

La stratégie de l'UE pour la Région Adriatique et Ionienne (EUSAIR) couvre en partie la zone du programme ENI CBC Méditerranée et du programme Italie-Tunisie. La stratégie intègre la Stratégie maritime pour les mers adriatiques et ioniennes, adoptée par la Commission en 2012.

L'objectif de la stratégie est de promouvoir une prospérité économique et sociale durable dans la région par la croissance et la création d'emplois, et d'améliorer son attractivité, sa compétitivité et sa connectivité, tout en préservant l'environnement et l'équilibre des écosystèmes marins et côtiers.

L'EUSAIR regroupe huit pays : quatre pays membres de l'UE (Italie, Slovénie, Croatie, Grèce) et quatre pays candidats ou candidats potentiels (Albanie, Bosnie et Herzégovine, Monténégro et Serbie).⁶⁰

⁶⁰ L'inclusion de la Macédoine du Nord dans EUSAIR est envisagée

Carte 27 : Stratégie de l'UE pour la région Adriatique et Ionienne



Source : Commission européenne, 2018

5.2.3. L'initiative WestMed

L'initiative WestMED a été créée afin d'aider les institutions publiques, les institutions académiques, les communautés locales, les petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs des deux côtes de la Méditerranée Occidentale à développer ensemble des projets maritimes locaux et régionaux.

Cette initiative met l'accent sur les défis régionaux et locaux, et cherche à développer les connaissances sur l'économie bleue, ainsi qu'à faire connaître les opportunités dans la région au sein de la communauté WestMED. Elle vise également à aider les parties prenantes à trouver des partenaires complémentaires, et à les soutenir dans la mise en place de projets fructueux.

Bien qu'elle se concentre sur la Méditerranée occidentale et les 10 pays du Dialogue 5+5 (France, Italie, Portugal, Espagne, Malte et cinq pays partenaires du sud – Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie), son champ d'action et les bénéfices potentiels de cette initiative peuvent facilement dépasser le cadre du sous bassin. Selon les besoins à satisfaire et les volontés de coopération, les activités pourront impliquer des partenaires de l'ensemble de la Méditerranée

5.2.4. Coopération avec les pays du voisinage

La géographie du programme INTERREG NEXT 2021-2027 comprend un total de 17 pays : sept États membres de l'UE - Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal et Espagne et neuf partenaires - Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie - et un pays IPA, la Turquie. La zone médio-atlantique est composée de trois pays : deux États membres de l'UE - le Portugal et l'Espagne et un pays partenaire - le Maroc. D'autres élargissements aux pays tiers pourraient être pris en compte à la lumière de l'évolution de la situation⁶¹. Les zones frontalières entre les États membres et les pays partenaires sont

⁶¹ L'implication potentielle du Royaume-Uni dépend de l'issue des négociations en cours.

principalement maritimes, puisque les seules frontières terrestres sont situées entre la Grèce et la Turquie et entre l'Espagne et le Maroc (Ceuta et Melilla).

Sur la base de la géographie de l'actuel programme de coopération transfrontalière ENI 2014-2020 et du programme Italie-Tunisie 2014-2020, les régions éligibles et les régions limitrophes de la zone de coopération comptaient 255 millions d'habitants en 2017.

Les principales caractéristiques des pays Méditerranéens sont les suivantes :⁶²

- Dynamiques démographiques divergentes. Alors que dans les États membres le taux de croissance démographique est presque stable, le taux annuel moyen de croissance démographique des pays partenaires était d'environ 2% en 2017⁶³
- La plupart des habitants de la région Méditerranéenne vivent dans des centres urbains. Dans les États membres, cela représente en moyenne 76% de la population totale, alors que dans les pays partenaires, ce pourcentage est de 68%, avec un taux de plus en plus élevé
- Il existe d'importantes différences économiques entre les États membres et les pays partenaires de la région. En moyenne, en 2017, le PIB par habitant était de près de 26.000\$ dans les États membres et de 7.400\$ dans les pays partenaires⁶⁴
- Entre 2000 et 2013, les pays partenaires ont connu un taux de croissance plus élevé, ce qui a réduit les écarts de PIB entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée. Cependant, au cours des cinq dernières années, bon nombre de ces pays ont souffert d'une détérioration de la situation socio-économique. Les effets négatifs de l'instabilité politique ont empêché une nouvelle croissance, augmentant encore les écarts par rapport à l'UE.
- Les zones côtières méditerranéennes offrent de nombreuses possibilités de développement économique (économie bleue notamment). Les frontières maritimes sont également confrontées à un certain nombre de défis liés à la croissance économique et la création d'emplois (en particulier pour les jeunes), les migrations, le crime organisé, les problèmes de sécurité et la dégradation de l'environnement.
- Le chômage des jeunes est élevé dans presque tous les pays. C'est l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les États membres et les pays partenaires
- Les questions environnementales et climatiques sont particulièrement importantes dans le bassin méditerranéen. La pollution de l'eau, qu'elle soit due aux activités agricoles, aux rejets industriels ou urbains, est un problème critique, exacerbé par les risques de pollution marine

Le document d'orientation pour le programme INTERREG NEXT MED donne quelques indications sur la façon dont la gouvernance en Méditerranée pourrait être établie. Le document met l'accent en particulier sur la nécessité d'avoir un mécanisme de coordination afin d'éviter les doubles financements, de promouvoir les complémentarités ainsi que la capitalisation. Le fait que le programme ENI CBC MED et son successeur financent des projets sur des espaces qui se recoupent avec le programme INTERREG MED ne fait que renforcer la nécessité d'une coopération. En outre, le projet Panoramed est indiqué comme mécanisme de soutien à la coopération multilatérale en Méditerranée. Toutefois, les objectifs de cette coopération multilatérale ne sont ni indiqués ni suggérés.

⁶² Joint paper on INTERREG NEXT Strategic Programming 2021 – 2027. INTERREG NEXT programmes on EU external borders with the neighbouring partner countries - 20 January 2020

⁶³ Indicateurs de la Banque mondiale, statistiques nationales

⁶⁴ Indicateurs de la Banque mondiale, statistiques nationales

5.2.5. Coopération avec les programmes régionaux

Le projet de règlement prévoit que les programmes d'Investissement pour la Croissance et l'Emploi précisent leurs relations et complémentarités avec les programmes INTERREG. Le défi dans cette tâche est double. D'une part, les programmes INTERREG ne sont pas tenus d'être inclus (seulement énumérés) dans l'accord de partenariat des Etats membres, comme indiqué dans l'art. 7 du projet de règlement portant dispositions communes. Cette disposition simplifie la programmation d'INTERREG, mais rend plus difficile la mise en place de relations stratégiques avec les programmes régionaux.

D'autre part, l'article 17.3 du projet de règlement attribue une tâche de *coordination* aux programmes régionaux. Dans le cadre de leur planification stratégique, les programmes régionaux doivent indiquer les actions interrégionales et transnationales prévues par objectif spécifique. En outre, l'article 43 indique que chaque État membre identifie un coordonnateur de la communication pour tous les fonds de l'État membre, y compris INTERREG.

Toutefois, la pratique actuelle montre que, dans la majorité des cas, les programmes régionaux sont focalisés sur leur propre mise en œuvre et moins mobilisés pour établir des liens et des complémentarités, en particulier avec des programmes impliquant une variété de régions et de pays. Il existe quelques exceptions, et même des cas dans lesquels les programmes régionaux ont conçu leurs propres actions de coordination. Des initiatives de coopération, de capitalisation ou d'intégration ont notamment été mises en place au niveau national en Italie, en France ou au Portugal.

Afin de créer des liens étroits efficaces avec les programmes régionaux, les actions actuelles d'intégration du programme INTERREG MED devraient être renforcées. Sur la base des résultats des projets 2014-2020, les actions d'intégration pourraient également être encouragées dans le programme 2021-2027. Cela pourrait contribuer à créer un environnement de pratique de coopération entre les autorités en charge des programmes du mainstream et d'INTERREG. Et les actions pourraient se poursuivre jusqu'à ce que les résultats des projets 21-27 soient assez avancés pour être partagés.

5.3. PERSPECTIVES POUR LE PROGRAMME INTERREG MED 2021-2027

5.3.1. Leçons tirées du programme INTERREG MED 2014-2020

Le programme INTERREG MED 2014-2020 a proposé une innovation importante avec la mise en place d'un « Axe 4 » dont l'objectif était de mobiliser les principales parties prenantes méditerranéennes, de promouvoir les activités de coordination et de contribuer à l'amélioration des politiques et de la gouvernance méditerranéennes.

Dans cet Axe 4, un projet de plate-forme spécifique a été élaboré (**projet PANORAMED**) structuré autour d'activités (*work packages*) gérées par des institutions nationales ou régionales des Etats impliqués dans le programme. Parmi ses principales activités, PANORAMED visait à améliorer l'articulation du programme INTERREG MED avec d'autres programmes et politiques publiques (activité de « Liaising »), développer des processus d'intégration et de transfert (activités de « Mainstreaming ») et renforcer les politiques et stratégies thématiques (groupes de travail thématiques « tourisme côtier durable », « surveillance maritime » et « innovation »). Avec le soutien de ces groupes de travail, l'Axe 4 a préparé et lancé 6 projets stratégiques impliquant des institutions internationales, nationales et régionales.

PANORAMED peut être considéré comme une valeur ajoutée importante de la programmation 2014-2020 avec sa capacité à mobiliser des parties prenantes qui n'étaient pas nécessairement habituées à INTERREG. C'est notamment visible avec la mobilisation de "**partenaires associés**" représentant les principales institutions méditerranéennes (**tableau 8**). Une valeur ajoutée importante concerne également la mise en place de **groupes d'experts transnationaux** et le développement d'une **expertise de Mainstreaming** avec le **lancement de processus expérimentaux** et le partage d'expérience entre projets.

L'une des difficultés concerne la dimension administrative de PANORAMED qui a nécessité d'importants efforts de coordination et de gestion avec la participation d'une grande diversité de partenaires de chaque État associés au programme INTERREG MED. Une autre difficulté concerne les orientations thématiques de PANORAMED qui n'a pas permis de couvrir toutes les priorités du programme.

Une autre valeur ajoutée du programme INTERREG MED a été la mise en place de « **projets horizontaux** ». Au début de la programmation, l'objectif était de mettre en place un système qui contribuerait à améliorer la qualité, la valeur ajoutée et l'impact des projets MED. Cela a également été motivé par la structuration spécifique des projets en " modules " (projets modulaires) qui nécessitaient des efforts de coordination.

Des « projets horizontaux » ont été mis en place autour des 8 priorités thématiques du programme INTERREG MED. Leur rôle était de **structurer les communautés thématiques et de contribuer à la capitalisation, au transfert et à l'intégration des résultats des projets au niveau méditerranéen**.

Une valeur ajoutée significative des projets horizon est leur **capacité à établir des communautés d'acteurs allant au-delà des projets modulaires et créant une dynamique transnationale**. Ces communautés sont maintenant très actives et expriment leur volonté de poursuivre leur coopération au cours des prochaines années.

Le programme INTERREG MED a réussi à créer des liens entre PANORAMED et ces projets horizontaux, en particulier avec le transfert d'expérience entre les activités de Mainstreaming et la deuxième génération de projets horizontaux qui sont particulièrement axés sur ces activités de Mainstreaming.

Tableau 8: Partenaires associés du programme INTERREG MED

Organisation	Priorités / Dimension méditerranéenne	Connexions avec les activités du programme INTERREG MED
Union pour la Méditerranée (UfM)	L'UpM regroupe les 28 pays de l'Union européenne et 15 pays de la Méditerranée méridionale et orientale. Sa mission est de renforcer la coopération régionale, le dialogue et la mise en œuvre de projets et d'initiatives ayant un impact tangible sur les citoyens, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes, afin d'atteindre les trois objectifs stratégiques de la région : la stabilité, le développement humain et l'intégration.	<ul style="list-style-type: none"> - Labellisation des projets MED - Promotion du développement durable méditerranéen - Dialogue politique au niveau méditerranéen
UNEP-MAP Plan Bleu	Le Plan d'Action pour la Méditerranée (MAP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est un cadre institutionnel qui répond aux défis communs de la dégradation de l'environnement marin. Son objectif est d'assurer une gestion durable des ressources marines et terrestres et d'intégrer l'environnement dans les politiques de développement social et économique et de gestion foncière . L'UNEP-MAP est impliqué dans des projets de la DG MARE (SIMWESTMED, SUPREME...) Le Plan Bleu est l'un des centres régionaux du Plan d'action pour la Méditerranée (MAP). Il réalise des études et des scénarios pour l'avenir afin de sensibiliser les acteurs et les décideurs méditerranéens aux questions environnementales et au développement durable dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique au niveau méditerranéen - Soutien à la protection de l'environnement et de la mer - Participation aux projets DG MARE - Le Plan Bleu est partenaire de projets stratégiques et horizontaux du programme INTERREG MED
CRPM	La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) exprime les intérêts communs des régions méditerranéennes dans d'importantes négociations européennes. Sa Commission inter-méditerranéenne (CIM) aborde les questions soulevées dans l'ensemble des régions riveraines de la Méditerranée. La CRPM est l'initiatrice de l'Alliance de Coopération Méditerranéenne . La CRPM cible les thématiques de la coopération territoriale, des stratégies macrorégionales, du développement économique et social, de l'eau et de l'énergie, des transports et de la stratégie maritime intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - La CRPM est partenaire de projets modulaires, horizontaux et stratégiques du programme INTERREG MED - Dialogue politique entre régions méditerranéennes
Initiative BlueMed	L'initiative BLUEMED est une initiative de recherche et d'innovation financée par la DG Recherche et Innovation de l'UE et développée conjointement entre Chypre, la Croatie, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne. Elle contribue à la création de nouveaux « emplois bleus », au bien-être social et à une croissance durable dans les secteurs relatifs à la mer et aux activités maritimes grâce à la mise en œuvre de son programme stratégique de recherche et d'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise et contribution scientifique aux priorités du programme INTERREG MED (croissance bleue, écosystèmes marins, technologies habilitantes...)
Centre pour l'Intégration en Méditerranée	Le Centre pour l'intégration méditerranéenne (CMI) est une plateforme d'échange de connaissances multipartite où les agences de développement, les gouvernements, les autorités locales et la société civile de toute la Méditerranée se réunissent afin d'échanger des idées, de discuter et identifier des solutions régionales pour relever les principaux défis régionaux en Méditerranée. Les membres sont l'Égypte, la France, la Grèce, l'Italie, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Tunisie. Focus thématique : Éducation, jeunesse, énergie, changement climatique, croissance verte, gestion de l'eau...	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique au niveau méditerranéen

<p>Programme INTERREG MED ENI-CBC</p>	<p>Le programme ENI-CBC MED est un programme de coopération composé de pays du nord et du sud de la Méditerranée (Algérie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Palestine, Portugal, Espagne et Tunisie). Il est décliné en quatre priorités thématiques : le développement des entreprises et des PME ; le soutien à l'éducation, à la recherche, au développement technologique et à l'innovation ; la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ; la protection de l'environnement, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acteur clé pour renforcer la coopération Nord-Sud - Dialogue politique entre la rive Nord et la rive Sud de la Méditerranée
<p>Programme ADRION</p>	<p>ADRION est le programme transnational européen dédié à la région adriatique et ionienne (Croatie, Grèce, Italie, Slovénie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie). Son objectif est d'agir en tant que moteur politique et de gouvernance au profit de cet espace. Ses priorités sont : une région innovante et intelligente ; une région durable ; une région connectée (y compris les transports maritimes, les ports, les liaisons multimodales...) ; le soutien à la gouvernance de la macro-région EUSAIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique au sein de la région adriatique et ionienne ; coordination des stratégies - Coordination avec les priorités et les projets du programme INTERREG MED
<p>Programme INTERREG Balkan MED</p>	<p>Le programme INTERREG Balkan-Med comprend les pays suivants : Bulgarie, Chypre, Grèce, Albanie, Macédoine du Nord. Le programme est axé sur deux défis majeurs : la compétitivité territoriale d'une part et l'environnement d'autre part (gestion des écosystèmes, gestion des déchets et de l'eau...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connexion avec les pays des Balkans occidentaux - Coordination avec les priorités et les projets du programme INTERREG MED
<p>EUSAIR</p>	<p>La Stratégie de l'UE pour la Région Adriatique et Ionienne (EUSAIR) est une stratégie macrorégionale élaborée par la Commission européenne et les parties prenantes de la région adriatique-ionienne. Son objectif général est de promouvoir la prospérité économique et sociale et la croissance dans la région en améliorant son attractivité, sa compétitivité et sa connectivité. Avec quatre membres de l'UE et quatre pays non-membres, la stratégie contribue à la poursuite de l'intégration des Balkans occidentaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique au sein de la région adriatique et ionienne ; coordination des stratégies - Connexion/coordination avec les pays des Balkans occidentaux
<p>Programme INTERACT</p>	<p>INTERACT apporte un soutien aux programmes européens de coopération territoriale (programmes INTERREG, programmes IPA-CBC, ENI CBC...). Son objectif est d'aider les programmes de coopération à mettre en œuvre leurs activités de manière plus efficace. INTERACT organise des événements thématiques et soutient les processus de capitalisation, d'intégration et de transfert dans les programmes INTERREG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux activités d'intégration - Soutien à la coopération territoriale, aux capacités et aux compétences, aux stratégies macrorégionales

5.3.2. Valeur ajoutée du programme MED 2021-2027

Compte tenu de l'expérience du programme INTERREG MED 2014-2020, deux expériences peuvent en particulier être retenues pour dessiner les perspectives 2021-2027.

Projet PANORAMED

Le concept du projet PANORAMED s'est avéré **particulièrement utile pour développer des liens avec les principaux acteurs méditerranéens et d'autres programmes, impliquer de nouveaux partenaires dans des projets stratégiques et horizontaux et diffuser l'expérience et les pratiques développées au sein du programme** (actions de Mainstreaming).

Pour la prochaine période, ce dispositif présente des similitudes avec l'objectif spécifique INTERREG "Meilleure gouvernance de coopération" proposé dans le règlement CTE, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien aux gouvernance et stratégies (y compris les stratégies macrorégionales et des bassins maritimes).

Compte tenu de l'expérience accumulée, cette démarche pourrait cependant être améliorée avec un système de gouvernance **plus léger apportant plus de souplesse dans sa mise en œuvre**.

La Plateforme pourrait également être consacrée plus spécifiquement aux activités d'animation, de coordination, de suivi et de Mainstream, en laissant la responsabilité des actions thématiques (analyse stratégique, rédaction d'appels à projets...) au programme ou à des communautés thématiques.

Projets horizontaux

Le développement des communautés thématiques (biodiversité, tourisme durable, croissance bleue et verte, transition énergétique, transports, innovation sociale) **représente une valeur ajoutée importante de la programmation 2014-2020**. Ce type de projet répond à la nécessité de mieux coordonner, communiquer et valoriser les résultats des projets.

Ces communautés thématiques pourraient être renforcées avec une plus grande expertise et capacité de gestion, offrant au programme une vision plus qualitative des besoins territoriaux, des potentialités et contribuant à une meilleure valorisation de ses résultats.

Elle exigerait toutefois une définition précise du statut, des rôles, de l'organisation et de la mission de ces "projets horizontaux", que ce soit par rapport aux autorités du programme (responsabilités, processus de suivi...) ou par rapport aux projets modulaires (mobilisation, animation, coordination...).

5.4. ANALYSE AFOM ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Les considérations précédentes soulèvent la question des modalités opérationnelles de mise en œuvre du programme INTERREG MED 2021-27. Les options vont de l'intervention la plus légère à la plus ambitieuse.

L'option la plus légère implique que le programme ne ferait que coordonner la mise en œuvre des projets pour créer des synergies avec d'autres programmes.

La plus ambitieuse implique la coordination des stratégies et des politiques méditerranéennes en mettant l'accent sur certains défis clés comme le changement climatique.

Une analyse AFOM peut aider à illustrer les différentes options ouvertes et leurs avantages et inconvénients. Dans certains cas, plusieurs options sont envisagées (**tableau 9**).

Tableau 9 : Analyse AFOM pour la mise en œuvre de l'objectif spécifique d'INTERREG « Meilleure gouvernance de coopération »

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Sélection de l'objectif spécifique INTERREG</p> <p>Coordination des programmes et stratégies méditerranéennes</p>	<p>Pertinence du programme MED pour aborder les questions de gouvernance méditerranéenne</p> <p>Le programme INTERREG MED est déjà en contact avec les principaux acteurs méditerranéens</p> <p>Expérience de PANORAMED 2014-2020</p>	<p>Influencer les stratégies et les politiques exige du temps et un fort soutien institutionnel qui va parfois au-delà des capacités d'un programme INTERREG</p> <p>Les grands acteurs internationaux ne sont pas toujours au courant ou intéressés par les activités d'INTERREG.</p> <p>Au moins 10 % des financements de l'UE alloués à cet objectif</p>	<p>La région MED est confrontée à des défis transnationaux croissants (changement climatique...) qui constituent des opportunités de coordination politique</p>	<p>Risque de ne pas atteindre d'objectif ambitieux si les conditions institutionnelles et politiques ne sont pas réunies</p>
<p>Sélection de l'objectif spécifique INTERREG</p> <p>Communautés thématiques coordonnées avec d'autres programmes (coordination, capitalisation et synergies)</p>	<p>Les communautés thématiques constituent des expériences positives pour les partenaires impliqués</p> <p>Il y a des communautés fortes déjà constituées</p>	<p>Les communautés thématiques exigent de solides capacités de gestion et d'animation</p> <p>Les communautés sont fragiles car elles s'appuient sur l'animation, les capacités de mobilisation et l'engagement personnel de leurs partenaires</p> <p>Au moins 10 % des financements de l'UE alloués à cet objectif.</p>	<p>Les communautés peuvent créer des ponts entre les acteurs territoriaux et les acteurs méditerranéens</p>	<p>Charge de travail importante pour les communautés thématiques, qui pourraient perdre de vue leur mission principale (animation des communautés de projets)</p> <p>Manque d'implication des projets modulaires dans les communautés thématiques</p>
<p>Pas de sélection de l'objectif spécifique INTERREG</p> <p>Le programme assure la coordination, la capitalisation et les</p>	<p>Le programme met l'accent sur la coordination des aspects opérationnels (principalement la capitalisation et les synergies)</p>	<p>Le programme ne viserait pas le niveau d'action le plus stratégique en Méditerranée.</p> <p>Seule l'assistance technique pourrait être mobilisée</p>	<p>En période de financement restreint, il peut s'agir d'un moyen efficace d'assurer la coordination des programmes sur des aspects opérationnels</p>	<p>Difficile d'envisager un impact stratégique / institutionnel avec cette approche</p>

<p>synergies à partir du budget d'assistance technique.</p>				
<p>Pas de sélection de l'objectif spécifique INTERREG</p> <p>Le programme mettrait en œuvre des activités de Mainstreaming à partir du budget d'AT ou du budget des projets</p>	<p>Le programme INTERREG MED a une bonne position de départ pour le Mainstreaming car des actions concluantes ont été menées en 2014-2020 et les projets horizontaux constituent de bonne ressources</p>	<p>Jusqu'à présent, le Mainstreaming a été abordé de façon assez expérimentale. La généralisation de la démarche pourrait nécessiter des ressources considérables.</p> <p>Le projet de règlement indique que les liens entre programmes régionaux et INTERREG est du ressort des programmes régionaux</p>	<p>Soutien et implication accrue des projets horizontaux</p>	<p>Succès limité en raison du manque d'implication de certains programmes régionaux.</p>

